



**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du mardi 15 mars 2022 tenue à la salle du conseil municipal**

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Maire, à la suite de la convocation adressée le 9 mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Christian COUPEZ, Maire, Mme Delphine DUWICQUET, M. Stephen MOUND, Mme Marie-Paule POUCHAIN, M. Philippe CREQUY, Mme Dominique BERNARD, M. François RUCKEBUSCH, M. Eric FOULON et Mme Delphine MALIDAN, Adjoints.

M. Olivier BRUNET, Mme Patricia HETRU, M. Rodrigues HERMANT, Mme Brigitte LECOUSTRE, M. Pascal VOSPETTE, M. Stéphane MILAMON, Mme Béatrice LEMAIRE, Mme Joëlle GREUET, M. Stéphane HAELEWYCK, Mme Delphine BARBIER, M. Eric LEBAS, M. Arnaud ROUSSEL, Mme Amélie DELTOUR, Mme Chantal LEVRAY, M. Philippe BELHOSTE, Mme Hélène DELECOURT, Mme Huguette DEWINTRE et M. Matthieu LEGROIS
Conseillers Municipaux,

EXCUSÉS :

Mme Florence NIVERT donne procuration à Madame DUWICQUET
Mme Peggy MAHU donne procuration à M. le Maire
Mme Gaëtane LHEUREUX donne procuration à Mme DELTOUR
M. VANDESTEENE donne procuration à Mme LEVRAY
M. SEGARD donne procuration à M. LEGROIS

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Morgane MOREL

Monsieur Stephen MOUND est élu secrétaire de séance

En exercice :	33
Présents :	27
Votants :	32

ORDRE DU JOUR

Administration générale – Procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Administration générale - Compte rendu des décisions administratives prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

- 1) Administration générale - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 2) Intercommunalité - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la livraison de produits d'entretien – Adhésion de la commune
Rapporteur : Madame Marie-Paule POUCHAIN
- 3) Travaux – Contrôle des bouches et poteaux incendie – Constitution d'un groupement de commandes – Procédure d'appel d'offres
Rapporteur : Monsieur François RUCKEBUSCH
- 4) Urbanisme – Rue Gaston Brogniart – Cession de la parcelle AY 477 (en partie soit 50 m²)
Rapporteur : Monsieur Philippe CREQUY
- 5) Subvention exceptionnelle versée au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour les réfugiés ukrainiens
Rapporteur : Monsieur le Maire
- 6) Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2022
Rapporteurs : Madame Delphine DUWICQUET et Monsieur François RUCKEBUSCH
- 7) Bilan des actions en faveur du développement social urbain – Exercice 2021
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : « Mesdames, Messieurs, je vous demanderai de prendre place. Nous avons 27 présents mais Mme DUWICQUET vient d'avoir un appel et va à nouveau nous rejoindre, rien de grave, 26 présents pour l'instant et 5 procurations. Nous avons reçu la procuration de M. SEGARD qui donne pouvoir à M. LEGROIS. M. VANDESTEENE donne pouvoir à Mme LEVRAY. Mme LHEUREUX donne pouvoir à Mme DELTOUR. Mme MAHU donne pouvoir à M. COUPEZ. Mme NIVERT donne pouvoir à Mme DUWICQUET. Merci de votre présence à ce conseil municipal du 15 mars 2022. »

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022

Monsieur le Maire : « À l'ordre du jour, vous avez le procès-verbal du 31 janvier 2022 pour lequel il y aura sans doute des questions. Je vais me permettre pour une première de faire moi même les commentaires, ensuite je vous laisserai toute liberté pour poser toutes les questions sur ce procès-verbal. En page 4, concernant le colis des aînés, vous avez reçu les résultats de l'enquête. Sur la qualité des produits, nous avons reçu 164 réponses, vous allez me dire que c'est peu, très satisfaisant 50 %, satisfaisant 44,5 % ce qui fait un total de 94,5 % de personnes très satisfaites ou satisfaites pour 5,5 % d'insatisfaits. Sur la quantité de produits, sur 150 personnes qui se sont exprimées, très satisfaisant 50,9 %, satisfaisant 40,12 %, insatisfaisant 9 %, ce qui fait un total de 91 % de satisfaisant et très satisfaisant. Sur le mode d'emballage, sur 161 réponses, 99 personnes très satisfaites ce qui représente 61 %, 49 satisfaisant ce qui représente 30,4 %, 9 % insatisfait. Vous avez également reçu le commentaire rédigé par Peggy MAHU qui a indiqué librement toutes les remarques des personnes interrogées. Je voudrais continuer page 7 par la cérémonie des sportifs. Je souhaite revenir sur les propos de M. BELHOSTE qui m'a dit que j'avais fait un beau cadeau de Noël à la société d'en face. Je voudrai rappeler à M. BELHOSTE qu'en 2018 il avait le discours complètement inverse dans la mesure où, je lis : "*J'ai une petite question à poser concernant la décision du 5 janvier 2018, page 4, décision de confier à la société Space 4D, à Monsieur Benoît VINCENT, la cérémonie des récompenses des sportifs pour cette année. Je suis un petit peu étonné parce que je constate que cette société est située à Herblay dans la région parisienne. Je me dis qu'il y a sans doute beaucoup d'autres agences d'événementiels dans le coin, j'en connais même une pas très loin, je peux vous la conseiller. Pour 3 300 € hors taxes, cela me semble incroyable de faire venir quelqu'un de la région parisienne.*" Sur la page 20, à la question de Mme DELECOURT qui demandait combien de personnes bénéficiaient de l'aide au logement, la réponse est malheureusement 0 parce que l'on regrette que cette aide concerne les habitations bâties avant 1948 et nous nous l'étions dit tous ensemble l'autre jour. J'avais demandé à la CAPSO qu'on puisse modifier le critère et d'aller jusqu'aux années 1960. C'est resté ce critère. Des maisons construites avant 1948, il nous en reste guère peu. Page 27, concernant la motion sollicitée par Mme LEVRAY pour la fermeture des deux classes, on lit dans la presse qu'une municipalité a voté contre. Elle ne peut pas voter contre, elle a proposé une motion car ce n'est pas une délibération. Pas à la place parce que nous aurions pu mettre une motion, mais peut être que dans l'esprit qui était le nôtre, cela a été positif, ce n'est pas prétentieux de ma part, mais en date du 20 septembre 2021, j'écrivais à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour lui signifier la situation de l'école Blériot, c'est à dire demandant l'ouverture d'une troisième classe. Je pense que ce courrier a certainement pesé dans l'ouverture d'une troisième classe. S'il fallait choisir, il vaut mieux la rédaction du courrier qu'une motion. Dès septembre, nous nous étions inquiétés de la situation de l'école Blériot. Toujours sur les commentaires avant de vous laisser la parole, page 30, je pense que nous sommes interrogés, si je ne me trompe pas par Mme LEVRAY, sur les capteurs de CO2. Ceux-ci sont commandés et seront livrés le 17 mars. Peut être une question hors concours à laquelle je réponds, qui était une question d'Hélène DELECOURT, sur la dangerosité du carrefour avec le passage des pompiers. Je m'en suis expliqué avec le Commandant GAVELLE, ce n'est pas un mécontentement que je lui ai signifié mais je n'ai pas bien compris leur démarche. Je rappelle, il y a plus de 6 mois, nous avons eu une réunion à la CAPSO en présence des agents de la CAPSO, des services de la Ville, des élus et du Commandant GAVELLE qui était accompagné. Il avait été entendu et retenu qu'il n'y avait pas besoin d'aménagement. Nous en étions restés là. Maintenant, la demande semblait être autre et nous n'avons pas tardé, même si c'était ambulatoire dans un premier temps, parce que c'était un panneau qui était posé et pas très visible, je pense que vous pouvez voir aujourd'hui 2 panneaux installés, l'un juste avant le passage piéton pour Mc Do et de l'autre côté, ce qui donne la route prioritaire. Mme DELECOURT proposait des feux mais nous savions aussi qu'ils allaient engorger le rond point et être gênant, aujourd'hui un panneau indique que cette voie est prioritaire. Lorsque vous venez du rond point et que les secours sortent de la caserne, vous devez laisser la priorité à droite,

c'est le code de la route. Nous avons certainement perdu du temps et de l'énergie et nous avons peut être parlé dans le vide. Si la demande avait été initiale, nous aurions mis aussi peu de temps à réagir que nous l'avons mis une fois que cela a été sollicité. Comme par exemple, le petit problème de stationnement à Blaise Pascal avec les commerces et la verbalisation. Je suis allé voir les commerçants. C'est un parking privé sur lequel le code de la route s'applique. J'ai demandé aux commerçants de confectionner un macaron pour mettre sur leurs voitures. Comme nous ne sommes pas propriétaires, demandez à votre propriétaire et en regardant, nous la législation, M. BARRET et David, ce qu'ils sont en droit de faire, et faites une zone bleue, car ils se plaignent que les étudiants stationnent toute la journée et prennent la place des commerçants. Ils sont chez eux, le code de la route s'applique. Ils ont fait des petits papillons internes aux commerçants en indiquant que le parking était interdit et réservé aux commerçants, vous savez bien que cela ne marche pas. Vous voyez qu'il nous arrive même parfois d'anticiper les problèmes qui ne sont pas les nôtres directement. Ce sont les commentaires que j'avais à faire. C'est plutôt rare que je fasse les commentaires en premier, c'est la première fois je pense, donc je vous laisse la parole si vous avez des remarques sur le procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier. »

Madame LEVRAY : « J'aurai quand même une remarque. J'ai vu dans la presse hier que nous sommes dans la semaine de la langue française et de la francophonie, et je voulais savoir si c'est dans ce cadre qu'il y a eu une autocensure sur ce procès-verbal, puisqu'il y a eu des écarts de langage qui n'ont pas été retranscrits. Est-ce à dire que ces écarts de langage, vous les regrettez, si c'est le cas, nous acceptons vos excuses et nous souhaitons vivement que cela ne se reproduise pas puisque tout le monde ici a pu les entendre. Ils ont été enregistrés et filmés. Il y avait des gens qui regardaient la visio. Tous ici vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas entendu ces écarts de langage. Donc, je voudrais savoir pourquoi ils n'ont pas été retranscrits ? »

Monsieur le Maire : « Quand on m'accuse de favoriser une société, ce n'est pas un écart de langage ? »

Madame LEVRAY : « Ah non, nous avons été polis. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas un écart de langage, c'est une diffamation. En revanche, j'assume toujours ce que je dis. »

Madame LEVRAY : « Oui mais cela n'est pas écrit Monsieur. Je laisse supposer que peut être vous le regrettez. »

Monsieur le Maire : « Pas du tout. »

Madame LEVRAY : « Donc, je prends acte qu'il n'y aura plus dans ce conseil de "je ne suis pas un con, vous dites que je ne branle rien et vous vous foutez de ma gueule", c'est ce que vous m'avez dit. Donc, de ce fait, cela pourra être retranscrit dans le prochain conseil puisque j'ai répété vos propos. »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas de problème. De toute façon, mes propos n'engagent que moi. Ce n'est pas vous qui m'avez accusé de quoi que ce soit, c'est moi qui parle comme cela, mais cela ne me gêne en rien. »

Madame LEVRAY : « Si puisque ce n'est pas écrit. »

Madame DUWICQUET : « Ce n'est quand même pas Monsieur le Maire qui retranscrit Madame. »

Monsieur le Maire : « Moi je n'ai pas fait de censure. »

Madame LEVRAY : « Monsieur le Maire signe le procès-verbal, les paroles de chacun ont été reprises, sauf ces paroles là. »

Madame DUWICQUET : « Nous verrons avec la secrétaire pourquoi cela n'a pas été retranscrit. »

Madame LEVRAY : « Encore une fois, à chaque fois qu'on prend la parole, vous accusez le personnel derrière. »

Madame DUWICQUET : « C'est vous qui dites qu'elle n'a pas retranscrit comme il fallait. Maintenant, vous dites que c'est Monsieur le Maire qui s'est permis d'aller voir la secrétaire pour lui dire vous ne mettez pas cela. Vous êtes sérieuse Madame LEVRAY. »

Monsieur le Maire : « C'est un peu cela. »

Madame LEVRAY : « Ne soyez pas agressive comme cela. »

Madame DUWICQUET : « Je ne suis pas agressive, je vous demande si vous êtes sérieuse quand vous dites cela. »

Madame LEVRAY : « Est ce que Monsieur le Maire était sérieux quand il m'a demandé si je me foutais de sa gueule ? »

Madame DUWICQUET : « Je pense qu'il était très sérieux. Oui il vous l'a demandé. »

Madame LEVRAY : « Est-ce que c'est un langage qu'on peut se permettre dans ce genre d'assemblée. »

Monsieur le Maire : « Vous en êtes juge et les concitoyens en sont juges ? »

Madame LEVRAY : « Nous n'irons pas plus loin, j'en prends acte. »

Monsieur le Maire : « Non. Il y a deux solutions, Madame LEVRAY, comme vous démarrez très fort, soit vous pensez que j'ai fait une autocensure et que je l'ai fait enlever, première solution. »

Madame LEVRAY : « Nous avons les preuves enregistrées, il ne faut pas exagérer. »

Monsieur le Maire : « On écouterait l'enregistrement ensemble et je ferai modifier le procès-verbal. »

Madame LEVRAY : « Il est sur facebook, vous pouvez le voir. »

Monsieur le Maire : « Soit c'est moi qui ai fait censurer, soit c'est la personne en charge de la retranscription qui a omis volontairement ou involontairement ces propos. »

Madame LEVRAY : « Non, il y avait une solution possible et je vous ai tendu la perche, c'était de nous dire que vous le regrettiez, et c'était tout simple, et on partait sur de bonnes bases. »

Monsieur le Maire : « Je ne vois pas pourquoi vos propos seraient retranscrits à la lettre près et que les miens ne le seraient pas. »

Madame LEVRAY : « C'est ce qui se passe justement. »

Monsieur le Maire : « Je vais le faire modifier. Je vais vous inviter à écouter l'enregistrement et puis on le fera modifier. »

Monsieur BELHOSTE : « Cela est une chose certes, Monsieur le Maire, au niveau du procès-verbal. Je trouve quand même que ce qui est choquant c'est que vous ne soyez pas choqué de vous adresser à nous de cette manière. »

Monsieur le Maire : « Mais non, je m'adresse à moi. »

Monsieur BELHOSTE : « Vous avez dit que pour vous, cela n'était pas choquant. Nous parler de cette manière là avec de tels mots, ce n'est pas acceptable. »

Monsieur le Maire : « Je m'adresse à moi même. Cela ne va pas durer 2 heures. Est-ce que je vous ai reproché quelque chose à vous ? Non. »

Monsieur BELHOSTE : « Vous vous foutez de ma gueule, vous dites que je ne branle rien, on ne l'a pas inventé, vous l'avez dit. Nous on le reçoit, on ne va pas faire un tri sélectif entre ce qu'on ne prend pas pour nous. »

Monsieur le Maire : « Ce qui est, encore une fois grave, c'est que vous pensez qu'il y a magouille derrière. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est juste que c'est pas écrit. »

Madame DUWICQUET : « Volontairement, Monsieur le Maire a demandé à ce que cela ne soit pas écrit dans le procès-verbal, c'est ce que vous êtes en train de dire. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est vous qui le dites. »

Madame LEVRAY : « Nous ne l'avons pas dit, c'est vous qui le dites. »

Monsieur le Maire : « Quand vous mettez en cause le fait que cela ne soit pas écrit, il y a deux solutions. Je ne vous demande pas de choisir, soit c'est moi qui l'ai fait enlever, soit c'est la secrétaire qui ne l'a pas retranscrit volontairement ou involontairement. Donc, choisissez. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai pas à choisir Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Cela devrait vous suffire, nous écouterons la bande ensemble. »

Madame LEVRAY : « Je ne vais pas passer mon temps à écouter cette bande que tout le monde a entendu. Tout le monde était là, je vous prends à témoin tous, vous avez quand même bien entendu tout ce qui a été dit, enfin quand même. »

Monsieur BELHOSTE : « Le point principal c'est la manière de parler, c'est cela l'essentiel. »

Mme DELECOURT : « C'est inadmissible de parler devant une assemblée comme cela. »

Monsieur le Maire : « C'est une forme mais quand vous m'accusez de corruption. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Qu'est ce qui est plus violent ? »

Monsieur le Maire : « Quand vous m'accusez de corruption. Vous avez dit gentiment que j'avais fait un cadeau à la société, cela veut dire quoi ? »

Monsieur BELHOSTE : « Ce n'est pas grossier. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas grossier mais cela veut dire quoi ? »

Monsieur BELHOSTE : « Quand vous me dites à l'instant que j'ai un discours inverse aujourd'hui, moi je trouve que c'est une interprétation très étrange, je n'ai pas dit le contraire. Je n'ai pas l'habitude et vous le savez depuis des années de dire une fois blanc et dire une fois noir. »

Monsieur le Maire : « En 2018, vous nous invitez à prendre la société Icom. »

Madame DELECOURT : « Non, nous n'avons pas cité la société Icom. Il y a d'autres sociétés qu'Icom sur Longuenesse. »

Monsieur le Maire : « J'en connais une pas très loin. »

Madame LEVRAY : « Il n'y a pas qu'Icom qui n'est pas loin. Nous n'avons pas à citer de nom de société. »

Monsieur le Maire : « A la différence, c'est que moi j'assume mes propos. Si j'ai eu des propos qui vous ont choqués, nous les transcrivons, cela ne me pose pas de problème. »

Monsieur BELHOSTE : « En ce qui concerne le choix du prestataire de la cérémonie des vœux. »

Monsieur le Maire : « On y revient pas quand même ? »

Monsieur BELHOSTE : « Si juste une chose. Nous avons pu consulter les deux offres que vous aviez reçues ainsi que le cahier des clauses particulières. »

Monsieur le Maire : « Madame LEVRAY a consulté. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous faisons partie d'un groupe. À la lecture de celui-ci, il est évident qu'une entreprise éloignée sera, c'est factuel, automatiquement défavorisée, et cela s'explique. Le nombre de déplacements exigés est très important dans le cahier des charges. Pour les vœux par exemple, le reportage exige 32 dates différentes, 7 déplacements pour suivi des travaux, des participations diverses aux réunions de préparation. Pour les sportifs, il faut suivre les compétitions, les événements, les entraînements classiques des clubs, les réunions de préparation, ce qui peut se comprendre. Sauf que, évidemment, à résider à proximité et donc avoir peu de frais de déplacements, aucune société un peu éloignée ne peut répondre à ce cahier sans arriver à des coûts exorbitants et ne peut donc soutenir la comparaison parce que les sociétés un peu éloignées sont forcément éliminées de la course vu la distance qu'il y aurait à parcourir à chaque fois pour revenir. Cela dit, afin de rationaliser le coût des prestations, il nous semble plus que pertinent de réfléchir à la possibilité de faire faire ces bouts de vidéos, ces photos en interne. Il y a quelqu'un à la mairie qui est très capable de le faire, n'importe quel bon appareil numérique a la capacité technique de filmer avec de la qualité, cela nous éviterait au moins sur ce volet là qu'une société doive se déplacer à de multiples fois, à de multiples dates et à de multiples endroits. »

Monsieur le Maire : « C'est votre avis. »

Monsieur BELHOSTE : « C'est un avis constructif en tout cas. »

Monsieur le Maire : « C'est votre avis. »

Madame DUWICQUET : « C'est un avis qui a changé depuis le dernier conseil quand même puisqu'au dernier conseil, vous évoquiez d'autres sociétés, vous n'avez pas évoqué qu'on pourrait le faire en interne. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous n'avons pas encore consulté le cahier des charges. »

Madame DUWICQUET : « Je peux finir ma phrase, merci. »

Monsieur BELHOSTE : « Allez y Madame DUWICQUET. »

Madame DUWICQUET : « Merci. Vous évoquiez la dernière fois que vous n'avez pas du tout parlé de faire en interne mais vous aviez évoqué d'autres sociétés sur le territoire qui aurait pu faire la même réponse. Sauf que les autres sociétés n'ont pas donné de réponse à l'appel d'offres. En revanche, par rapport à ce que vous dites concernant les sociétés éloignées, en 2018, une société de Paris, c'est ce que Monsieur le Maire rappelait à votre mémoire, avait bien eu le marché par rapport à la cérémonie des sportifs. »

Monsieur le Maire : « Le résultat était catastrophique. »

Monsieur BELHOSTE : « C'était moyen. »

Madame DUWICQUET : « Vous vous étiez justement un peu élevé contre le fait que l'on puisse prendre une société éloignée. »

Monsieur BELHOSTE : « Mais là je parle de cette année. Le coût, vous le savez, a beaucoup augmenté. »

Monsieur le Maire : « C'est autre chose. »

Monsieur BELHOSTE : « Mais quand on regarde un peu le détail du cahier et des clauses, ce qu'on ne connaissait pas à l'avance, on ne sait pas tout à Longuenesse. Donc, quand on regarde dans le détail, on se dit de manière pertinente, que pour éviter ces innombrables déplacements d'une société pour faire à chaque fois des bouts de film, on pourrait le faire en interne et ensuite donner ces vidéos à la société pour faire le montage et cela limiterait le coût. Et nous aurions une prestation équivalente au niveau du montage mais en baissant le coût de la prestation. »

Monsieur le Maire : « Sauf que j'ai cru comprendre l'autre jour qu'on manquait de personnel en communication. Donc, si la seule personne qu'on met, on l'envoie tous les week-ends ou tous les jours filmer les manifestations, effectivement on va manquer de personnel. »

Madame LEVRAY : « Il faut étoffer le service. »

Monsieur le Maire : « Madame LEVRAY, je pense qu'étoffer le personnel, je vais être très franc, et cela va être enregistré, effectivement on met un deuxième poste, cela coûte beaucoup plus cher à la collectivité que de prendre une société prestataire, vous le savez bien. Nous sommes à 66 % en fonctionnement pour le personnel. Un jour, vous nous dites attention aux frais de personnel. Je pense qu'un deuxième emploi ou un mi-temps coûterait beaucoup plus cher que la prestation. »

Monsieur BELHOSTE : « Nous n'avons pas parlé d'emploi. »

Monsieur le Maire : « Mais si puisque vous m'avez dit la fois dernière que la personne qui s'occupe de la communication n'a pas assez de temps pour faire son travail. Cela me paraît logique, s'il doit tout filmer, il ne pourra rien faire d'autre, donc il faudra prendre quelqu'un d'autre pour préparer le vivre à Longuenesse par exemple. »

Monsieur BELHOSTE : « Après en s'organisant et en discutant avec les différents associations ou clubs, chacun peut filmer dans son club. »

Monsieur le Maire : « Non. Si vous demandez cela, vous êtes obligés d'embaucher, vous me l'avez dit. On embauche et c'est beaucoup plus cher à la collectivité. »

Madame DUWICQUET : « Pour créer un film, comme pour tout film qui est monté, les images c'est bien celui qui monte le film qui fait les images. À partir du moment où vous avez un film et dans lequel les images sont filmées par une tierce personne et montée par une autre personne, si le film n'est pas bon, vous vous retournez contre qui ? Sur la personne qui l'a monté ou sur la personne qui a filmé ? Je pense que comme tout cinéaste ou comme toute action de publicité, on est bien d'accord que les choses doivent être faites par la même personne. »

Monsieur le Maire : « Vous nous avez dit vous même avoir pris une société prestataire pour filmer. Pourquoi ne pas avoir filmé vous même ? »

Monsieur BELHOSTE : « C'était pas tout à fait pour filmer. Moi je sais que par expérience, même des élèves, des collégiens savent filmer et faire des films, des personnes qui s'investissent dans les clubs pourraient le faire aussi. »

Monsieur le Maire : « Je vais être très très prudent dans mes propos, mais je vais quand même les assumer. Au collège Blaise Pascal, il y a une section sportive football et ce sont effectivement des élèves de 4ème/3ème qui réalisent le journal mais ils ont certainement une formation supérieure à la personne qui, aujourd'hui, est employée à la communication. Le montage du film et tout. »

Monsieur BELHOSTE : « Aujourd'hui, les logiciels intégrés sont extrêmement performants et on peut faire des choses formidables. »

Monsieur le Maire : « On va arrêter. La fois dernière, il n'y a pas assez de monde en communication, on est d'accord. Donc, on prend acte qu'avec le travail qu'a la personne en communication actuellement, il n'y a pas assez de monde et là on rajoute. »

Madame LEVRAY : « On rajoute du travail à un service, on ne rajoute pas du travail à une personne, c'est différent. »

Monsieur le Maire : « La communication c'est une personne. »

Madame LEVRAY : « Oui, il n'y a qu'une seule personne. »

Monsieur le Maire : « Voilà, donc à cette personne là, on lui rajoute. L'autre jour, vous vouliez embaucher et là on rajoute à la même personne. »

Madame LEVRAY : « Non, c'est pas cela qu'on a dit. »

Monsieur le Maire : « Donc, on embauche. L'embauche d'une personne coûtera beaucoup plus cher qu'une prestation de service. »

Madame LEVRAY : « L'embauche d'une personne, cette personne ne fera pas que ces deux manifestations là. Il y a bien d'autre chose à faire. »

Monsieur le Maire : « Même un mi-temps coûtera beaucoup plus cher. C'est terrible comment vous voulez à tout prix avoir raison. La fois dernière, il n'y avait pas assez de monde, là on rajoute une charge, donc du coup, on doit embaucher. Et là, vous n'êtes plus d'accord. Je suis parfois grossier mais parfois je ne comprends pas non plus. »

Madame LEVRAY : « On est exactement dans la même logique. »

Monsieur le Maire : « Non. François FOCKENYOY, pour ne pas le citer, vous voulez lui rajouter. »

Madame LEVRAY : « Non, il ne s'agit pas, vous le faites exprès, de donner du travail supplémentaire à Monsieur FOCKENYOY, mais à donner du travail supplémentaire au service communication et ce service, pour le moment, il n'y a qu'une seule personne. »

Monsieur le Maire : « Donc, il faut embaucher. »

Madame LEVRAY : « Oui. »

Monsieur le Maire : « Moi je vous réponds qu'embaucher coûte beaucoup plus cher qu'une prestation de service. »

Madame LEVRAY : « Bien sûr. »

Monsieur le Maire : « Nous sommes à 66 % en personnel et à un moment donné vous dites attention attention aux charges de personnel. »

Madame LEVRAY : « Mais non, c'est pas cela. Vous le faites exprès. »

Monsieur le Maire : « Dites moi, mes collègues, si je comprends rien, je vais finir par dire aussi que je suis complètement abruti, je le dis. Vous pouvez l'enregistrer là où j'ai dit que je devais être abruti. D'autres questions ? »

Madame LEVRAY : « Une petite question. On a débattu aussi assez longuement sur le sens interdit sauf riverains. Je voudrai demander à Monsieur MOUND s'il a pu vérifier la définition du mot riverains et se rendre compte qu'effectivement ni un facteur, ni la famille, ni un médecin ne peuvent être considérés comme riverains. J'étais sûre de moi, Monsieur MOUND n'était pas d'accord. »

Monsieur MOUND : « Donc, on va demander à la police municipale de verbaliser le facteur à chaque fois qu'il passe le panneau riverains, merci. »

Madame LEVRAY : « Il y a un code de la route, vous en avez parlé tout à l'heure par rapport au parking près de Blaise Pascal, il y a le respect du code de la route. Dans ce code de la route, il y a des définitions et si vous choisissez de mettre un sens interdit sauf riverains, oui pourquoi pas mais il faut savoir ce que l'on met derrière le mot riverains. Ce qu'on y met derrière, ce n'est pas nous qui le choisissons, c'est ce qui est écrit dans le code de la route. »

Monsieur MOUND : « Donc, on fait une liste en dessous sauf riverains, à la ligne laitiers, facteurs. »

Madame LEVRAY : « On a pas le droit de faire cela. »

Monsieur le Maire : « Je ne comprends pas le niveau de réflexion dans lequel nous sommes actuellement. Pour les riverains, vous faites un état de la rue du Château de la Côte, c'est écrit, pour laquelle vous avez considéré qu'elle n'était pas accidentogène et que le projet n'était pas prioritaire, vous l'avez dit, c'est écrit. Que faut-il que je fasse ? Je vais demander aux riverains de vous rencontrer. Monsieur DAMBRUNE et Monsieur RUCKEBUSCH sont allés, juste avant le conseil municipal, voir 3 personnes pour des questions de sécurité, nous y sommes allés, on ne règle pas seulement le problème de la rue du Château de la Côte. Mais pourquoi faites vous un bazar avec le sens interdit de la rue du Château de la Côte ? Sauf riverains, bien sûr que les pompiers et les ambulances vont passer ainsi que les poubelles. »

Madame DUWICQUET : « Je ne vais pas polémiquer mais j'aimerais vraiment savoir, Madame LEVRAY, si vous pensez que cette question d'un sens interdit, sauf riverains, a vraiment à faire dans un conseil municipal. Vous prenez un conseil municipal pour balancer tout et n'importe quoi. »

Madame LEVRAY : « C'est la réponse qui m'a été balancée, où on m'a dit que la famille était les riverains, non. »

Madame DUWICQUET : « Ok, aujourd'hui on a rectifié ce que voulait dire un sens interdit sauf riverains, tout le monde sera très content de le savoir aujourd'hui. Dans un conseil municipal, on débâtable des pécadilles en fait. »

Monsieur le Maire : « On est vraiment à un niveau de réflexion qui est à ras les pâquerettes. »

Madame DUWICQUET : « Mais tout cela pour poser des questions. »

Monsieur le Maire : « C'est comme quand on a lu la rue du Maire parce que c'est la rue du Maire. Comment se fait-il, que vous n'habitez pas Longuenesse Madame LEVRAY, vous pouvez affirmer que la rue du Château de la Côte n'est pas accidentogène ? C'est écrit et que ce n'est pas prioritaire ? Mais comment pouvez-vous avancer des choses pareilles ? Vous avez avancé que la rue n'était pas accidentogène et que le projet n'était pas prioritaire. Comment pouvez-vous avancer des choses pareilles ? Je ne permettrait pas à un autre élu qui n'habite pas dans le secteur de le dire. Il n'y habite pas. Écoutez Madame LEVRAY, je vais vous demander de rencontrer les riverains de la rue du Château de la Côte, vous les rencontrerez pour les entendre. Cela n'augmente pas le niveau. D'autres questions sur le rapport ? Je veux bien le mettre en caractère gras si vous voulez. Comme vous le dites très souvent, ne vous énervez pas,

effectivement je ne dois pas m'énerver, mais quand je vois le niveau de réflexion qu'on vient de passer, j'ai honte. Si l'avenir de la commune s'arrête au sens interdit de la rue du Château de la Côte. Deuxième point, compte-rendu des décisions administratives prises par le Maire, j'espère qu'elles seront bonnes et cohérentes. »

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme LEVRAY, M. BELHOSTE, Mme DELECOURT et M. VANDESTEENE).

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Steve MOUND en qualité de secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITÉ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ADHÉSION DE LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 21-13-6 et L. 21-13-7 du Code de la Commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur les produits d'entretien pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur l'achat de produits d'entretien.

La CAPSO est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

Celui-ci comprend 5 lots :

- 1) Lot 1 : Hygiène en cuisine
- 2) Lot 2 : Hygiène des locaux
- 3) Lot 3 : Papiers
- 4) Lot 4 : Sacs poubelles – Protections - Consommables
- 5) Lot 5 : Petits matériels et brosse

Il est précisé que la liste des communes est non exhaustive jusqu'à la signature de la convention.

Les membres de la commission d'appel d'offre de la CAPSO seront convoqués en temps voulu pour retenir le(s) prestataire(s).

L'exécution du marché reste à la charge de chaque commune (commande, réception des produits, facturation).

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2023.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de produits d'entretien,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice, ainsi que la CAO de la CAPSO comme CAO du groupement,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

TRAVAUX – CONTRÔLE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Monsieur RUCKEBUSCH : « Merci Monsieur le Maire, si vous le permettez je vais faire une petite synthèse pour que cela aille plus vite car on a assez perdu de temps j'ai l'impression. »

Vu la délibération n° 2018-42 du 13 juin 2018, autorisant la constitution d'un groupement de commandes et le lancement de la procédure de marché public pour le contrôle des bouches et poteaux incendie, suite au décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie clarifiant les règles d'implantation et de gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans les communes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015,

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation de la CAPSO, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration.

La ville de Saint-Omer est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive reprise en pièce jointe. A ce titre, elle a en charge, avec le soutien des services de la CAPSO, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché.

La commission d'appel d'offres de la Ville de Saint-Omer sera chargée de l'attribution du marché.

Bien entendu, l'ensemble des communes membres reste associé à toute la démarche.

La date effective de mise en œuvre est fixée au 1^{er} janvier 2023, pour une durée maximum de 4 ans. Le volume du marché est estimé à 109 bouches et poteaux incendie, 2 aires d'aspiration et 3 prises accessoires, soit un total de 114 unités à contrôler.

Pour la réalisation de cette prestation de service, il convient de lancer une procédure de marché public d'appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire (décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 et des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019).

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration,
- d'approuver la convention constitutive du groupement désignant la ville de Saint-Omer coordonnatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire),
- d'autoriser la ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation,
- de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la commune de Longuenesse.

URBANISME – RUE GASTON BROGNIART – CESSION DE LA PARCELLE AY 477 (EN PARTIE SOIT 50 M²)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. SANSSOUCY, actuellement propriétaire d'un terrain au 9 rue Gaston Brogniart à Longuenesse, a exprimé en date du 23/02/2022, la volonté d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AY 477 soit environ 50 m² de la surface totale de 140 m², jouxtant sa propriété.

L'ancien propriétaire, décédé aujourd'hui, avait depuis de très longues années la jouissance d'utiliser cette partie de parcelle à titre précaire et révocable.

Monsieur SANSSOUCY souhaite régulariser la situation en devenant propriétaire de ces 50 m² afin de pouvoir mieux rentrer son véhicule dans le garage.

La valeur de ce bien a été fixée par le Service Local du Domaine à 1 000,00 € (soit 20 euros le m²)

M. SANSSOUCY est d'accord sur ce prix ainsi que la prise en charge des frais notariés et de géomètre.

À l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour cette cession et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent.

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour du conseil municipal mais je vous donne l'information. Monsieur BARRET et moi même avons eu, en visioconférence, la responsable du bailleur 3 F, qui ne s'appelle plus d'ailleurs tout à fait 3 F, sur la zone de la Verte Ecuelle. Un nouveau projet va être lancé. Il nous sera présenté ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal quand celui-ci sera affiné. »

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE AU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF) POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

Monsieur le Maire : « Effectivement, un sens interdit à côté, c'est rien du tout. »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, face à la guerre que vivent actuellement des millions d'Ukrainiens, les pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français se mobilisent en urgence.

Depuis plusieurs jours, des millions de personnes, notamment des femmes et des enfants, sont contraintes de quitter leur pays en laissant tout derrière elles pour tenter de fuir la violence des bombardements.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer relaie les appels aux dons du GSCF, auprès des collectivités territoriales, qui sollicite une subvention urgente afin de secourir les victimes.

Madame LEVRAY : « Pas de question en particulier mais une remarque pour féliciter le conseil municipal des jeunes pour les actions solidaires qu'ils ont mis en place, souligner que nous sommes tout à fait favorables à l'initiative que vous avez prise de mettre sur le facebook de la ville un article concernant des recherches de logement. Nous nous étions posés la question de savoir s'il était possible de proposer l'ancienne caserne des pompiers ou peut être pas, le bâtiment qui reste à la presqu'île, et ensuite dans le bilan de la DSU que l'on va voir tout à l'heure, on voit que sur la commune il y a 206 logements qui sont vacants, est-ce que c'est du privé, du public ? est-ce qu'il y a matière à trouver une opportunité de ce côté là ? Je voulais quand même vous demander s'il y avait d'autres mesures que l'on pourrait peut être envisager si des familles arrivaient chez nous, comme des gratuités concernant la garderie, la cantine ou des mesures comme cela. Est-ce qu'on les envisagera ? »

Monsieur le Maire : « Nous avons eu plusieurs réunions avec Monsieur le Sous-Préfet et les services. Nous avons de suite regardé sur la commune si nous avons des logements communaux libres, il n'y en a pas. Les bailleurs ont été saisis par le comité d'organisation de la Sous-Préfecture et il semblerait que 3 ou 4 logements pourraient être libres sur Fort Maillebois. La caserne des pompiers relève de la compétence de la CAPSO, quant à la presqu'île, c'est aujourd'hui dégradé, il est temps qu'on le rase, c'est amianté donc ce n'est en aucun cas en capacité de recevoir des personnes dans les règles sanitaires dignes de ce nom, voilà pour le logement. Nous avons également mis sur les réseaux sociaux que, au-delà d'accueillir, qui est quelque chose de remarquable mais pas de simple, comme cela a été dit dans diverses réunions avec Monsieur le Sous-Préfet, on ne sait pas pour combien de temps, mais, nous avons ajouté également que les administrés pouvaient apporter leur concours autrement. J'ai rencontré une personne en mairie aujourd'hui qui me disait, moi je peux être volontaire par exemple pour transporter des personnes, mais on sait aussi que le service Mouvéo de la CAPSO sera gratuit. J'ai eu un coup de fil de M. WICQUART qui était président du club de badminton, et qui m'appelait au nom d'une coordination. J'ai demandé au service sports que l'on transmette un mail pour l'accueil d'ukrainiens dans les clubs sportifs. Éric, peux tu nous dire qui nous sommes susceptibles de saisir ? »

Monsieur FOULON : « La DDCS, la jeunesse et sports maintenant, nous a envoyé un mail en disant que nous serions peut être amenés à accueillir des enfants ukrainiens dans le cadre des accueils de loisirs. »

Monsieur le Maire : « Vous pensez bien qu'on ne va pas faire payer. De toute façon, s'il y avait un paiement, ce serait à la charge des familles qui accueillent. Si vous êtes d'accord, ce n'est pas une délibération, mais si vous êtes d'accord sur le principe, nous mettrons en place tout ce qui nous est possible de faire, afin de venir en aide à ces personnes, c'est à dire, à la fois les accueillir au niveau des activités, des écoles, des centres de loisirs. On peut aussi aider les gens qui accueillent pour la restauration, toutes les initiatives sont possibles. Sur les réseaux sociaux, on faisait aussi appel à des meubles parce qu'il y avait des logements libres mais non meublés. Dans tous les cas, nous avons sur Longuenesse fait le tour de ce que nous pouvions proposer, les 3 ou 4 logements d'un bailleur, ensuite il reste les démarches personnelles et nous avons déjà des personnes qui se sont portées volontaires pour accueillir. »

Monsieur BELHOSTE : « D'ailleurs, il faut le dire, remercier et féliciter les longuenessois et bien au-delà, qui s'engagent ou qui veulent s'engager à héberger quelques ukrainiens. Personne n'était préparé à cela et les volontaires peuvent être un peu perdus au niveau de ce qu'ils doivent faire ou peuvent faire ou pas. Il serait peut être utile de rajouter sur le site de la ville des liens qui permettent justement d'avoir des conseils pratiques, juridiques et autres. Je sais qu'il existe un site parrainage.réfugiés.info. Il existe un autre site aussi qui émane du gouvernement dans lequel il y a pas mal de conseils pour y voir un petit peu plus clair parce que les gens sont plein de générosité et de bonne volonté mais on ne sait pas toujours comment faire. »

Monsieur le Maire : « On a également proposé que le service du CCAS reçoive les gens, c'est le cas de la personne que j'ai rencontrée ce matin, pour les piloter dans leurs démarches. »

Monsieur BELHOSTE : « Parallèlement, c'est une sujétion, est-ce qu'au niveau des services scolaires, n'y aurait-il pas la possibilité en lien avec les directeurs de faire un recensement des capacités d'accueil dans les écoles sur la commune pour chaque niveau de classe afin de savoir jusqu'à combien ils peuvent monter dans chaque niveau, capacité à accueillir quelques enfants en classe mais aussi à la cantine ? Une fois cela fait au niveau des services, on pourrait faire remonter au Sous-Préfet qui pourrait coordonner les actions. »

Monsieur le Maire : « Faut-il que je le répète, ce n'est pas prétentieux, nous sommes en lien permanent avec les services de la Sous-Préfecture en visioconférence et je pense que globalement il y aura toujours une place dans une de nos écoles. »

Monsieur BELHOSTE : « Oui bien sûr, mais cela risque d'être plus qu'une. »

Monsieur le Maire : « Oui on est bien d'accord. »

Monsieur BELHOSTE : « Oui pour voir la capacité d'accueil, si besoin est, il y a aussi évidemment des liens qui sont possibles avec, je le dis, la remarquable famille HAYNES à Tilques qui a accueilli une centaine d'ukrainiens dimanche et qui, je pense, a besoin d'avoir des contacts pour placer ces gens. »

Monsieur le Maire : « De toute façon, je ne sais plus son prénom, Monsieur WICQUART André, était en contact avec cette famille. Donc, il m'a dit qu'il se chargeait de coordonner. Sur tout ce qui concerne les activités sportives ou culturelles, je vais lui retransmettre, il m'a envoyé son mail, toutes les associations qui sont volontaires pour accueillir des personnes. Il m'a dit qu'il était le relai, c'est à lui que je m'adresserai. »

Madame LEVRAY : « J'aurai un dernier petit mot en disant qu'il faut que l'on fasse face à l'urgence d'une situation sanitaire que personne n'osait envisager il y a encore quelques semaines mais qu'il ne faut pas non plus oublier, il y a d'autres populations qui fuient aussi d'autres guerres, l'oppression ou la famine et de trop nombreux êtres humains sont dans la détresse et c'est vrai que le monde n'avait pas besoin en plus qu'un dictateur tyrannise un pays entier aux seules fins d'étendre son pouvoir et assouvir sa paranoïa. Donc, n'oublions pas tous les autres êtres humains qui ont besoin de nous. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas où on avait pu à un moment les oublier. Je vais vous dire Madame LEVRAY, qu'il y a depuis quelques mois, des réunions pour l'accueil des mineurs étrangers isolés. »

Madame LEVRAY : « Je n'ai accusé personne. »

Monsieur le Maire : « Je finis. Je ne me sens pas accusé, je donne une explication. Depuis plusieurs mois, je suis en réunion avec la Sous-Préfecture sur la recherche de locaux pour les mineurs étrangers isolés. Monsieur le Maire de Saint-Omer, je pense qu'il a tout à fait raison, pense que ce ne doit pas être à la charge d'une seule commune. Cela fait plusieurs réunions auxquelles je suis parfois et souvent le seul maire présent, parfois, il y a d'autres élus, mais la dernière réunion en visioconférence, j'étais le seul élu présent. Pourtant, France Terre d'Asile m'avait quelque part un petit peu attaqué, c'est un grand mot, sur

le fait que nous avons refusé d'accueillir les mineurs étrangers isolés à la presqu'île. Je leur ai dit l'autre jour, en attendant, vous pouvez remarquer que je suis le seul élu qui a assisté à toutes vos réunions. Le malheur de l'Ukraine, moi je lis déjà des commentaires, ne doit pas nous faire oublier que nous avons aussi sur notre territoire des jeunes d'autres pays beaucoup plus lointains qui ont aussi connu les mésaventures et qui sont sur notre sol. Dans tous les cas, j'ai dit à France Terre d'Asile, est-ce que vous avez reperé quelque chose à Longuenesse pour les accueillir ? J'avais reperé l'ancienne ferme de François WULLES. Ils sont allés la visiter, cela ne leur convenait pas. Moi je considère que j'ai contribué contrairement à ce qu'on a pu dire ou écrire. S'il fallait le rappeler, nous n'oublions pas qu'il y a d'autres personnes victimes de la guerre sur notre territoire, on est bien d'accord mais j'agis. Il faut saluer les jeunes du conseil municipal qui avaient également envisagé de faire des collectes dans les supermarchés mais nous sommes tombés sur le week-end réservé aux Restos du Coeur. Cela n'a pas pu être possible. Ensuite, j'ai contacté les autres supermarchés et hypermarchés de notre commune mais je n'ai pas eu de retour pour une autre date. »

À l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000,00 € « Urgence Ukraine » à l'article 65748 au Groupe de Secours Catastrophe Français pour les réfugiés ukrainiens.

FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Monsieur le Maire : « Avant de laisser la parole à Madame DUWICQUET, je vais m'adresser à vous. Mesdames, Messieurs, chers collègues, comme chaque année, notre débat d'orientations budgétaires représente une étape incontournable et fondamentale dans le processus d'élaboration de notre budget communal. Depuis deux ans, notre vie quotidienne a dû s'adapter à la présence d'une pandémie liée au coronavirus. Nos projets, comme ceux de nos associations, ont pu être perturbés. Logiquement, l'impact se ressent sur nos finances. Nous avons adapté nos moyens dans les écoles comme dans les services municipaux. Nous avons souhaité toujours être présents auprès de nos concitoyens et de nos associations. Vous verrez dans notre rapport d'orientations budgétaires certains des effets financiers du Covid. Nous allons peut être, espérons le, revenir à un fonctionnement moins impacté par cette crise sanitaire mais malheureusement, qui sera impacté par ce conflit que nous regrettons tous. Nous avons malgré tout initié les projets que nous avons programmés, qu'il s'agisse de travaux ou non. Bien entendu, tous ne sont pas mis en œuvre selon le même calendrier. Comme je l'ai dit l'année passée, gardons toujours à l'esprit que chacune de nos décisions, chacun de nos choix ont des conséquences immédiates et auront des conséquences pour plusieurs années. Nous savons que nos finances demeurent saines et c'est pour nous une grande satisfaction. Nous disposons d'un fonds de roulement mobilisable ainsi qu'une bonne capacité d'emprunt. Toutefois, il ne s'agit pas de se lancer en ordre dispersé dans les divers projets, il faut anticiper, programmer, organiser et surtout relier les projets les uns aux autres, en un mot, avoir une stratégie. Pour cela, les services municipaux ont reçu la mission de mettre en forme un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, dit PPIF, avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dans les finances locales. Ce programme est en cours d'élaboration et doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financement des projets successifs parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine. Le PPIF comportera donc des enveloppes budgétaires et si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités, le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement constituent un aménagement aux principes de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement voient leur réalisation pouvoir s'échelonner sur plusieurs exercices. La gestion sous forme d'AP (autorisations de programme) ou d'AE (autorisations d'engagement) et de CP (crédits de paiement) permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas prévoir en recettes l'intégralité des recettes correspondantes. Notre ambition est de finaliser ce PPIF courant 2022 pour entrer dans une gestion sous forme d'AP, d'AE et de CP à partir de 2023. En attendant, vous pourrez constater que les investissements réalisés et engagés en 2021 sont particulièrement élevés puisqu'ils représentent un montant de près de 5 000 000 € hors restes à réaliser. Je souhaite également vous parler très brièvement des ratios et autres pourcentages, notamment concernant la DSU qui est une partie de la DGF, la Dotation de Solidarité Urbaine dont nous avons déjà débattu à plusieurs reprises. Celle-ci représente 58 % de la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est bien une partie de la DGF, et environ un quart de nos recettes de fonctionnement. Cela constitue donc une ressource importante pour nous. Mais il faut bien comprendre que nous ne l'avons pas par hasard. On pourrait même d'ailleurs le regretter. Elle nous est donnée parce que nous ne percevons pas toutes les recettes que nous

devrions percevoir. Je l'ai déjà dit si nous étions moins pauvres, nous serions plus riches. En moyenne, les communes de taille similaire à la nôtre ont un niveau de recettes de 1 272 € par habitant. Ainsi, si l'on se fie à cette moyenne, nos recettes réelles de fonctionnement en 2021 devrait être de 14 350 000 € alors qu'en 2021, DSU comprise, nous avons touché 10 750 000 €, c'est la raison pour laquelle je vous dis que si nous étions moins pauvres, nous serions plus riches. Si nous n'avions pas la spécificité de notre population qui, pour certaines sont en situation, nous le savons et nous sommes vigilants, très précaires, nous toucherions 14 000 000 € au lieu de 10 000 000 €. Donc, malgré tout, il manque près de 3 600 000 €. Malgré ce manque, nous présentons une très bonne santé financière et nous développons de nouvelles offres de service public. Nous allons également nous atteler à donner davantage la parole aux habitants par la mise en place de conseils de quartier afin de coller au plus près aux attentes des longuenessoises et longuenessois, et je remercie au passage Delphine MALIDAN et les services, qui ont beaucoup travaillé sur cette mise en place. Malgré tout, nous investissons plus que la moyenne tout en étant moins endetté. Avant de céder la parole, je souhaite particulièrement souligner le travail accompli par les services en cette période chargée mais aussi tout au long de l'année. Vous avez reçu un rapport complet et détaillé ainsi qu'une présentation plus synthétique sous forme de diaporama. Celui-ci va faire l'objet d'une projection mais vous pouvez désormais l'afficher sur votre tablette. Nous ne comparons pas mais nous faisons un simple constat, d'un document qui était assez indigeste d'une trentaine de pages dans lequel à la deuxième tout le monde avait perdu le pied et ne suivait plus, je remercie les services d'avoir travaillé sur une présentation beaucoup plus moderne, actualisée et du coup beaucoup plus abordable. Je vais laisser la parole à notre adjointe en charge des finances, Delphine DUWICQUET, ainsi qu'à notre adjoint en charge des travaux, François RUCKEBUSCH. »

Madame DUWICQUET rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022 sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-après :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un DOB dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter que les données concernant l'année 2021 sont celles du compte administratif provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2022.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2022 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

Madame DUWICQUET : « Nous allons passer à la présentation synthétique du rapport d'orientations budgétaires par la première page qui précise les données générales sur la commune. Vous voyez la population totale de la commune s'établit à 11 082 habitants au 1er janvier 2022 (- 200 habitants par rapport au 1er janvier 2021). Nous constatons donc une diminution progressive depuis 2017, avec des baisses plus importantes sur ces deux dernières années. »

Monsieur le Maire : « Je me permets une petite parenthèse, Delphine, pour dire que vous avez vu, que dès le début de notre mandature, nous nous sommes attelés à régler ce problème de baisse de population. Vous avez vu dans la presse et d'ailleurs vous êtes, pour certains informés quand le projet est finalisé, que nous avons quelques projets d'urbanisation sur la commune. »

Madame DUWICQUET : « Nous passons ensuite à l'évolution des bases d'imposition de 2017 à 2021. Sur l'ensemble de ces bases d'imposition que ce soient taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti, l'ensemble en 2021 est de 9 999 267 € soit une baisse de 50,21 %, baisse qui s'entend surtout par rapport à la taxe d'habitation que cette année nous ne touchons plus sur les résidences principales. Les 159 775 € restants concernent uniquement les résidences secondaires de la commune qui sont aujourd'hui pour un total de 25. Compte tenu de la revalorisation des bases, des perspectives établies pour le budget et de la gestion actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants. Concernant les recettes de fonctionnement, toujours au niveau de la fiscalité, vous voyez qu'au niveau du total, pour 2021/2020, nous sommes en hausse de 8,45 %, hausse qui concerne sur le produit fiscal, taxe sur l'électricité, taxe sur les droits de mutation, taxe sur la publicité et les autres taxes. Concernant le produit fiscal, cette hausse a été constatée, il faut la mettre en lien avec la suppression du produit lié à la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation qui est sur l'imputation 75835. Effectivement, nous ne touchons plus aujourd'hui tout ce qui est taxe d'habitation mais nous touchons aujourd'hui des compensations qu'il nous faut mettre sur un autre chapitre qui sera sur le chapitre 73 que nous verrons plus tard. Ces compensations sont appelées différemment et sont calculées aussi différemment mais nous allons les voir ensuite. Concernant les recettes de fonctionnement, vous voyez que nous sommes en diminution de 3,95 % pour le CA prévisionnel 2021 pour un montant de 5 015 141 € par rapport à un CA de 5 221 625 € en 2020. Vous voyez que la plus grosse diminution est de - 71,02 % soit la compensation Etat/fiscalité, ce que je viens de vous dire, cette compensation Etat/fiscalité est traduite sur le chapitre 74, ces allocations compensatrices sont passées sur le chapitre 73 d'où cette grosse diminution de 71 %. Vous allez les retrouver sur les pages suivantes. On fait un petit focus sur la DSU, on peut à nouveau souligner l'augmentation de la DSU de 2,17 %. L'augmentation de la DSU sur la période de 2018 à 2021 est constante environ 193 000 €. Pour 2022, nous pouvons à nouveau supposer une évolution positive de celle-ci, même si on souhaiterait que ce soit l'inverse mais cela n'est pas certain à ce jour. Si vous avez des questions entre temps, vous pouvez m'arrêter plutôt que de revenir après dessus. Nous sommes toujours sur les recettes de fonctionnement avec les concours de la CAPSO, vous constatez une baisse au niveau de la compensation CAPSO de 1,15 % et une baisse de la dotation de solidarité communautaire de 12,23 %, ce qui nous fait un total de diminution de 6,26 %. Le focus sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), avec la mise en place de la CAPSO en 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait

s'élever à 308 218 € pour 2019 et 270 352 € pour 2020. Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier qui a été mis récemment en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement. Vous voyez qu'en 2019, nous avons touché 260 885 €, en 2020, 175 686 € et 2021 en prévisionnel, 154 201 €. Il est prévu que la DSC soit recrée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante. Le groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation, a été institué dès à présent une nouvelle DSC pour les années 2021-2023 :

2021 : 154 201 €
2022 : 143 458 €
2023 : 132 716 €

Ceci dans l'idée de recréer une réévaluation pour les 53 communes et dans le principe de mettre en avant les communes rurales. »

Monsieur le Maire : « De la CASO, nous sommes passés à la CAPSO avec 53 communes, en 2018, nous retouchons seulement 346 000 € de dotation de solidarité communautaire et nous allons passer en 2022 à 143 000 €, il y a un manque à gagner et comme vient de le dire Delphine, aujourd'hui, nous sommes à 53 communes, ce qui est une explication. Dans le pacte de gouvernance, il y a une aide à la ruralité. Ce sont les communes qui touchaient le plus qui sont les plus impactées. »

Madame DUWICQUET : « Vous voyez aussi pour l'attribution de la compensation CAPSO, la diminution de 1,15 % qui correspond, entre autre, au départ du PRE au niveau de la CAPSO. Les recettes de fonctionnement, avec les produits des services, vous voyez que nous sommes sur un total des recettes de 10,47 %. Cette augmentation des recettes est à relativiser puisque vous avez dans la ligne loisirs/centre de loisirs d'hiver ainsi que dans la ligne périscolaire, une augmentation assez importante de 27,83 % et de 36,69 %, comme disait Monsieur le Maire auparavant, c'est effectivement les effets Covid, c'est à dire que nous avons eu une grosse baisse en 2020 avec la fermeture des centres de loisirs et des garderies, donc nous avons eu une perte d'argent qui aujourd'hui est en augmentation, puisque nous avons été ouverts toute l'année, donc ce n'est pas vraiment une augmentation, on revient au niveau de 2019. Pour 2021, les recettes ont globalement augmenté de près de 10,5 % principalement en lien avec une hausse significative des produits de centres de loisirs, plus de 20 000 € environ. Ensuite, nous passons aux dépenses de fonctionnement, avec les dépenses de personnel, vous voyez que nous sommes en diminution de 3,22 % pour un CA prévisionnel de 4 739 340 €. En 2021, il y a eu la mise en place du système des astreintes des agents techniques, qui, pour l'année 2021, a été mis en place dans le courant de l'année 2021 et qui aujourd'hui nous a coûté 7 600 €, pas encore très significatif pour une année entière. Nous avons eu la poursuite du PPCR en 2021. Pour 2022, le montant à peu près similaire sera reconduit pour 2022. L'effectif total au 31/12/21 était de 128 agents. Le ratio de dépenses de personnel (61,56 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 62,02% en 2020) est légèrement supérieur à la moyenne de la strate (60,5%). Toutefois, les dépenses totales de fonctionnement sont significativement plus basses qu'en 2020 et 2019. Ces chiffres restent encore à relativiser cette année comme nous l'avions évoqué pour l'année 2020, 2021 ne fut pas non plus une année de dépenses normale, nous aurions du avoir plus de dépenses de fonctionnement mais les restrictions sanitaires mises en place ne l'ont pas permis. Nous n'avons pas pu nous rencontrer comme il fallait et mettre en place des actions. Donc, ces chiffres restent encore à relativiser.

Monsieur le Maire : « Si nous avons eu plus de dépenses de fonctionnement, le ratio des charges de personnel aurait baissé, c'est pour cela que c'est assez relatif. »

Madame DUWICQUET : « Nous pourrions effectivement voir en 2022 si nous pourrions reprendre les choses normalement et où nous en serons au niveau de ce ratio. L'objectif de stabiliser ce chapitre autour de 5 000 000 € par an pour toute la durée du mandat est l'objectif de 2022. Pour les autres dépenses de fonctionnement dont les subventions, vous voyez que nous sommes en diminution de 3,91 % pour 2021/2020 par rapport à 2020/2019 avec une baisse des autres charges de gestion courante significative de 19,25 %, pour les charges à caractère général, une augmentation de 7,51 %, soit pour un CA prévisionnel de 2021 de 2 669 689 €. Le virement à la section d'investissement s'élève à 2 000 000 € en 2021. Sans revenir au niveau de 2019, les charges à caractère général ont progressé entre 2020 et 2021 (+7,51%) suite à l'allègement des restrictions sanitaires ayant permis la tenue de certaines manifestations,

ainsi que la tenue de la plupart des accueils de loisirs avec certaines adaptations. Il convient également de noter le changement d'imputation pour l'entretien des bouches d'égouts pluviales (passage du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant d'environ 86 500 € en 2021). Bilan prévisionnel des dépenses au CA 2021, dépenses de fonctionnement, vous voyez deux chiffres entourés des charges de personnel et frais assimilés et les autres charges de gestion courante dont on vient de parler pour un total des dépenses de fonctionnement de 8 297 260 € soit une baisse de 2,29 %.

Monsieur le Maire : « Je voudrai m'excuser au passage auprès du public présent sur la qualité des documents, peut être même des représentants de la presse, nous sommes en train d'investir dans des moyens de communication dignes de ce nom. »

Madame DUWICQUET : « Je voudrai noter aussi aux autres charges de gestion courante au-delà des bouches d'égout qui est passé en commande commune, il y a eu au niveau du CCAS le passage du portage de repas que la ville ne prend plus en charge et les bourses d'enseignement, ce qui amène une diminution de 19,25 % des dépenses de fonctionnement. Vous voyez en dessous le camembert coloré qui correspond à toutes ces dépenses que nous venons de citer et qui sont dans le tableau. Page suivante, vous avez le graphique à colonne qui correspond à l'évolution de ces dépenses totales entre 2018 et 2021. Nous sommes passés de 8 431 448 € en 2018 à 8 297 260 € en 2021 avec deux années plus marquantes au niveau des dépenses totales. Bilan prévisionnel des recettes, vous retrouvez à la ligne les recettes de fonctionnement, à la ligne 73 impôts et taxes, la petite augmentation de 6,99 % qui correspond aux compensations de l'Etat par rapport à la perte à la taxe d'habitation, donc elle est reprise à cette ligne là. Vous avez ensuite en produit exceptionnel et reprises, les 58,11 % d'augmentation qui correspondent à une reprise des comptes d'épargne temps au niveau du personnel que maintenant nous pouvons payer à partir du 20ème jour de prise du compte épargne temps à la demande des agents, de ce fait, une provision a été constituée en cas de demande. Vous avez aussi les 58 % d'augmentation des recettes, nous avons aussi des réparations de candélabres et des assurances qui doivent nous rembourser pour un montant de 18 118 € et nous avons des cessions d'immobilisations avec des parcelles de terrains qui ont été vendues, cela correspond effectivement à cette grosse augmentation des produits exceptionnels. Vous avez en dessous le camembert qui reprend le total de toutes ces recettes de fonctionnement avec page suivante le graphique à colonne à l'identique qui reprend les recettes totales de 10 797 392 € en 2018 qui sont descendues à 10 681 616 € en 2019 pour remonter à 10 708 472 en 2020 pour arriver à 10 826 172 € en 2021. Nous passons au bilan prévisionnel, résultat de fonctionnement, pour 2021/2020, nous passons à une augmentation de 14,09 % soit 2 528 912 € en prévisionnel. Entre 2020 et 2021, le résultat de fonctionnement progresse à nouveau (+14 %). L'explication est la suivante :

* une hausse des recettes induite par une augmentation globale du produit fiscal et des compensations ainsi que par une reprise importante sur les amortissements et provisions (liée à la provision pour les comptes épargne-temps auparavant surévaluée),

* une baisse des dépenses dont les facteurs les plus marquants sont la diminution des chapitres liés aux charges de personnel et frais assimilés, ainsi que le non versement, la non sollicitation ou la diminution du montant demandé de certaines subventions aux associations en lien avec la situation sanitaire depuis 2020.

Vous voyez ensuite avec le graphique à colonne l'évolution du résultat de fonctionnement entre 2018 et 2020 pour un montant prévisionnel de 2 528 912 € pour 2021. Ensuite, en section d'investissement et l'emprunt, vous voyez qu'au niveau de l'encours de la dette, elle diminue d'année en année pour arriver au 31/12/2021 à 4 199 343 € en prévisionnel, si nous continuons comme cela, nous arriverions au 31/12/2025 à un prévisionnel de 1 927 831 €. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018. 2 emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €. La moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 862 €/habitant (372 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 1 an et 8 mois). L'objectif est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€. Sur cette base, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2025 se situe au maximum à environ 6 M€. Section d'investissement, en recettes, nous sommes sur un prévisionnel de total des recettes à 5,32 % d'augmentation pour un montant de 6 412 118,96 €. Les

recettes d'investissement sont en augmentation entre 2020 et 2019, de 12,74 % entre 2020 et 2019 puis de 5,32 % entre 2020 et 2021. On peut noter une hausse du FCTVA et des subventions d'investissement sur ces trois dernières années ainsi qu'un important excédent d'investissement reporté de 2019 (2,16 M€) puis de 2020 (2,19 M€). Pas de questions ? Je continue. Section d'investissement, dépenses, vous constatez une augmentation des dépenses de 27,83 % en prévisionnel pour 2021 soit 4 973 042,01 €. Dans ces plus grosses augmentations, vous avez la ligne immobilisations corporelles qui augmente de 77,46 % du fait des travaux de voirie. En fonction de la teneur de ces travaux, le montant est soit mis en investissement soit en fonctionnement. En fonctionnement, nous avons eu en 2021, 78 000 € pour ces travaux de voirie et en 2020, nous avons eu 192 500 €. En investissement, c'est cela qui fait monter le chiffre, en 2020, nous avons eu 48 000 € et en 2021, nous avons eu 278 000 € de travaux en investissement. L'immobilisation en cours de 36,82 % concerne l'école Blum. Le total des dépenses en investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 4,97 M € en 2021, montant total en hausse par rapport à 2020 (+ 27,83 %) et 2019. En conclusion, nous sommes conscients que nous avons un excédent de fonctionnement important et une bonne capacité d'emprunt que nous allons utiliser et pour le faire à bon escient, nous avons mis en place le PPIF pour prendre les bonnes décisions. Je passe la parole à mon collègue, Monsieur François RUCKEBUSCH pour les travaux. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Merci Delphine. Vous avez le tableau de la section d'investissement et les principales dépenses en 2021. Je vais vous faire grâce de la lecture de toutes les lignes. En première partie, vous avez les frais d'études, pour les travaux il va falloir absolument une étude préalable, que ce soit les études d'avant projet sommaire, les diagnostics, et tout cela coûte de l'argent. Pour 2021, il y en avait pour 110 478 €. Travaux divers de voirie 2021 pour 278 250 €, pour des parkings, des rues ont été refaites au niveau de la bande de roulement et des trottoirs. »

Monsieur le Maire : « A noter que les parkings étaient une réponse à la demande des riverains. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Et qui sont très utilisés, j'y passe tous les jours, il n'y a pas une journée où il n'y a pas une voiture sur ce parking. Matériel de transport pour entretenir nos espaces verts, il s'agit d'un tracteur pour les services d'espaces verts : 24 886 €. Le mobilier : 21 423 €. Sur le tableau suivant, autres achats corporels : acquisition de distributeur de gel hydroalcoolique, c'est vrai qu'avec la pandémie, cela coûte de l'argent aux communes, il faut le signaler quand même. Les constructions : 172 344 € (réfection peintures groupe scolaire Blum, installation filaire internet primaire Blum), nous n'avons pas mis tout le détail. Renforcement de l'éclairage public : travaux de rénovation sur la tranche optionnelle 1 pour 115 620 €. Sur le tableau suivant, nous sommes sur les restes à réaliser des années antérieures : les frais d'études, les concessions, les installations, le matériel de bureau et le matériel informatique pour les écoles. En constructions, la réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum pour 1 875 353 €, la restauration de l'église Saint-Quentin qui est toujours en cours (265 179 €). Pour la section d'investissement, les dépenses pour les restes à réaliser 2021 : le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du complexe sportif (398 506 €), exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans les écoles, comme l'école du Centre, Pasteur, Verlaine, Blum (30 066 €). Sur le tableau suivant, fourniture et pose de portillons et installation de systèmes de contrôle d'accès pour les écoles (73 996 €). La société travaille sur deux écoles, vous me posez la question la dernière fois Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « Oui parce que je trouvais que cela devenait long. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Ils sont sur deux écoles à la fois, les passages de câble sont effectués. Comme l'école Blum, il y a le portail et le portillon à ajouter, ce sont des travaux assez conséquents, c'est la raison pour laquelle cela prend autant de temps. On aimerait que cela aille plus vite comme chez nous, on va chercher un portillon ou un portail et on l'implante dans la journée, mais là, ce n'est pas le cas. Création d'un réseau d'assainissement chemin du Plateau des Bruyères : 109 024 €. Véhicule pour le service des affaires scolaires : 28 568 €. Véhicule pour le service des espaces verts : 29 342 €. Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum : vous avez le détail de tous les lots pour la rénovation de ce groupe scolaire. Préau pour l'école Blum qui est aussi très attendu au niveau des enseignants, car cela fait déjà des années, pour y avoir été parent d'élève, que cette école réclame un préau, donc c'est chose faite, il va être installé normalement la semaine prochaine, même si l'école est encore en

travaux, on y opère d'autres petits travaux qui ont été demandés (18 720 €). Restauration de l'église Saint-Quentin avec les différents lots et les sommes correspondantes. »

Monsieur le Maire : « L'église, on peut espérer, Monsieur DAMBRUNE, que ce soit terminé quand ? »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Avril/mai, Monsieur le Maire. Actuellement, la charpente du chœur a été réalisée. Ils sont en train d'étaler les planches pour y mettre les ardoises et ensuite il y a les staffs à faire sur cette partie. Je pense qu'avril/mai, nous ne serons pas loin de la vérité. Rénovation de l'éclairage public (42 092 €), c'est la dernière tranche pour cette phase, nous avons rencontré la société Ingéo et la Snef, cette phase là concernera le quartier de la mélodie. En recettes, restes à réaliser, vous avez toutes les subventions sollicitées. J'avais fait le total de toutes les subventions, cela se monte à une belle somme, que ce soit pour l'école Léon Blum (248 000 €), le stade Jean-Marie BARBIER, les audits « bâti » pour les écoles, suppression de l'éclairage public vétuste pour l'environnement dans le quartier des peintres (62 505 €), participation financière pour la création d'un carrefour à feux tricolores rue de Lumbres (142 630 €). Je pense que c'est à Delphine de reprendre la parole. »

Madame DUWICQUET : « Solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 1 439 077 € pour 2021 (tenant compte du résultat antérieur reporté). Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un excédent s'élevant à 358 201 €. Il sera complété par un virement à la section d'investissement de 2,4 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2021 excédentaire au global de 3,7 M€). Ensuite, un nouveau graphique à colonne pour l'évolution des dépenses réalisées en bleu et celles engagées en rouge entre 2018 et 2021. Affectation des résultats : fonctionnement de 2 528 912 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 202 966 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 731 878 €. L'objectif est de mettre en oeuvre un programme ambitieux d'investissements en 2021 en fixant l'enveloppe des dépenses d'investissement 2022 (hors restes à réaliser (RAR 2021) à environ 9,5 M€ (dont environ 0,59 M€ de remboursement des emprunts et 0,48 M€ de dépenses d'ordre). Un recours à l'emprunt d'environ 2M€ afin de financer notamment le projet de construction d'une nouvelle salle de sports sera mis en place et je rends la parole à François pour le programme 2022. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Vous avez sous les yeux le programme 2022 avec les principales dépenses. Nous avons entouré de gros chantiers à venir tels que la création du clos couvert isolé pour le terrain de pétanque des Chartreux (400 000 €), la création et extension salle des sports Maillebois (4 500 000 €), les travaux pour les Adap (800 000 €), réfection de voirie suivant commission (300 000 €), le remplacement du parc d'éclairage public (160 000 €), avance au budget cimetière pour la pose de nouveaux sarcophages dans les deux cimetières (180 000 €), acquisition d'un véhicule pour le service de police municipale (47 000 €), matériel informatique pour les groupes scolaires (59 000 €). On fait pas mal de choses avec tout cet argent. Section d'investissement, plan pluriannuel communal avec : les travaux de mise aux normes PMR dans les bâtiments municipaux, poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails, revêtement des sols...), création d'une salle de sport, poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public, programme de vidéo protection, renforcement et développement des aires de jeux, création d'un nouveau centre technique municipal, travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux, création d'un clos couvert isolé au boulodrome des Chartreux, travaux de rénovation des voiries communales. J'en ai terminé pour ma part. »

Madame DUWICQUET : « Avant de finaliser par les questions, je voulais remercier le service finances, Mme Sylvia SCOTEE présente et qui représente le service, pour son travail, pour nous avoir préparé le ROB et le DOB, accompagnée de M. Thibaut BARRET, Directeur Général des Services, pour l'élaboration de tous ces documents, remercier M. David DAMBRUNE par rapport à la préparation de tous les projets, et remercier Sylvia pour la mise en page de tous ces documents ce soir et de m'avoir facilité aussi la tâche par rapport avec ce plan synthétique du DOB. »

Contexte général national

Principales données financières 2022

(Source : projet de loi de finances 2022, Rapport économique, social et financier et jaunes budgétaires)

Contexte macro-économique

Croissance France : 4,0%

Croissance Zone € : 4,4%

Inflation : 1,5%

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique : -3,5%

Déficit public (% du PIB) : 4,8%

Dette publique (% du PIB) : 114%

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat : 105 518 millions €

- dont concours financiers de l'Etat : 52 735 millions €

- dont DGF : 26 786 millions €

Point d'indice de la fonction publique : 56, 2323 € depuis le 1er février 2017

La Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2022 publiée au journal officiel le 31 décembre 2021

Les Concours financiers de l'Etat sont en augmentation (52,7 milliards € contre 52,1 milliards € en 2021). Ils totalisent tous les Prélèvements Sur Recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements.

Un niveau de DGF stabilisé : 26,798 milliards € (contre 26,758 milliards € en 2021) : 18,3 milliards € pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements.

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (82 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%). Ils s'élèvent à 43,22 milliards d'€ en 2022.

Des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en hausse pour 2022.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions €

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

La loi de finances précise qu'à compter du 1er janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1er semestre de l'année civile.

Avant le 31 juillet (30 septembre auparavant) de l'exercice en cours, la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'État sont publiés sur le site internet officiel de l'État (préfecture départementale ou régionale).

Hausse de la péréquation verticale : Elle représente 230 millions en 2022 (contre 220 millions € en 2021). Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

1.1 - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2018	11139	564	11703
1er janvier 2019	11029	555	11584
1er janvier 2020	11023	540	11563
1er janvier 2021	10736	546	11282
1er janvier 2022	10563	519	11082

La population totale de la commune s'établit à 11 082 habitants au 1er janvier 2022 (- 200 habitants par rapport au 1er janvier 2021). Nous constatons donc une diminution progressive depuis 2018, avec les baisses les plus importantes sur ces deux dernières années.

1.2 - Les taux et bases d'imposition

	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)
2017	18,81% (-6%)	18,97% (-7,06%)
2018	18,81% (0%)	18,97% (0%)
2019	18,81% (0%)	18,97% (0%)
2020	Non voté <i>(La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019)</i>	18,97% (0%)
2021	<i>Idem 2020</i>	18,97% (0%)

En 2017, compte-tenu de la création de la CAPSO et l'intégration au sein de celle-ci de communautés avec des taux et des régimes fiscaux différents (fiscalité professionnelle unique pour la CASO et la communauté de communes de la Morinie et fiscalité additionnelle pour les communautés de communes d'Aire et de Fauquembergues) les taux communaux et communautaires de la TH, de la TFB et de la TFNB ont dû être revus, le principe étant toutefois d'une neutralité de ces mécanismes pour les habitants. Il convient d'ajouter que la commune « perdant » des recettes fiscales, la CAPSO a compensé celle-ci par le biais d'une majoration du même montant de l'attribution de compensation versée à la commune.

Les taux d'imposition votés sont ensuite restés constants jusqu'en 2021. En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019 soit 18,81 %.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
TAXE D'HABITATION	10 132 338	10 126 368	10 349 038	10 333 925	159 775
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	9 265 357	9 324 892	9 570 712	9 700 337	9 793 359
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	44 541	45 452	47 540	48 003	46 133
ENSEMBLE	19 442 236	19 496 712	19 967 290	20 082 265	9 999 267

BASE	2017/2016	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020
TAXE D'HABITATION	1,37%	-3,84%	2,20%	-0,15%	-98,45%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	1,29%	3,90%	2,64%	1,35%	0,96%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	0,54%	2,17%	4,59%	0,97%	-3,90%
ENSEMBLE	1,33%	-0,28%	2,41%	0,58%	-50,21%

Pour mémoire, les bases de taxe d'habitation avaient diminué de 5% entre 2015 et 2016 en raison de l'augmentation de bases exonérées (le total de bases brutes étant en légère augmentation). L'explication étant principalement liée à une exonération de TH et de TF au profit de contribuables célibataires, divorcés, séparés ou veufs vivant seuls et ayant supporté seuls la charge d'un enfant pendant au moins cinq ans. Ceux-ci bénéficiaient en effet d'une majoration d'une demi-part supplémentaire que la loi de finances de 2015 avait supprimée.

Une compensation pour les communes touchant la TH et la TF a été prévue mais à compter de 2017. Elle n'a pas été totale.

Il convient de noter qu'à compter de 2021 et pour deux années, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'État (article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020).

- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUENESSE

2.1 – Principales recettes de fonctionnement

2.1.1 Fiscalité

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 identif	2020/2019	2021/2020
Produit fiscal	3 699 304 €	3 800 137 €	3 822 581 €	4 170 917 €	4 161 216 €	4 304 000 €	0,59%	8,86%
Taxe sur l'électricité	156 955 €	157 683 €	150 363 €	130 000 €	159 994 €	130 000 €	-4,64%	6,41%
Taxe sur droits de mutation	213 507 €	199 937 €	211 240 €	160 000 €	215 488 €	180 000 €	5,65%	2,01%
Taxe sur la publicité	93 863 €	91 744 €	79 242 €	85 000 €	89 566 €	85 000 €	-13,63%	13,03%
Autres taxes	40 446 €	41 386 €	43 275 €	40 000 €	44 217 €	40 000 €	4,57%	2,18%
Total	4 204 075 €	4 290 888 €	4 306 701 €	4 585 917 €	4 670 480 €	4 749 000 €	0,37%	8,45%

- Entre 2021 et 2022, l'hypothèse de travail est une hausse du produit des contributions directes, en lien avec la revalorisation des bases locatives à hauteur de + 3,4 % compte tenu de l'inflation.

Il convient de rappeler le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation sur 3 années sous condition de ressources.

Pour mémoire, un abattement de 30% de la cotisation de TH a concerné 80% des habitants en 2018.

En 2019, cet abattement a concerné 65% de la cotisation de TH.

En 2020, 80 % des ménages ont été totalement exonérés de la cotisation de TH.

Puis pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023. À titre transitoire, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'État.

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit :

- le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - *via* les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
 - au niveau national, un "mécanisme correcteur" destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB. Il se traduira chaque année soit par une retenue sur le versement des recettes de la taxe foncière pour les communes surcompensées, soit par le versement d'un complément, pour les communes sous-compensées. La Commune de Longuenesse en a bénéficié en 2021.
- Concernant le produit fiscal nous pouvons constater une hausse de près de 9 % entre 2020 et 2021. Il faut la mettre en lien avec la suppression du produit lié à la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation qui s'élevait à près de 310 000 € en 2020 (imputation 74835).
 - Concernant la taxe sur la publicité extérieure, nous pouvons constater une augmentation d'environ 13 % de cette recette puisque le produit 2020 était moins important que les années précédentes en raison du choix de la municipalité d'exonération de 25 % en lien avec le confinement du printemps 2020.

2.1.2 Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2021 Indicatif	2020/2019	2021/2020
Dotation globale de fonctionnement (+ DNP)	1 980 930 €	1 975 403 €	1 968 435 €	1 960 000 €	1 921 533 €	1 910 000 €	-0,35%	-2,38%
Dotation de solidarité urbaine	2 483 053 €	2 550 004 €	2 619 728 €	2 600 000 €	2 676 609 €	2 650 000 €	2,73%	2,17%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	245 707 €	221 683 €	224 276 €	219 808 €	220 977 €	219 808 €	1,17%	-1,47%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	297 906 €	315 160 €	339 872 €	98 275 €	98 511 €	98 000 €	7,84%	-71,02%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	61 035 €	53 735 €	69 314 €	66 852 €	97 511 €	60 815 €	28,99%	40,68%
Total	5 068 631 €	5 115 985 €	5 221 625 €	4 944 935 €	5 015 141 €	4 938 623 €	2,06%	-3,95%

La hausse des concours et participations entre 2018 et 2019 s'est portée à 0,93% grâce notamment à l'augmentation de 2,70 % de la DSU.

La hausse entre 2019 et 2020 s'est établi à 2,06%, en soulignant l'augmentation de la DSU (+2,73%) mais aussi des compensations provenant de l'Etat liées à la fiscalité (+7,84%).

Il convient de noter une diminution de 3,95 % pour les concours et participations entre 2020 et 2021 s'expliquant par la suppression du produit lié à la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation évoquée plus haut, et réintégré dans la partie produit fiscal.

La DSU a augmenté d'environ 2% entre 2020 et 2021.

L'augmentation de la DSU sur la période 2018 – 2021 est constante (environ 193 000 € de 2018 à 2021) (la commune de Longuenesse percevant la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches). Pour 2022, nous pouvons à nouveau supposer une augmentation de celle-ci mais cela n'est pas certain à ce jour.

2.1.3 Concours de la CAPSO

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 Indicatif	2020/2019	2021/2020
Attribution de compensation CAPSO	223 185 €	205 888 €	204 829 €	204 829 €	202 479 €	198 000 €	-0,51%	-1,15%
Dotation de solidarité communautaire	346 084 €	260 885 €	175 686 €	154 201 €	154 201 €	143 458 €	-32,66%	-12,23%
Total	569 269 €	466 773 €	380 515 €	359 030 €	356 680 €	341 458 €	-18,48%	-6,26%

AC (Attribution de Compensation)

Pour 2018, suite au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), le montant a connu une diminution pour se fixer à 223 185 € (-26 052 €). En effet, il a été tenu compte du coût du transfert de la gestion du bâtiment du service petite enfance.

De plus, à compter de 2019, le montant qui était versé à la Capso pour des services communs (transports occasionnels, instruction et contrôle des autorisations du droit des sols) a été intégré dans le calcul de l'AC afin d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la Capso, la portant ainsi à 205 888 € en 2019, 204 829 € en 2020 et 202 479 € en 2021.

Il convient également de noter une décomposition du coût moyen annualisé calculé entre une partie en fonctionnement (frais financiers, maintenance) et une partie en investissement (valeur à neuf annualisée), cette disposition s'appliquant conformément à la possibilité offerte par la loi de finances 2017.

Ainsi, en sus de cette diminution de l'attribution de compensation, la Commune verse chaque année 32 135 € à la Capso (imputés en section d'investissement) à compter de 2019.

Le montant de l'AC est quasiment stable entre 2020 et 2021 (- 2350 €).

Nous attendons toutefois une baisse à compter de 2022 en lien avec le transfert du Programme de Réussite Educative (PRE) et le surcoût du service instruction du droit des sols lié à la dématérialisation obligatoire. Cette baisse sera renforcée à partir de 2023 par l'adhésion au service commun numérique et le déploiement de la vidéoprotection.

DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)

Avec la mise en place de la CAPSO, son produit a été revu à l'échelle des 53 communes. Il était acté que cette dotation allait baisser progressivement jusqu'en 2020 où elle devait se stabiliser à environ 270 000 €. En 2018, elle s'est élevée à 346 084 € et devait s'élever à 308 218 € pour 2019 (et 270 352 € pour 2020).

Cependant, compte tenu du pacte fiscal et financier mis en place par la CAPSO, la diminution a été plus importante que prévue initialement :

2019 : 260 885 €
2020 : 175 686 €
2021 : 154 201 €

Il est prévu que la DSC soit recréée à l'échelle des 53 communes sur la base d'une somme moins importante.

Le groupe de pilotage « pacte financier et fiscal 2020-2026 » constitué pour travailler sur ce point a avancé dans ses travaux. Mais, dans l'attente de sa finalisation, a été institué une nouvelle DSC qui continuera à diminuer pour 2022 et 2023 :

2022 : 143 458 €
2023 : 132 716 €

Cette perte de recettes est donc conséquente. En effet, à compter de 2023, la recette de la Commune liée à la DSC sera amputée **chaque année de 289 100 €** par rapport à la situation de 2016.

2.1.4 Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 Indicatif	2020/2019	2021/2020
Redevance occupation domaine public	20 494 €	21 780 €	21 702 €	20 000 €	21 722 €	20 000 €	-0,36%	0,09%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	20 550 €	18 438 €	15 317 €	0 €	15 902 €	12 000 €	-16,93%	3,82%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	104 077 €	114 139 €	72 699 €	54 600 €	92 934 €	65 000 €	-36,31%	27,83%
Périscolaire (garderies)	16 473 €	17 450 €	10 996 €	8 000 €	15 031 €	8 000 €	-36,98%	36,69%
Social (portage de repas)	70 774 €	225 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-100,00%	
Revenus des immeubles (logements, ch)	173 857 €	172 215 €	150 074 €	140 000 €	155 581 €	140 000 €	-12,86%	3,67%
Autres recettes du domaine	65 958 €	74 349 €	90 652 €	91 260 €	98 103 €	92 950 €	21,93%	8,22%
Total	472 182 €	418 595 €	361 441 €	313 860 €	399 271 €	337 950 €	-13,65%	10,47%

Le transfert au CCAS de l'action liée au portage repas à compter du 1er janvier 2019 a eu un impact puisque les recettes afférentes ne sont plus perçues par la Commune mais par le CCAS (72 858 € en 2021).

Toutefois, il convient de noter que le CCAS prend désormais en charge l'achat des repas au prestataire, les frais liés au véhicule ainsi que le remboursement du temps passé par l'agent communal pour la livraison (71 361 € en 2021) (hors frais de gestion administrative).

Nous avons pu constater pour 2020 l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées aux loisirs (-36,31%) : les encaissements de la régie ont diminué de plus de 20 000 € en lien avec la fermeture des accueils de loisirs. De même, les prestations versées par la CAF ont diminué de plus de 20 000 €.

En outre, nous avons pu observer en 2020 une baisse des recettes de garderie de près de 7 000 € pouvant s'expliquer également par la crise sanitaire et la fermeture des établissements scolaires.

Pour 2021, ces recettes ont globalement augmenté de près de 10,5 % principalement en lien avec une hausse significative des produits des centres de loisirs (+ 20 000 € environ).

2.2 - Dépenses de fonctionnement

2.2.1 Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 indicatif	2020/2019	2021/2020
Charges de personnel	4 692 506 €	4 826 170 €	4 897 104 €	5 050 000 €	4 739 340 €	5 000 000 €	1,47%	-3,22%

Il convient de souligner l'augmentation entre 2018 et 2019 (+ 2,85 %). Cette hausse s'expliquait principalement par la poursuite du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui a pour objectif de revaloriser les grilles indiciaires des fonctionnaires et d'améliorer leurs perspectives de carrière, les avancements de grade validés par la Commune de Longuenesse, les recrutements à durée déterminée pour remplacer des agents momentanément absents, ainsi que les recrutements nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs. En effet, il convient de préciser que si les NAP ont été supprimées à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, les accueils de loisirs ont été étendus au mercredi matin ainsi qu'aux matinées des petites vacances scolaires. Les effectifs inscrits ont connu un accroissement significatif, démontrant ainsi la satisfaction des usagers mais nécessitant d'augmenter l'effectif d'encadrement des mineurs.

Une nouvelle augmentation a eu lieu pour 2020 (moins importante que l'année précédente en proportion) notamment pour les raisons suivantes prévues lors du débat d'orientation budgétaire :

- Renforcement de l'équipe de la médiathèque
- Recrutement également d'un poste de chargé de la commande publique
- Recrutement d'un directeur adjoint des services techniques à compter de février 2020 mais il s'agissait d'une situation temporaire puisque le DST adjoint avait vocation à occuper le poste de DST à compter du 1er octobre 2020. Cela s'est déroulé ainsi. Le poste de DST adjoint a donc pu être supprimé ensuite.
- Poursuite du PPCR en 2020

Une légère baisse (-3,22%) est constatée entre 2020 et 2021 en lien avec les efforts consentis pour maîtriser ce chapitre tout en garantissant les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'au déroulement de carrière adapté pour les agents, puisqu'en 2021 a été mise en place le système d'astreinte des agents techniques et que le PPCR a été poursuivi.

Un montant à peu près similaire devra être reconduit pour 2022.

Comme évoqué l'an passé, il conviendra de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement.

La Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Rappelons que la Commune a fait le choix de modifier à la baisse à compter du 1er janvier 2020 ses garanties d'assurance statutaires suite aux résultats de l'appel d'offres groupé lancé par le CDG 62, et ce afin de stabiliser ses dépenses dans ce domaine.

En effet, suite à l'attribution du marché relatif aux assurances statutaires, à garanties égales, une hausse très importante des cotisations était à prévoir à compter de 2020.

Le choix a donc été fait en conseil municipal de ne plus adhérer à un contrat d'assurance concernant les prises en charge des arrêts longue maladie / maladie longue durée.

Bien entendu, les recettes à percevoir par les remboursements d'assurance seront de ce fait en baisse à situations équivalentes.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	112	112	110	114	117	117	113
Non titulaires	4	4	5	6	8	10	2
Autres agents (non permanents)	11	8	14	12	10	10	13
Total	127	124	129	132	135	137	128

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1 614,24 € en 2021 (titulaires et stagiaires) ; 1 604,51€ (ensemble des emplois permanents).

Le temps de travail en mairie était en 2021 d'environ 1 549 h/an pour 1 607 h/an fixées par le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Conformément à la loi, et suite à plusieurs temps de concertation menés en 2021 avec les agents de la collectivité relatifs notamment à la durée hebdomadaire du temps de travail ainsi qu'aux horaires de travail, un nouveau projet de protocole relatif au temps de travail a été soumis au comité technique, lequel a émis un avis favorable. Ce protocole a ensuite été approuvé par le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité, prévoit et organise l'application de la règle des 1 607 h de travail annuel pour un agent à temps complet.

Le taux d'absentéisme moyen (congés maladie ordinaire, longue maladie et accidents du travail) est de 15 % (18,8% en 2020) contre 10,7 % (communes équivalentes) pour la moyenne nationale (source : données SOFCAP année 2020). Le taux pour les seules maladies ordinaires pèse pour 9,4 % (11,1% en 2020) contre 5,4 % pour la moyenne des collectivités.

Le ratio de dépenses de personnel (61,56 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 62,02% en 2020) est légèrement supérieur à la moyenne de la strate (60,5%).

Toutefois, les dépenses totales de fonctionnement sont significativement plus basses qu'en 2020 et 2019.

- **Complémentaire santé et Prévoyance**

La participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 79 agents bénéficient de cette aide en 2021.

Un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois. 115 agents fonctionnaires adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.

- **Avantages en nature et prestations sociales**

Aide aux transports : La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 50% aux abonnements de transports publics. Aucun agent n'en a bénéficié en 2021.

Chèques restaurant : Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie. 113 agents (Ville et CCAS) bénéficient de ces chèques déjeuner.

Amicale du personnel : La subvention à l'amicale du personnel est de 39 500 en 2021, soit 0,84% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2022 116 agents contre 118 au 01/01/2021 agents actif et retraités amicalistes (ville et CCAS).

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 indicatif	2020/2019	2021/2020
Charges à caractère général	1 743 123 €	1 826 233 €	1 592 649 €	2 639 750 €	1 712 204 €	2 557 250 €	-12,79%	7,51%
Autres charges de gestion courante	1 136 378 €	1 156 810 €	1 185 757 €	1 140 250 €	957 485 €	1 212 250 €	2,50%	-19,25%
Total	2 879 501 €	2 983 042 €	2 778 406 €	3 780 000 €	2 669 689 €	3 769 500 €	-6,86%	-3,91%

Pour mémoire, les charges à caractère général, entre 2018 et 2019, ont augmenté globalement de 3,60 % et se décomposaient ainsi :

- + 4,77 % pour les charges à caractère général s'expliquant notamment par : rattachement des études de géolocalisation des réseaux d'éclairage public (70 000 €), hausse frais d'énergie liée aux modalités de facturation du nouveau fournisseur (50 000 €), frais de 20 000 € supplémentaires sur l'entretien du matériel roulant
- +1,80 % pour les autres charges de gestion courante s'expliquant notamment par : + 14 000 € pour les subventions aux associations, + 5 800 € de redevances logiciels (intégration du prélèvement à la source, renouvellement des antivirus)

L'objectif pour 2020 était de diminuer le montant prévisionnel des dépenses à caractère général pour compenser l'augmentation prévue pour les charges de personnel et maintenir ainsi un virement à la section d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros.

Cet objectif a été atteint puisque le virement à la section d'investissement s'est bien établi à hauteur de 2 millions d'euros.

La baisse était même bien plus importante que prévue (- 234 000 €) car à l'effort programmé s'était ajoutée la crise sanitaire qui a empêché la tenue de certaines manifestations ou activités. A titre d'exemple, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies avaient baissé de 110 000 € entre 2019 et 2020.

Sans revenir au niveau de 2019, les charges à caractère général ont logiquement progressé entre 2020 et 2021 (+7,51%) suite à l'allègement des restrictions sanitaires ayant permis la tenue de certaines manifestations, ainsi que la tenue de la plupart des accueils de loisirs avec certaines adaptations.

Il convient également de noter le changement d'imputation pour l'entretien des bouches d'égouts pluviales (passage du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant d'environ 86 500 € en 2021).

Subventions

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 indicatif	2020/2019	2021/2020
CCAS	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	120 000 €	0,00%	0,00%
Associations	784 938 €	798 671 €	814 237 €	820 000 €	672 069 €	820 000 €	1,95%	-17,46%
Total	834 938 €	848 671 €	864 237 €	870 000 €	722 069 €	940 000 €	1,83%	-16,45%

Le CCAS ayant depuis le 1er janvier 2017 des compétences plus restreintes, compte-tenu du transfert des compétences multi-accueil, RAM et instruction du RSA, et disposant en outre d'un excédent de fonctionnement important, la subvention versée au CCAS s'est élevée en 2018, 2019 et 2020 à 50 000 €.

Pour les mêmes raisons, ce montant a de nouveau été retenu pour 2021.

Le transfert de la dépense liée au portage étant compensé par un montant de recettes important également.

Compte tenu de la forte diminution de l'excédent de fonctionnement du budget du CCAS, il convient de prévoir une subvention à hauteur de 120 000 € pour 2022 puis située entre 300 000 et 350 000 € annuels à compter de 2023.

Il convient également de souligner le transfert du portage du PRE à la CAPSO, jusqu'ici géré par le CCAS.

Pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2021, la CAPSO à assurer la totalité des dépenses affectées au PRE selon le budget prévisionnel établi annuellement. Les communes d'Arques, Longuenesse et Saint-Omer ont poursuivi leur contribution financière au PRE et se voient impacter une baisse d'attributions de compensation selon les modalités qui seront arrêtées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, les communes et la CAPSO ont versé 50 % des contributions initiales au CCAS de Longuenesse soit :

- Ville d'Arques : 2 480,00 €
- Ville de Longuenesse : 4 269,50 €
- Ville de Saint-Omer : 6 085,00 €
- CAPSO : 7 500,00 €

Le transfert de la gestion du PRE à la CAPSO n'aura pas d'impact important sur le reste à charge pour le CCAS, puisque les dépenses ont transférées en même temps que les recettes et que la différence entre celles-ci correspond à la participation de la Ville de Longuenesse actée par convention à environ 8 500 €.

Concernant le montant des subventions versées aux associations : après avoir augmenté de 1,75 % entre 2018 et 2019 (après 7,56% entre 2017 et 2018), il a connu une hausse de 1,95% entre 2019 et 2020. De 2017 à 2020, le montant des subventions versées aux associations a augmenté de 11,58 %.

Toutefois entre 2020 et 2021, ce poste de dépenses a connu une baisse de près de 17,5% puisque certaines subventions n'ont pas été sollicitées ou versées, ou certaines ont été sollicitées pour des montants plus faibles que les années précédentes. Dans ce cas également, la crise sanitaire en est l'explication puisque certaines actions ou manifestations prévues en 2020 et 2021 ont été reportées ou annulées.

Il convient donc de prévoir pour 2022 un montant proche de celui versé en 2020 plutôt qu'en 2021.

2.3 – Bilan prévisionnel du fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement – Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif – BP : Budget primitif

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 Indicatif	2020/2019	2021/2020
011 Charges à caractère général	1 743 123 €	1 826 233 €	1 592 649 €	2 639 750 €	1 712 204 €	2 557 250 €	-12,79%	7,51%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 692 506 €	4 826 170 €	4 897 104 €	5 050 000 €	4 739 340 €	5 000 000 €	1,47%	-3,22%
65 Autres charges de gestion courante	1 136 378 €	1 156 810 €	1 185 757 €	1 140 250 €	957 485 €	1 212 250 €	2,50%	-19,25%
66 Charges Financières	269 221 €	205 327 €	189 104 €	200 000 €	168 920 €	170 000 €	-7,90%	-10,67%
67 Charges exceptionnelles	51 430 €	46 737 €	31 055 €	82 000 €	22 304 €	193 500 €	-33,55%	-28,18%
68 Dotation aux amortissements et provisions	538 791 €	567 044 €	596 220 €	705 000 €	697 007 €	675 000 €	5,15%	16,90%
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
023 Virement investissement	0 €			2 000 000 €		2 100 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 431 448 €	8 628 320 €	8 491 889 €	11 817 000 €	8 297 260 €	11 908 000 €	-1,58%	-2,29%

- Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021 prev	BP 2022 Indicatif	2020/2019	2021/2020
70 Produits des services, du domaine	246 460 €	211 447 €	173 940 €	260 172 €	198 030 €	-14,21%	23,04%
72 Travaux en régie (042)	52 105 €	63 972 €	100 000 €	67 633 €	80 000 €	22,77%	5,72%
73 Impôts et taxes	4 979 344 €	4 911 492 €	5 164 755 €	5 254 932 €	5 310 266 €	-1,36%	6,99%
74 Dotations et participations	4 894 302 €	4 997 349 €	4 725 127 €	4 794 164 €	4 718 815 €	2,11%	-4,07%
75 Autres produits de gestion courante	254 457 €	219 735 €	203 805 €	165 687 €	156 200 €	-13,65%	-24,60%
013 Atténuation de charges	220 333 €	201 244 €	100 000 €	121 120 €	80 000 €	-8,66%	-39,81%
76 Produits financiers	450 €	2 291 €	2 062 €	2 866 €	2 000 €	-409,09%	25,10%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	34 165 €	100 943 €	144 345 €	159 598 €	30 811 €	195,46%	58,11%
Excédent reporté			1 202 966 €		1 331 878 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 681 616 €	10 708 472 €	11 817 000 €	10 826 172 €	11 908 000 €	0,25%	1,10%

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2020/2019	CA 2021 prev	2021/2020
Résultat de fonctionnement	2 365 944 €	2 053 296 €	2 216 583 €	7,95%	2 528 912 €	14,09%

Le résultat de fonctionnement a diminué de plus de 13% entre 2018 et 2019 en lien avec une hausse des dépenses pendant que les recettes stagnaient.

La Commune a amélioré son résultat de fonctionnement (+7,95%) entre 2019 et 2020 grâce aux efforts de maîtrise des dépenses mais aussi en raison d'une année perturbée par la crise sanitaire laquelle a engendré des coûts pour la Commune (achats des masques, de gel hydroalcoolique...) mais également l'annulation d'actions et manifestations comme vu précédemment.

Entre 2020 et 2021, le résultat de fonctionnement progresse à nouveau (+14 %). L'explication est la suivante :

- une hausse des recettes induite par une augmentation globale du produit fiscal et des compensations ainsi que par une reprise importante sur les amortissements et provisions (liée à la provision pour les comptes épargne-temps auparavant surévaluée)
- une baisse des dépenses, dont les facteurs les plus marquants sont la diminution des chapitres liés aux charges de personnel et frais assimilés, ainsi que le non versement, la non sollicitation ou la diminution du montant demandé de certaines subventions aux associations en lien avec la situation sanitaire depuis 2020.

2.4 - Section d'Investissement

2.4.1 Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt.

Date	Intérêts remboursés	Capital remboursé	Encours dette
31/12/15	369 222 €	727 056 €	8 109 883 €
31/12/16	339 504 €	728 118 €	7 381 766 €
31/12/17	309 236 €	655 438 €	6 726 328 €
31/12/18	281 667 €	682 920 €	6 043 407 €
31/12/19	217 042 €	711 615 €	5 832 992 €
31/12/20	201 908 €	801 993 €	5 030 999 €
31/12/2021 prev	193 205 €	833 460 €	4 199 343 €
31/12/2022 prev	162 138 €	576 365 €	3 623 549 €
31/12/2023 prev	141 206 €	596 106 €	3 027 791 €
31/12/2024 prev	119 549 €	616 590 €	2 411 322 €
31/12/2025 prev	97 027 €	483 385 €	1 927 831 €

L'endettement de la collectivité diminue.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2016, 2017 et 2018.

Deux emprunts ont été souscrits en 2019 pour un montant cumulé de capital emprunté d'environ 500 000 €.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020 et 2021.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 7-8 M€ maximum.

Notre niveau d'endettement se situe toutefois en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 862 €/habitant (372 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 1 an et 8 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2025 se situe au maximum à environ 5 à 6 M€.

2.4.2 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 12,74 % entre 2020 et 2019 puis de 5,32 % entre 2020 et 2021. On peut noter une forte hausse du FCTVA et des subventions d'investissement sur ces trois dernières années, la souscription d'emprunts en 2019 ainsi qu'un important excédent d'investissement reporté de 2019 (2,16 M€) puis de 2020 (2,19 M€).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	2020/2019	2021/2020
10222 FCTVA	130 598,33 €	303 786,46 €	393 650,20 €	425 442,69 €	29,58%	8,08%
10223 Autres recettes (taxe aménagement)	59 223,79 €	11 809,46 €	17 831,07 €	26 729,78 €	50,99%	49,91%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 300 000,00 €	2 300 000,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	-8,70%	0,00%
13 Subventions d'investissement	197 029,00 €	356 689,36 €	344 750,92 €	862 538,03 €	-3,35%	150,19%
16 Emprunts et cautionnements	1 950,00 €	502 820,00 €	3 135,00 €	2 680,00 €	-99,38%	-14,51%
2128 Autres agencem. Et aménag. Terrains				4 004,10 €		
238 Avances versées sur cdes d'immobilisations			77 773,11 €			
458 Opérations d'investissement sous mandat				17 403,13 €		
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	508 790,74 €	567 044,34 €	596 220,01 €	599 141,48 €	5,15%	0,49%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	336 559,89 €	74 611,57 €	387 208,28 €	176 507,53 €	418,97%	-54,42%
Excédent investissement	1 161 691,66 €	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €		
Total des recettes	4 695 843,41 €	5 400 110,07 €	6 088 017,65 €	6 412 118,96 €	12,74%	5,32%

2.4.3 Dépenses d'investissement

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 4,97 M € en 2021, montant total en hausse par rapport à 2020 (+ 27,83 %) et 2019.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev	2020/2019	2021/2020
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés				179 572,15 €		
13 Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
16 Remboursement des emprunts	684 440,17 €	713 215,02 €	804 853,07 €	835 169,94 €	12,85%	3,77%
20 Immobilisations incorporelles	211 119,42 €	150 836,96 €	179 736,56 €	234 962,25 €	19,16%	30,73%
21 Immobilisations corporelles	819 402,05 €	490 009,51 €	296 284,17 €	525 796,50 €	-39,54%	77,46%
23 Immobilisations en cours	1 258 071,37 €	1 751 638,50 €	2 141 641,00 €	2 930 281,57 €	22,27%	36,82%
26 Participations				400,00 €		
458 Opérateurs d'investissement sous mandat				17 403,13 €		
040 Opération d'ordre (travaux régie)	102 901,63 €	52 349,45 €	80 622,35 €	72 948,94 €	54,01%	-9,52%
040 Opération d'ordre (moins values)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	336 559,89 €	74 611,57 €	387 208,28 €	176 507,53 €	418,97%	-54,42%
D001 - Déficit investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
Total des dépenses	3 412 494,53 €	3 232 661,01 €	3 890 345,43 €	4 973 042,01 €	20,34%	27,83%

Les principales dépenses d'investissement en 2021 ont concerné :

Frais d'études	Dont :	110 478,78
	PHASES DIA (diagnostic) ET APS (avant-projet sommaire) MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI D'EXECUTION DE L'ADAP	22 797,67
	PHASE APD (avant-projet définitif) MAITRISE D'OEUVRE ET SUIVI D'EXECUTION DE L'ADAP	5 359,10
	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE ST QUENTIN - PHASE A VP	6 660,00
	PRIME AUX ARCHITECTES NON RETENUS AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA SALLE DE SPORT	16 800,00
	NOTE HONORAIRES - MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	17 958,24
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	4 985,58
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	997,12
	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MAILLEBOIS - PHASE ESQUISSE	1 495,67
	PRIME AUX ARCHITECTES NON RETENUS AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA SALLE DE SPORT	16 800,00
Travaux divers de voirie	programme voirie dont le détail est :	278 250,59
	PARKING RUE ZOLA	4 718,90
	RUE DELACROIX	47 493,00
	GIRATOIRE RUE COURBET	22 072,80
	GIRATOIRE RUE REMBRANDT	40 177,24
	PARKING STE CATHERINE	9 176,18
	RUE DE BLENDÉCQUES	40 950,00
	RUE LEBAS	32 062,81
	RUE DESCARTES	44 343,84
	TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU POURTOUR DU CHALET DE MORBIER	37 255,82
Installations de voirie	Panneaux..	17 846,79
Autre matériel et outillage de voirie		9 128,34
Autres installations, matériel et outillage techniques		13 217,09
Matériel de transport	TRACTEUR POUR LE SERVICE ESPACES VERTS	24 886,24
Matériel de bureau et matériel informatique		11 288,91
Mobilier		21 423,05
Autres achats corporels	Dont :	44 460,88
	ACQUISITION DISTRIBUTEUR DE GEL HYDROALCOOLIQUE A PEDALE POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	2 491,20
	ACQUISITION VIDEOPROJECTEURS POUR LES ECOLES SAND-VERLAINE ET PASTEUR	3 345,60
	PANNEAUX D AFFICHAGE DE SCORE POUR LE COMPLEXE SPORTIF DES BRUYERES	5 832,00
	PARE BALLONS POUR TERRAIN DE FOOT STADE LAVOISIER	14 940,00
Constructions	Dont :	172 344,98
	REFECTION PEINTURES GROUPE SCOLAIRE BLUM	18 949,00
	INSTALLATION FILAIRE INTERNET PRIMAIRE BLUM	15 314,14
	Travaux toitures dans les bâtiments communaux	69 040,92
Renforcement éclairage public	TRAVAUX RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE OPTIONNELLE I POUR SOLDE	115 620,56
	REDUCTION MANDAT TRAVAUX RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANCHE OPTIONNELLE I POUR SOLDE	-13 399,03

RESTE A REALISER ANNEES ANTERIEURES REALISES EN 2021	Dont :	
Frais d'études	Audit énergétique Salle des fêtes	2 760,00
	Vérification de la qualité de l'air dans les ERP	18 404,32
	Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	33 578,77
	SOLDE ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION OU L'EXTENSION D'UNE SALLE DE SPORTS	4 860,00
	Maîtrise d'oeuvre pour construction terrain de football en gazon synthétique	2 767,24
Concessions et droits similaires	Logiciel pour le service technique	5 076,00
Installations générales	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau	26 218,48
Matériel de bureau et matériel informatique	Photocopieurs pour la Mairie	19 736,40
	TABLETTES + POINT D'ACCES WIFI POUR LE CONSEIL MUNICIPAL	7 684,09
Matériel de bureau et matériel	Photocopieur pour l'école Blériot	2 840,40
Matériel de bureau et matériel	Photocopieurs pour les écoles élémentaires	14 202,00
Matériel de bureau et matériel	Photocopieur pour la Médiathèque	2 840,40
Mobilier	Mobilier pour la Mairie	5 278,51
Mobilier	Mobilier pour les écoles	6 992,21
Agencements et aménagements de terrains	Construction de terrains de football en gazon synthétique et gazon naturel	78 085,02
Agencements et aménagements de terrains	Création de jardins familiaux – Lot n° 1	15 610,72
Constructions	Rénov. Toitures multi-support, étanchéité et bardage École Verlaine	70 758,01
Constructions	Rénov. Toitures multi-support, étanchéité et bardage Salle sports Chartreux	37 722,36
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries GS Blériot	110 530,80
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries Centre Social Intergénération	86 976,00
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries Salle des Chartreux	11 819,64
Constructions	Fourniture et remplacement de menuiseries ALSH Pasteur	74 024,28
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	1 875 353,65
Constructions	Restauration de l'église Saint-Quentin	265 179,38
Constructions	Réfection chéneaux et main courante toiture logement 18 rue Brueghel	6 084,41

2.4.4 Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prev
Résultat	1 283 348,88 €	2 167 449,06 €	2 197 672,22 €	1 439 076,95 €
<i>Reste à réaliser dépenses</i>	<i>2 225 274,00 €</i>	<i>780 409,09 €</i>	<i>3 961 269,25 €</i>	<i>1 757 460,06 €</i>
<i>Reste à réaliser recettes</i>	<i>830 532,21 €</i>	<i>1 101 347,36 €</i>	<i>1 161 108,70 €</i>	<i>676 584,09 €</i>
Résultat final	-111 392,91 €	2 488 387,33 €	-602 488,33 €	358 200,98 €

En sus des dépenses d'investissement pour 2021, les restes à réaliser en dépenses sont également importants (1,75 M €) puisque la Commune a signé des marchés importants mais à long délai de réalisation (réhabilitation énergétique école Léon Blum, travaux de réfection de l'église Saint-Quentin, notamment)

Les restes à réaliser concernent principalement :

DEPENSES (en € TTC)

Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	53 401,23
Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation énergétique du groupe scolaire Blum	10 658,99
Audit énergétique École Verlaine	4 554,00
Audit énergétique École Blériot	3 353,40
Audit énergétique École du Centre	4 554,00
Audit énergétique École George Sand	4 554,00
Audit énergétique École Pasteur	4 554,00
Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de l'Eglise St Quentin	38 131,12
Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	19 800,00
Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	398 506,77
Fourniture et pose de 2 columbariums au cimetière des chartreux	8 600,00
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des fêtes	3 538,30
Remplacement du groupe d'eau glacé de la salle des fêtes	33 420,00
Renouvellement centrale système de sécurité incendie de la salle des fêtes	38 081,70
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la maison des associations	2 652,63
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école maternelle Blériot	4 973,72
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans l'école primaire Centre-Pasteur-Verlaine-Sand-Blum	30 066,57

Fourniture et pose de revêtement de sol GS Blum	28 635,58
Fourniture et pose de portillons et installation de systèmes de contrôle d'accès	73 996,80
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le Centre d'activités Saint Quentin et Centre Culturel Lamartine	5 629,90
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans la salle des sports des Chartreux - Complexe des Bruyères – Maillebois - Léo Lagrange	13 522,88
Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau dans le chalet de Morbier	4 503,47
Création d'un réseau d'assainissement chemin du plateau des bruyères	109 024,56
Interventions sur candélabres	23 531,99
Véhicule pour le service transport	32 312,76
Véhicule pour le service affaires scolaires	28 568,54
Véhicule pour le service espaces verts	29 342,84
Tableaux numériques interactifs pour les écoles blum et Verlaine	7 605,60
Panneaux de buts de baskets pour le complexe sportif	3 276,00
Fournitures et pose de rideaux stores ALSH Pasteur	4 309,19
Fourniture et remplacement de menuiseries Salle des Chartreux	12 336,36

Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	
Lot n° 1 – Gros œuvre étendu	101 189,10
Lot n° 2 – Bardage	39 026,91
Lot n° 3 – Menuiseries extérieures	104 296,91
Lot n° 4 – Etanchéité	2 810,94
Lot n° 5 – Chauffage Ventilation Plomberie	48 892,38
Lot n° 6 – Electricité	5 634,05
Préau pour l'école Blum	18 720,00
Restauration de l'église Saint-Quentin	
- Lot n° 1 : Couverture	66 948,18
- Lot n° 2 : Charpente	129 381,77
- Lot n° 3 : Staff	80 129,64
Rénovation de l'éclairage public	42 092,08

RECETTES (en € TTC)

Subvention au fonds d'aide au football amateur – Chapitre Equipement	5 000,00
Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique	30 000,00
Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle ou pelouse naturelle renforcée	20 000,00
Création ou trx pour mise en conformité de vestiaires ou locaux pour un classement fédéral	13 000,00
Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	248 000,00
Restauration de l'église Saint Quentin (80 718,70 € - 24 215,61 € (acompte))	56 503,09
Réhabilitation et aménagement du Domaine de la tour en médiathèque	62 022,00
Audit « Bâti » - Salle des fêtes	2 660,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Audit « Bâti » - École Paul Verlaine	2 656,00
Audit « Bâti » - École Blériot	1 956,00
Audit « Bâti » - École du centre	2 656,00
Audit « Bâti » - École George Sand	2 656,00
Audit « Bâti » - École Pasteur	2 656,00
Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement – Quartier des peintres	62 505,00
Rénovation de l'éclairage public – Quartier la Valeur	5 124,00
Travaux d'esthétique rue de la Libération (14 207 – 4 262 (acompte))	9 945,00
Participation financière pour la création d'un carrefour à feux tricolores – Rue de Lumbres	142 630,00

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 1 439 076 € pour 2021 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*).

Cependant, compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un excédent s'élevant à 358 200 €.

Sera également réalisé un virement à la section d'investissement de 2,4 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2021 excédentaire au global de 3,7 M€).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2020/2019	CA 2021 prev	2021/2020
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 365 944 €	2 053 296 €	2 216 583 €	7,95%	2 528 912 €	14,09%
Excédent reporté	1 067 143 €	1 133 087 €	1 086 383 €	-4,12%	1 202 966 €	10,73%
Total de l'excédent de fonctionnement	3 433 087 €	3 186 383 €	3 302 966 €	3,66%	3 731 878 €	12,99%
Virement 1068 (investissement)	2 300 000 €	2 100 000 €	2 100 000 €	0,00%	2 400 000 €	14,29%
Report de l'excédent en fonctionnement (Année n+1)	1 133 087 €	1 086 383 €	1 202 966 €	10,73%	1 331 878 €	10,72%

L'objectif est de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements en 2022 en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2022 (hors restes à réaliser (RAR) 2021) à environ 9,5 M€ (dont environ 0,59 M€ de remboursement des emprunts et 0,48 M€ de dépenses d'ordre), en ayant un recours à l'emprunt d'environ 2 M€ et ce afin de notamment financer le projet de construction d'une nouvelle salle des sports.

2.5 Programme de réalisations 2022

Sont repris ci après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2022 (en € TTC) :

Revêtements de sols Ecole Verlaine	120 000,00 €
Clôture au niveau de la route (réhausse du mur en briques existant) du groupe scolaire Pasteur	10 000,00 €
Création clos couvert isolé au terrain de pétanque des Chartreux	400 000,00 €
Remplacement des modulaires du stade Jean-Marie Barbier	200 000,00 €
Création et extension salle des sports Maillebois	4 500 000,00 €
investissement matériel cuisine dont lave-vaisselle pour la Salle des fêtes	10 000,00 €
création de zones de lavage et stockage Ateliers Mairie	35 000,00 €
rénovation clins et bardage extérieur Chalet de Morbier	40 000,00 €
aménagement parc MédiaTour	50 000,00 €
Aménagement vestiaire de sports dans locaux ancienne école maternelle Pasteur	50 000,00 €
Travaux divers de rénovation (chaudière) logement de fonction Complexe sportif des Bruyères	10 000,00 €
programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux	90 000,00 €
programme annuel de travaux de menuiseries dans les bâtiments communaux	150 000,00 €
Remplacement d'extincteurs + BAES (20)	20 000,00 €
ADAP (agenda d'accessibilité programmé) des bâtiments communaux – Diagnostic amiante et SSI	3 000,00 €
DIAG AMIANTE dans les groupes scolaires pour ADAP	8 000,00 €
Travaux ADAP	800 000,00 €
remplacement de 2 fourgons et un petit utilitaire	75 000,00 €
DOTATION ANNUELLE PETIT MATERIEL SERVICES BATIMENTS	8 000,00 €
Changement du combiné bois service menuiserie	20 000,00 €
renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €
dotation annuelle pour entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	5 000,00 €

renouvellement alarmes	10 000,00 €
Réfection de voiries suivant commission	300 000,00 €
Etude et travaux de voirie Rue Delacroix	100 000,00 €
Interventions sur réseau assainissement	100 000,00 €
Réalisation liaisons douces	26 000,00 €
Remplacement mobilier urbain accidenté	5 000,00 €
Remplacement candélabres accidentés	6 000,00 €
basculeur type vide poubelle	10 000,00 €
Plantation poiriers (40) et tuteurs	6 000,00 €
acquisitions de jeux urbains	100 000,00 €
Tracteur + chargeuse	65 000,00 €
Dotation annuelle matériel service espaces verts	25 300,00 €
1 tondeuse auto portée	45 000,00 €
Interventions sur candélabres d'éclairage public	30 000,00 €
remplacement du parc d'eclairage public	160 000,00 €
Acquisition nouvelles décorations de Noël pour remplacement décors poteaux	15 000,00 €

Avance au budget cimetière pour la pose de nouveaux sarcophages dans les deux cimetières (en outre 140 000 € seront prévus en section de fonctionnement du budget Ville pour la reprise de concessions échues ou abandonnées à l'ancien cimetière comprenant les exhumations, mises en reliquaire et l'enlèvement des monuments)	180 000,00 €
Acquisition d'un véhicule pour le service de police municipale	47 000,00 €
Achat logiciels service affaires scolaires	20 000,00 €
Achat matériel informatiques groupes scolaires	59 000,00 €
Achat mobilier et matériel groupes scolaires	34 000,00 €
Achat mobilier Chalet de Morbier	9 000,00 €
Acquisition d'une autolaveuse pour la salle des sports Maillebois	10 000,00 €
Acquisition de tentes pour les manifestations	10 000,00 €
Acquisition d'écrans interactifs pour la salle du conseil municipal et la salle de réunion du 3e étage ainsi que d'un système complet de visio conférence pour la salle du conseil municipal	30 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal, l'engagement ou la poursuite des investissements suivants sont à prévoir dans les prochaines années :

- Travaux de mise aux normes PMR dans les bâtiments municipaux
- Poursuite des travaux dans les bâtiments, notamment les écoles (préaux, ouverture automatisée des portails, revêtement des sols...)
- Création d'une salle de sport
- Poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public
- Programme de vidéo protection (concernera la section de fonctionnement compte tenu de l'adhésion au service commun numérique de la CAPSO)
- Développement des aires de jeux
- Création d'un nouveau centre technique municipal
- Travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux
- Création d'un clos couvert isolé au boulodrome des Chartreux
- Travaux de rénovation des voiries communales

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2022

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront rester constants.

Le programme 2022 d'investissement se fera avec un recours à l'emprunt pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Celui-ci sera toutefois limité de manière à conserver une marge d'emprunt conséquente pour de futurs projets.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : éclairage public, travaux de l'église Saint-Quentin, télégestion des chaufferies, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, réhabilitation énergétique de l'école Blum, création d'une nouvelle salle des sports, développement de la vidéoprotection, aménagement d'un espace public de loisirs dans le quartier Salamandre...

Il convient également de signaler que les services municipaux ont reçu la mission de mettre en forme un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF), avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dans les finances locales.

Ce programme est en cours d'élaboration et doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financements des projets successifs, parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine.

Le PPIF comportera donc des enveloppes budgétaires et si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités, le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et aux crédits de paiement constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

La gestion sous forme d'AP (Autorisation de Programme), AE (Autorisation d'Engagement) et CP (Crédits de Paiement) permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas devoir prévoir, en recette, l'intégralité des recettes correspondantes.

L'ambition est de finaliser le PPIF courant 2022 puis d'entrer dans une gestion sous forme d'AP, AE et CP à partir de 2023.

Intervention de M. le Maire (coupure de micro).

Madame LEVRAY : « Le premier constat qui a été fait concerne la population qui baisse et continue de baisser. Vous nous aviez dit qu'effectivement il y avait des projets qui étaient en cours donc, on peut tous espérer ici que les choses démarrent le plus vite possible parce que l'on risque très vite de passer en dessous de la barre des 10 000 habitants et donc nous espérons que ces projets vont sortir de terre le plus vite possible. »

Monsieur le Maire : « Vous avez vu en deux ans combien de projets sont sortis. »

Madame LEVRAY : « Oui mais pour le moment c'est au stade de projet. Nous espérons, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. »

Monsieur le Maire : « La symphonie à côté de la micro crèche est actée. Pour la presque-île, l'enquête vient de se terminer et cela a été voté au 10 mars la modification au Plui. Jaurès est acté pour la partie du bas, je ne parle pas des Chartreux où les maisons commencent à se construire et puis la réhabilitation des logements chemin des Berceaux. Nous avons aussi le nouveau projet des 3F. Ce n'est pas un leurre. »

Madame LEVRAY : « Concernant le produit fiscal, il y a une hausse de 8,45 % et je me pose la question à savoir si ce n'est pas un peu optimiste d'envisager encore une hausse en 2022 de la même manière qu'on envisage une hausse de la DSU, et on peut se poser la question aussi que plus la DSU augmente et Madame DUWICQUET l'a bien dit, que ce n'était pas un souhait et que malheureusement si elle pouvait baisser ce serait mieux, mais si elle augmente cela veut peut être dire aussi que la population se paupérise et là il faut y faire très attention et proposer comme vous l'avez dit des logements, des réhabilitations pour arriver à lisser tout cela. Je suis contente de vous avoir entendu dire que, concernant le fonctionnement le pourcentage qui incombe aux charges de personnel diminuerait si nos dépenses de fonctionnement augmentaient. C'est le raisonnement que j'ai tenu l'an dernier qui vous avez fait pousser les hauts cris, donc je suis contente que ce raisonnement mathématique vous puissiez l'avoir. »

Monsieur le Maire : « Est-ce que cela avait écrit dans le compte-rendu ? C'est pour rire. »

Madame LEVRAY : « On rit très fort. Je passe la parole à Philippe pour les ratios. »

Monsieur BELHOSTE : « Quelques commentaires généraux. Quand on analyse le ratio n° 2, on s'aperçoit et on l'a dit hélas, la population ne cesse de baisser dans notre commune, moins 5 % sur 4 ans, mais parallèlement à cela, les recettes fiscales augmentent, on doit être à + 12 %, ce qui signifie à priori que la pression fiscale est de plus en plus forte sur la frange de population qui paie des impôts. Il faut en être conscient et vous l'êtes sans doute et se souvenir qu'en ces moments difficiles, inflation présente et à venir liée à tout ce que l'on connaît, il faut être vigilant et ne pas trop tirer sur la corde fiscale pour ceux qui paient des impôts à Longuenesse. »

Madame LEVRAY : « Sur les ratios, j'aurais un petit mot supplémentaire. »

Monsieur le Maire : « Excusez moi Madame LEVRAY, je dirais que par rapport à la situation précaire de certains, personnellement je préfère payer des impôts. »

Monsieur BELHOSTE : « Il faut certes tendre la main, nous sommes d'accord, il faut aider mais hélas cela ne concerne pas que Longuenesse, tant que le plein emploi ne reviendra pas dans la région, nous n'aurons pas toutes les solutions. Mais, il y a aussi des familles qui paient des impôts et qui sont limitées, avec des salaires moyens à deux, ils paient des impôts et ce n'est pas évident en ce moment surtout, vous le savez très bien, avec la hausse des carburants, il faut faire attention. Le risque, peut être, que l'on pourrait imaginer, c'est finalement, même si on construit des logements, c'est un exode rural et de voir la population encore baisser parce que dans des villes comme les nôtres, les gens paient des impôts, les terrains sont chers et tout cela s'accumule et les gens pourraient faire quelques kilomètres et aller un petit peu plus loin car c'est plus viable à la campagne. »

Madame DUWICQUET : « Sauf que, lorsque vous dites que la fiscalité va augmenter et ce n'est que sur les habitants de Longuenesse, je ne peux pas vous laisser dire cela quand même, Monsieur BELHOSTE. La fiscalité certes augmente, mais pas au niveau des taxes d'habitation ni concernant les habitants, elle augmente sur la publicité, je vous ai expliqué tout à l'heure l'exonération. Nous avons une augmentation de 13,03 % sur la taxe de la publicité, augmentation qui n'est pas vraiment une augmentation puisque si vous regardez vraiment bien les chiffres en 2020, celle-ci avait beaucoup diminué parce que nous avons exonéré les commerçants avec le Covid, la crise sanitaire, du fait de la fermeture, nous avons exonéré les commerçants de la Ville de Longuenesse. Là aujourd'hui, nous avons une augmentation de 13,03 % sur la taxe sur la publicité, je ne vois pas bien le rapport avec les habitants. Je ne peux pas vous laisser dire que les habitants aujourd'hui vont payer plus d'impôt et que l'on va gagner la fiscalité sur eux. »

Monsieur BELHOSTE : « La pression augmente. Nous sommes plusieurs à dire que les impôts augmentent un petit peu quand même chaque année. Les bases augmentent, nous sommes bien d'accord, c'est une stratégie, vous l'avez dit tout à l'heure. Gérer c'est prévoir. Nous aurions pu baisser un petit peu la part communale mais ce sont des choix. »

Madame DUWICQUET : « La fiscalité que l'on va récupérer ne concerne pas les habitants. Si vous reprenez les documents, ce n'est pas cela. Je ne peux pas vous laisser dire cela. »

Madame LEVRAY : « J'aurais voulu rajouter une chose c'est qu'en fonctionnement comme en investissement, nous dépensons environ 75 % de nos recettes alors que, lorsqu'on regarde le document sur l'analyse des ratios, les communes de même strate dépensent 84 % de leurs recettes. J'en reviens à ce que l'on disait tout à l'heure qu'on a certainement une capacité à augmenter nos dépenses de fonctionnement, d'autant qu'on a une capacité de désendettement qui est dérisoire de 1 an et 8 mois, donc nous avons une marge de manœuvre importante pour améliorer la qualité de vie sur Longuenesse, même si les choses sont en cours, ce n'est pas une critique mais je constate que l'on peut effectivement avoir l'ambition de beaucoup, comme on a pu le voir dans les tableaux présentés par Monsieur RUCKEBUSCH. Il y a de l'ambition et on constate là qu'on peut vraiment avoir cette ambition avec en plus cette capacité de désendettement qui est très importante. »

Monsieur le Maire : « Le total des dépenses d'investissement est de + 27 % par rapport à 2020. Nous avons investi + 27 %. Ça y est on est parti. Si je ne les arrête pas ils vont faire craquer la bourse. »

Madame LEVRAY : « Oui on l'a remarqué. »

Monsieur le Maire : « D'où l'importance d'avoir un guide et d'avoir fait venir un cabinet spécialisé pour mettre en place un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, chose que je réclamaï avant sans être écouté, savoir où l'on va. Je ne vous dis pas des projets, je ne vais pas les citer mais cela fleurit à droite et à gauche. Chaque élu a ses propres projets. Il faut trouver une solution pour le centre technique rue Rembrandt afin de ne pas se retrouver à la rue. Je ne dis pas demain mais après demain. **Plus de son.** »

Madame LEVRAY : « J'en profiterai également pour réclamer ce que nous réclamons depuis longtemps à savoir une formation collective pour cette nouvelle manière d'aborder les budgets. Cela va être mis en place demain ou très vite, donc le plus vite possible, si vous pouvez répondre à cette demande qu'on formule depuis 2 ans. »

Plus de son.

Monsieur le Maire : « Je vous dis que c'est légitime, nous n'avons pas pu le faire depuis 2 ans, qu'est ce que je peux dire de mieux ? Même quand je dis du bien, cela ne va pas. Effectivement, il est indispensable que l'on réponde à ce besoin de formation. Il semblerait que la crise sanitaire soit plutôt, on ne va pas crier trop fort, mais derrière nous, donc nous mettrons en place, nous avons même regardé les dates, Thibaut, pour le faire sur une journée complète avec repas le midi. Je crois que nous avons envisagé au mois de mai, je ne sais pas si ce n'était pas la veille du 1er mai ou la veille du 8 mai. Ensuite, il faut que le cabinet soit disponible afin de répondre à notre demande de formation. Effectivement, c'est incontournable. »

Madame LEVRAY : « Une autre remarque, c'est une remarque que l'on fait régulièrement en fonctionnement, nous avons un budget primitif 2022 qui s'établit à presque 12 millions d'euros alors que nous avons des dépenses réelles au compte administratif qui sont à 8 300 000 €. Je suis toujours étonnée de cet écart très important même s'il y a une partie qui repart en section d'investissement mais je suis toujours étonnée parce que là nous avons près de 3 millions d'écart entre le CA et le BP et cela me paraît énorme. »

Monsieur le Maire : « La remarque, vous l'aviez déjà faite en commission des finances. »

Monsieur BELHOSTE : « Une question par rapport à la subvention du CCAS. Page 15 du document, on constate que la subvention a été pendant 5 ans à 50 000 € et là elle va passer à 120 000 € en 2022 et on nous dit entre 300 000 et 350 000 € en 2023 soit une hausse énorme en 3 ans, et ce malgré des compétences restreintes depuis 2017 puisque transférées à la CAPSO. Qu'est-ce qui justifie une telle rallonge à très court terme ? On passe de 50 000 € à 350 000 € en 2023. »

Monsieur le Maire : « Le portage de repas incombe au CCAS. Nous avons aussi ce bas de laine qu'il y avait au CCAS et qui a fondu comme neige au soleil. Monsieur BARRET, si vous voulez rajouter quelque chose. »

Monsieur BARRET : « C'est cela. La subvention avait très fortement baissée afin d'utiliser l'excédent jusqu'à ce qu'il soit utilisé, pour ensuite revenir à la subvention de fonctionnement qui soit destinée vraiment à équilibrer. Il n'y avait pas forcément d'intérêt à continuer à verser 300 000 € tous les ans alors qu'il y avait un excédent qui couvrait plusieurs années de fonctionnement du CCAS. On va revenir à un fonctionnement à flux tendu. La subvention couvrira le besoin réel au fonctionnement du CCAS. »

Madame DUWICQUET : « Avec la prise en charge comme le portage de repas, les bourses d'enseignement. Il y a pas mal de choses qui sont passées au CCAS. »

Monsieur le Maire : « Et puis on va mettre en place, nous l'avons dit, deux services civiques afin d'apporter aide et soutien aux aînés qui en ont besoin. D'où une forme d'explication. »

Madame LEVRAY : « Concernant les restes à réaliser, il y a un certain nombre d'audits qui nous ont été signalés sur les bâtiments municipaux. Au regard de la conjoncture économique que personne n'avait pu prévoir, je pense qu'il faudra relire les rapports rendus avec un autre regard parce que, tout

comme les travaux Adap et la création de la salle de sport, les coûts des matériaux de construction va inévitablement augmenter et les projets devront sans doute être réévalués par rapport aux sommes qui sont inscrites. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « Nous étions en réunion avec la SNEF concernant la troisième phase d'éclairage public, on ne pourra pas faire la totalité de ce que l'on avait prévu puisqu'il y a une augmentation de 30 % des matériaux en aluminium, donc nous allons revoir notre copie. »

Madame LEVRAY : « Je pense qu'il y aura peut être besoin de bilans intermédiaires dans l'année compte tenu de toutes ces données. »

Monsieur le Maire : « Comme vous l'avez dit, notre taux d'endettement est à 1 an et 8 mois, nous sommes en capacité de répondre aux difficultés. On échangeait à la CAPSO entre maires, cela ne va sans doute pas être le moment d'investir et est-ce que pour autant on va par exemple reporter la salle de sport ? Certainement pas. »

Madame LEVRAY : « Tout à l'heure, on a parlé d'un emprunt que l'on pourrait faire de 2 millions d'euros si mes souvenirs sont bons, est-ce que justement cet emprunt on ne peut pas l'envisager un peu plus conséquent de manière à pouvoir pallier un certain nombre de choses qui risquent de nous tomber dessus sans qu'on les voit arriver ? »

Monsieur le Maire : « Il y a toujours une possibilité de réguler après. L'emprunt peut être levé après. À chaque fois qu'on a levé un emprunt, nous n'avons pas dépensé la totalité. À l'inverse, c'est valable. »

Madame LEVRAY : « Mais avant que les taux ne se mettent à augmenter car on a des taux qui sont relativement intéressants, est-ce que ce n'est pas là maintenant, tout de suite qu'il faut gonfler cette enveloppe ? »

Monsieur le Maire : « Si je relis, je n'ai pas mes notes mais j'ai souvenir, en 2017, 2018, 2019, pas d'emprunt. Nous empruntons 2 millions, on a fait des progrès. Il n'y avait aucun emprunt, cela veut dire que nous, nous avons une volonté autre, la preuve, c'est qu'on emprunte. »

Madame LEVRAY : « Petite question concernant la salle de sport, je ne remets pas en question le projet mais était prévu dans le projet qui nous a été présenté justement un chauffage avec une chaudière gaz. Puisque le projet n'est pas encore commencé, ne peut-on pas envisager dès maintenant, de revoir ce mode de chauffage parce qu'on se rend compte que nous sommes tributaires d'une énergie, on s'en rend compte même dans nos foyers, est-ce qu'il n'est pas temps maintenant, avant que le projet ne démarre de revoir avec les constructeurs si on ne peut pas faire autrement et utiliser d'autres moyens, d'autres énergies ? pourquoi pas ne pas y ajouter des panneaux photovoltaïques, utiliser les pompes à chaleur, même si l'investissement sera peut être plus important, mais à long terme le coût des fluides, on va le regagner quelque part ? »

Monsieur le Maire : « Parfois, je pourrais avoir l'impression Madame LEVRAY que vous arrivez à lire dans mes pensées. »

Madame LEVRAY : « C'est extraordinaire. »

Monsieur le Maire : « C'est assez extraordinaire. Effectivement, nous sommes en pleine réflexion sur le mode de chauffage. Rien n'est bloqué, rien n'est arrêté. Comme vous le dites très justement, il ne faudra pas venir nous dire après que la facture... »

Madame LEVRAY : « Je le dis aujourd'hui, j'ai bien pris la précaution de le dire »

Monsieur le Maire : « Nous sommes très en phase, nous sommes d'accord tous les deux. Vous l'avez très justement dit la facture de la salle sera plus importante mais nous récupérerons sur le montant des fluides parce qu'il ne faudra pas venir nous dire dans un an que nous avons annoncé 4 500 000 € et la

salle fait 5 200 000 €. Concernant le mode sur lequel nous sommes en train de réfléchir, les énergies renouvelables auront un coût plus important que prévu. Mais, comme vous le dites très justement, ce sont des choses que l'on devrait retrouver sur nos factures. Cela doit nous arriver de penser la même chose tous les deux. »

Madame LEVRAY : « Certainement. D'ailleurs, c'était une proposition que j'avais faite aussi lorsque nous avaient été présentés les travaux pour l'école Léon Blum où à l'époque, déjà en 2017, j'avais dit qu'il faudrait peut être qu'on réfléchisse à utiliser un autre mode de chauffage afin de récupérer de l'énergie sur les toitures des écoles. Au niveau des bâtiments communaux, il va falloir les utiliser. »

Monsieur RUCKEBUSCH : « On va déjà faire une première chose, c'est d'isoler correctement les bâtiments pour éviter toute déperdition de chaleur. On le voit aujourd'hui lorsqu'on se rend avec Monsieur DAMBRUNE à l'école Léon Blum, les enseignants nous disent et nous redisent à chaque fois que cela n'a rien à voir avec ce que l'on a connu auparavant alors que le système de chauffage est identique, nous n'avons rien touché mais l'isolation fait que la chaleur reste bien dans les classes actuellement. »

Madame DELECOURT : « Dans le programme 2022, il y a près de 6 000 000 € qui sont des provisions pour des réalisations sur plusieurs années et que l'on retrouve dans le PPIF. On retrouve dans ce programme des inscriptions prévues l'an dernier et non réalisées, comme les jeux extérieurs, le hangar pour les services techniques, les travaux Adap à hauteur de 800 000 € contre 645 000 € en 2021, le terrain de pétanque couvert 400 000 € prévus en 2021, 100 000 €. Je voulais également ajouter les modulaires du stade. De quoi s'agit-il ? »

Monsieur le Maire : « A votre avis. »

Madame DELECOURT : « Les vestiaires peut être. »

Monsieur le Maire : « Bravo. »

Madame DELECOURT : « Il date de quand ces vestiaires ? »

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pensez qu'on les remplace alors qu'ils n'ont pas besoin d'être remplacés ? Non. On s'en serait passé aussi. Sur les jeux, vous avez vu, ils sont incrits 100 000 €. Ensuite, vous m'avez demandé quoi ? »

Madame DELECOURT : « Le hangar pour les services techniques. »

Monsieur le Maire : « Le boulodrome. Au départ, on part sur un clos couvert de 100 000 €, je vais dire vulgairement un hangar. Où est le problème ? Les adhérents qui jouent à la pétanque l'hiver route de wisques disent qu'ils ont froid, ils en ont marre d'avoir froid. Ce sont eux qui demandent à ce que l'on couvre et comme nous sommes dans le participatif, l'autre jour, nous rencontrons les responsables du club et nous leur présentons le projet. Je peux vous le dire, je n'ai pas peur de vous le dire, moi même, je ne suis pas le projet par cœur et je découvre qu'il n'y a pas de chauffage. Comment Madame DELECOURT, exprimez-vous, vous venez de dire quelque chose. »

Madame DELECOURT : « J'ai dit effectivement couvrir et ne pas mettre de chauffage cela ne sert pas à grand chose. »

Monsieur le Maire : « Sauf que les techniciens qui sont des personnes responsables me disent que cela va être suffisamment isolé. Si on met 100 000 € et que l'on arrive au même résultat, la gestion : nulle, et vous avez le droit de nous mettre un zéro pointé. Mais cela ne va pas se faire comme cela. Le club s'étonne de ne pas avoir de fenêtre de ce côté là. Non ce n'est pas prévu. Oui mais nous aimerions bien qu'il y ait des fenêtres. On met des fenêtres. Après ils nous demandent s'ils ne peuvent pas avoir une grande porte, car il n'y a qu'une partie des terrains qu'ils vont couvrir, qui lorsqu'il fait beau l'été pourrait donner sur l'extérieur. Et puis, nous sommes passés de 100 000 € à 400 000 €. Nous avons répondu au souhait des joueurs de pétanque. S'il s'agissait de mettre 100 000 € pour arriver au même résultat, si j'avais entendu dire que les gens avaient froids, je serais devenu fou. Cela fait cher la partie. »

Monsieur BELHOSTE : « Est-ce que vous avez prévu des grilles devant les carreaux, on ne sait jamais une boule de pétanque ? C'est de l'humour. »

Monsieur le Maire : « J'avais compris. Nous construisons avec les gens. Il y avait encore quelque chose. »

Madame DELECOURT : « Les travaux Adap. »

Monsieur le Maire : « C'est la facture, David, d'Ingéo, l'Adap a augmenté, c'est pareil. »

Madame DELECOURT : « Concernant le handicap, est-ce que la commission est enfin prévue ? Est-ce que l'on va enfin se réunir ? »

Monsieur le Maire : « Souvenez-vous j'ai demandé à Monsieur Rodrigues HERMANT, pour la dernière fois, qui a rencontré David cette semaine, et il faut que l'on fasse une réunion. Il faut trouver une date mais là on va arrêter de vous raconter des salades, nous n'en n'avons jamais racontés, mais on trouve une date avec Ingéo pour qu'il vienne vous présenter tous les projets au niveau de l'Adap. La commission sera réunie et au cours de la commission seront présentés tous les travaux sur la mise en conformité et l'accessibilité. On ne traîne plus Rodrigues. »

Madame LEVRAY : « Dans cette commission, on pourra évoquer aussi d'autres problèmes que uniquement les travaux dans les bâtiments. Il y a peut être des choses que l'on peut faire en régie comme, je ne sais pas, une signalétique. Est-ce que là c'est prévu ? »

Après avoir procédé au Débat d'Orientations Budgétaires 2022 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires, le résultat du vote est le suivant :

- 32 voix pour.

BILAN DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire : « Je voudrais saluer les services qui ont édité ce document de grande qualité, pour moi, et saluer tous les services qui se sont associés pour cette rédaction et particulièrement la rédactrice en chef qui est Nathalie, qui a piloté avec l'ensemble des services la réalisation de ce document. »

Madame LEVRAY : « Vous devez lire dans mes pensées Monsieur le Maire, puisque j'allais en faire autant tout à l'heure. »

Monsieur le Maire : « Je ne sais où cela va se finir. Y a t-il des questions sur ce très beau document ? 85 pages. Si vous avez des questions, nous y répondons. »

Madame LEVRAY : « Quelques petites questions. J'avais noté donc je le redis que nous avons souligné que c'était quand même un document qui était beaucoup plus précis et concis que ce que nous avons pu avoir les autres années et féliciter les services pour ce document. Je voulais préciser aussi que, vous nous l'avez rappelé, la DSU est une composante de la DGF mais dans les recettes de la Ville, comme on l'a vu dans le DOB, il y a quand même bien 2 lignes séparées donc 2 sommes qui s'additionnent et que même si cette DSU est libre d'emploi, comme vous le dites, c'est rappelé dans les textes, elle doit bien répondre à l'objectif de mise en œuvre d'actions favorisant le développement social. Ce document reflète bien davantage cet objectif que les années précédentes. J'aurais quand même quelques petites remarques. Les logements vacants, nous en avons parlé tout à l'heure. Page 55, vous citez le cirque en précisant que c'est une organisation du comité des fêtes. Pour moi, c'est une organisation d'une entreprise privée, ce n'est pas le comité des fêtes qui organise le cirque. Le comité des fêtes aide à la mise en place mais ce n'est pas une organisation comité des fêtes. Ensuite, pages 54 et 56, on parle de la salle de spectacles et la piscine de Scénéo qui sont bien sur le territoire de la commune mais est-ce qu'il ne manque pas la précision qu'il s'agit d'équipements communautaires ? On connaît ce document mais je suppose qu'il est lu par d'autres

personnes extérieures à la commune, cela pourrait être intéressant de le préciser. Page 59, vous parlez de projets FIPD en lien avec le Centre Social. Je voudrais savoir quels projets ? Il avait été prévu un comité de pilotage sur ces projets FIPD, qui devait être créé en décembre 2020, pour le moment, nous n'avons pas de nouvelles de ce comité de pilotage où on avait dû à l'époque fournir le nom d'une des personnes de notre groupe qui y participerait. A ce jour, ce comité ne s'est jamais réuni. »

Monsieur le Maire : « Si je ne me trompe pas, ce n'est pas nous les lanceurs d'invitations pour le FIPD. »

Madame LEVRAY : « Non, le FIPD est un appel à projets. Ce n'est pas nous. Mais la réponse aux appels à projets, il y a apparemment une réponse à l'appel à projets FIPD, donc je voudrais savoir quel est ce projet ? »

Monsieur le Maire : « Dans les subventions de la politique de la Ville, projet en lien avec le fonds interministériel de la prévention de la délinquance, c'est un accompagnement d'une action. D'ailleurs, nous versons quelques subventions en soutien des actions du centre social. On ne verse pas que la subvention de fonctionnement. »

Madame LEVRAY : « Mais là c'est parce qu'on parle d'un projet sans le décliner. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose de défini pour l'instant. Page 60, sur la mobilité je crois, il y a la participation de la commune au groupe d'échange. Peut-on avoir des précisions sur les actions qui y sont développées ? On nous parle aussi d'un projet mobilité avec l'agence d'urbanisme. Peut-on en savoir plus sur ce projet ? C'est dans les annexes je crois, dans la partie développement durable. Il est écrit promouvoir le recyclage, développer la mobilité douce en accompagnant les longuenessois dans la prime vélo, cela c'est d'accord, en participant au groupe d'échanges sur la pratique du vélo en partenariat avec d'autres communes du pôle urbain et l'ADAV. Si on pouvait en savoir un peu plus sur ces groupes d'échanges. Ensuite, le deuxième, le projet d'étude de mobilité de l'agence d'urbanisme, c'est peut être juste un projet. »

Monsieur le Maire : « Dans tous les projets qui sont menés en urbanisation, on a toujours dans les OAP, un travail avec l'agence d'urbanisme qui nous précise la nécessité et l'emplacement des liaisons douces. Par exemple, le projet de la presqu'île, nous avons obligation d'une liaison douce et nous travaillons avec l'agence d'urbanisme. »

Madame MALIDAN : « Il y a eu deux ou trois articles dans la presse et vous les avez peut être vus passer l'année dernière et cette année, en prévision du plan de mobilité dont vous avez débattu à la CAPSO il y a eu, l'ADAV avait proposé aux communes de monter ce groupe d'échanges urbain pour discuter ensemble et voir si on arrivait à une position commune sur ce que l'on souhaitait faire en terme de mobilité douce. C'était aussi l'occasion de parler de l'eurovéloroute qui allait arriver sur le territoire. Le groupe s'est réuni de septembre 2020 à fin 2021, date à laquelle il a rendu ses conclusions à la CAPSO. Cela ne tient que sur une slide malheureusement avec le schéma qui a été rendu à la CAPSO mais au final il y a beaucoup plus de travail derrière. Il y a effectivement un schéma où l'on met les grands axes stratégiques qui nous semblent intéressants, une position commune, entre un engagement de travailler ensemble, se mettre d'accord quand on travaille sur la mobilité douce, par exemple si Saint-Omer commence un tracé côté Longuenesse, que Longuenesse le fasse en même temps et que Saint-Omer ne débouche sur rien, c'est plutôt de la bonne pratique et aussi sur l'utilisation d'une signalétique commune. Il y a des préconisations qui sont faites soit par la Fédération Française de Cyclisme soit par le Département via l'ADAV d'utilisation d'un certain code couleur, de pictogrammes et ainsi de suite, donc nous nous sommes mis d'accord sur le fait d'harmoniser nos pratiques pour que cela ne commence pas en bleu, continue en vert et se termine en jaune. C'était un groupe très intéressant. Je pense qu'il devrait reprendre fin 2022 mais pour l'instant nous attendons l'avancée du groupe CAPSO qui prend un peu le relai en présence de l'ADAV ces prochains mois. Concernant l'agence d'urbanisme, nous avons commencé avec eux cet automne, en septembre ou en octobre, car nous avons fait mettre au budget de l'agence d'urbanisme de faire deux études pour nous, une étude de mobilité globale, ce n'est pas fini, on refait un point avec eux de mémoire le 21 mars mais je ne suis pas sûre de la date, donc ils nous refont l'analyse mobilité avec combien de voitures traversent la commune, quelles sont les mobilités actuelles pour pouvoir partager avec vous. Ensuite, notamment par rapport aux travaux du groupe ADAV, qu'est ce qui serait pertinent et intéressant de

commencer et nous aider sur des grands axes. Pour ne rien vous cacher, on se focalise pour l'instant sur la partie entre ici la mairie et le groupe scolaire Blaise Pascal qui est un gros axe de passage, où il y a énormément de piétons, de vélos avec tous les enfants qui vont aux écoles, au collège et au lycée et qui est très utilisé par les voitures. On leur a demandé ce qu'ils en pensaient, on sent que c'est là que l'on va faire des choses. »

Madame LEVRAY : « Merci pour toutes ces précisions concrètes parce qu'à la CAPSO nous avons bien eu un plan qui nous a été présenté mais les déclinaisons sur la commune, on ne les a pas en détail et donc c'était très intéressant de savoir qu'il y a des choses qui concrètement vont se mettre en place finalement assez rapidement. »

Madame MALIDAN : « Elles ne sont pas décidées dans le détail, c'est pour cela qu'on n'en a pas encore parlé, mais elles seront présentées lors d'une commission quand on aura avancé, notamment avec les recommandations, comme le disait Monsieur le Maire, de l'agence d'urbanisme sur ce qu'il ne faut vraiment pas faire et ce vers quoi on peut tendre. »

Monsieur le Maire : « D'autres questions. »

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés.

Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

✓30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune,

✓15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,

✓30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,

✓25 % du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2021, 695 communes ont été éligibles. Notre Ville se situe au 79ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 676 609,00 € contre 2 619 728,00 € en 2020.

L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

1 – Le contexte

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a été créée par la loi n° 91-429 DU 13 mai 1991 et réformée par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993 et n° 96-241 du 26 mars 1996.

Elle constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'éligibilité et la répartition de la DSU repose sur la distinction de deux catégories démographiques :

- d'une part, les communes de 10 000 habitants et plus,
- d'autre part, les communes de 5 000 à 9 999 habitants.

La dotation de solidarité urbaine est l'une des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et en présente les mêmes caractéristiques.

L'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales lui confère l'objectif de contribuer à :

- l'amélioration des conditions de vie dans des communes urbaines,
- la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc, les conditions de vie.

Elle permet donc de financer les actions en matière de développement social urbain.

C'est une dotation globale libre d'emploi. Elle est donc utilisée par les villes selon le choix des municipalités dans le libre exercice de leur gestion municipale.

La loi du 31 décembre 1993 crée un indice synthétique qui permet de classer l'ensemble des communes urbaines en fonction de leur richesse et de leurs charges.

Les communes de 10 000 habitants et plus sont classées par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué pour :

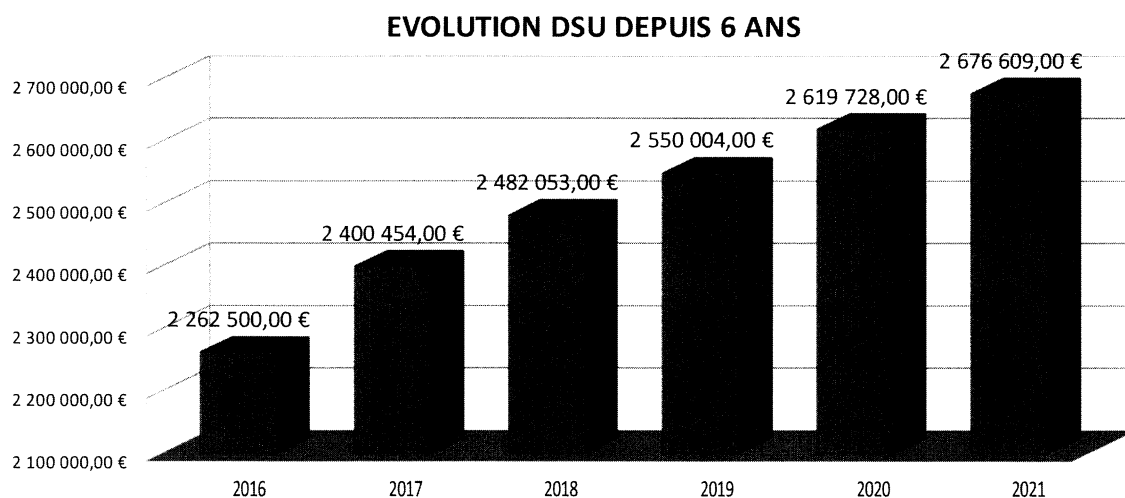
- 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant de la commune,
- 15 % du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus,
- 30 % du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par ces mêmes prestations dans les communes de 10 000 habitants et plus,
- 25 % du rapport entre les revenus moyens des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune.

Sont désormais éligibles, les communes classées dans les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). En 2020, 688 communes ont été éligibles.

Notre ville se situe au 79ème rang. De ce fait, elle a bénéficié d'une dotation d'un montant de 2 676 609,00 € en 2021 contre 2 619 728,00 € en 2020 et 2 550 004,00 € en 2019.

EVOLUTION DE LA DSU reçu par LONGUENESSE sur 6 ans						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant	2 262 500,00 €	2 400 454,00 €	2 482 053,00 €	2 550 004,00 €	2 619 728,00 €	2 676 609,00 €

Ainsi, entre 2020 et 2021, la DSU a, de nouveau, augmenté pour un montant de 56 881,00 €.

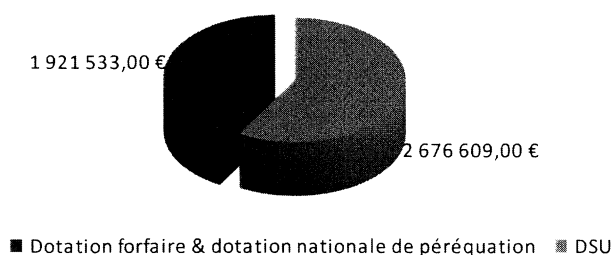


L'article L. 2334-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale présente au conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

2 – La D.S.U. et le Budget Communal

La DSU représente **58,21 %** de la Dotation Globale de Fonctionnement incluant également la dotation forfaitaire et la dotation nationale de Péréquation.

Part de la DSU dans la DGF (4 598 142,00 €)

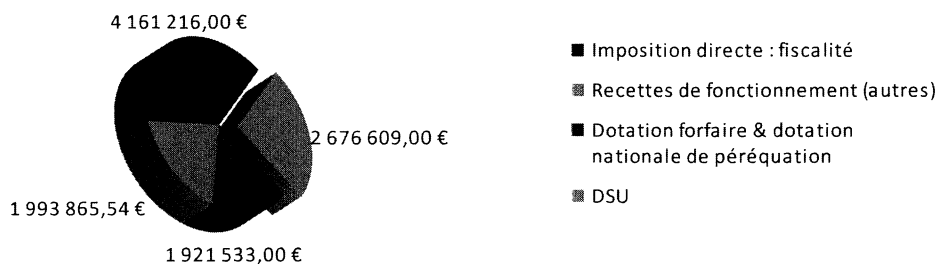


Au 1er janvier 2021, la population totale de la commune s'établissait à 11 282 habitants (population INSEE)

La moyenne de la strate pour la DGF est de 173,00 € par habitant soit **27,00 %** de moins que ce que nous percevons (237,00 €/habitant pour Longuenesse).

Les recettes réelles de fonctionnement, en 2021, se sont élevées à **10 753 223,54 €**. La DSU représente 24,89 % de celles-ci.

Part de DSU dans les recettes de fonctionnement



En comparaison, la moyenne des recettes réelles de la strate pour la même population est de 1 272,00€/habitant soit **14 350 704,00 €** et **donc près de 3 600 000 de plus que nos recettes réelles de 2021.**

I – POLITIQUE SOCIALE, INSERTION, SOLIDARITE

1 - Les Aides Légales

☞ Le suivi du R.S.A. (Revenu de Solidarité Active) → Transfert à la CAPSO en 2021

Depuis le 01 Juin 2009 le Revenu de Solidarité Active (RSA) remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API).

Est éligible toute personne :

- résidant en France de manière stable et effective,
- française ou titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour l'autorisant à travailler,
- âgée plus de 25 ans ou qui assume la garde d'enfant né ou à naître,
- dont les ressources sont inférieures à un revenu garanti.

Depuis janvier 2017, cette compétence est intercommunale, tout comme l'épicerie sociale et le micro-crédit.

Jusqu'au 01 Janvier 2021, trois référentes R.S.A. (pour 1,3 ETP) accompagnaient les bénéficiaires.

Nombre de bénéficiaires accompagnés	2018	2019	2020	2021
	246	262	200	196

Cette mission a été transférée au CIAS en 2021. Un agent a sollicité sa mutation pour pouvoir exercer le suivi de tous les bénéficiaires de Longuenesse et ce, au sein du bâtiment Septuor.

☞ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Le CCAS de Longuenesse traite les dossiers avant transmission au Département pour décision. Ils ne concernent que le maintien à domicile.

Nombre de dossiers traités	2019	2020	2021
	77	85 + 10 renouvellements	81+1 renouvellement

Ces dossiers ne concernent que le maintien au domicile.

☞ L'aide ménagère

Une aide ménagère peut être attribuée aux personnes ayant des difficultés dans les gestes du quotidien. Pour en effectuer la demande, il faut :

- être âgé d'au moins 65 ans,
- ou d'au moins 60 ans et être reconnu par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

L'attribution est soumise à condition de ressources. L'aide peut être totale ou partielle.

Nombre de dossiers traités	2019	2020	2021
	5	2	8

Les Placements

Il existe différents types de placements selon le degré de dépendance de la personne : maison de retraite, EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), foyer, long séjour.

Dossiers de placement		
	2020	2021
Personnes Agées	8	3
Personnes en situation de handicap	13	7

Les Obligations Alimentaires :

Le CCAS traite également les dossiers d'Obligation Alimentaire, en même temps que les demandes d'Aide Sociale relatives à la prise en charge des frais de placement. Il répond également aux dossiers transmis, dans le même cas, par les autres communes.

En 2020, 49 dossiers ont été traités. En 2021, le CCAS a :

- envoyé 35 courriers représentant 12 dossiers familiaux à compléter,
- sollicité 19 communes ;
- retourné 8 dossiers à d'autres communes.

2 - Les Aides Facultatives

Afin de financer les actions du C.C.A.S, en plus de son budget habituel, celui-ci a reçu une subvention communale de 50 000,00 €.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni 8 fois en 2021. Au cours de ces différentes réunions, il a examiné **1 254 demandes** se décomposant comme suit :

Type d'aide	2020		2021	
	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué	Nombre de dossiers examinés	Montant total attribué
Secours exceptionnels	1	65,00 €	1	769,00 €
Frais funéraires	1 + 2 rejets	400,00 €	5	1 600,00 €
Chèque d'Accompagnement Personnalisé	285 (1 112 secours remis)	70 220,00 €	301 dossiers (1 248 secours remis)	77 175,00 €
TOTAL	289 dossiers (1 116 secours remis)	70 685,00 €	307 dossiers (1 254 secours remis)	79 544,00 €

Le Conseil d'administration a examiné 301 dossiers de CAP (premières demandes et renouvellements) dont 21 ont fait l'objet d'un refus :

- 74 nouvelles demandes ont été étudiées (dont 10 ont reçu un refus),
- 227 dossiers de renouvellement ont été présentés : 216 ont reçu un accord (11 ont reçu un refus).

Le CCAS a également enregistré 44 sorties du dispositif.

☞ Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

Les CAP représentent la majeure partie des aides facultatives du CCAS.

Les distributions, demandes et renouvellements se font désormais mensuellement lors des différentes permanences : 1 matinée par mois en Mairie et une permanence mensuelle au Centre Social Inter-générationnel (sur rendez-vous).

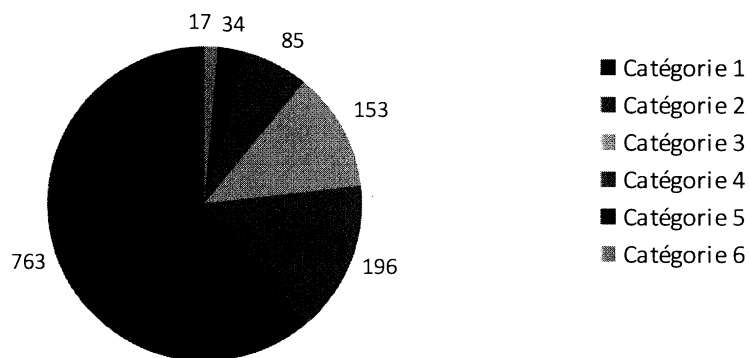
Par ailleurs, les Fêtes de Noël donnent lieu à une attribution exceptionnelle correspondant au double de ce qui est remis habituellement (demande effectuée avant le 1er octobre).

Catégorie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Attribution	35 à 65,00 €	45 à 75,00 €	45 à 80,00 €	50 à 85,00 €	55 à 90,00 €	60 à 95,00 €	65 à 100,00 €			70 à 110,00 €	
Nombre 2020	666	158	185	57	33	13					1112
Nombre 2021	763	196	153	85	34	17					1248
Différence	97	38	-32	28	1	4					136

En 2016, les critères d'attribution ont été révisés avec la mise en place de conditions d'âges entraînant une étude régulière et systématique des dossiers. Par ailleurs, a également été mis en place un délai de carence en cas de fraude ;

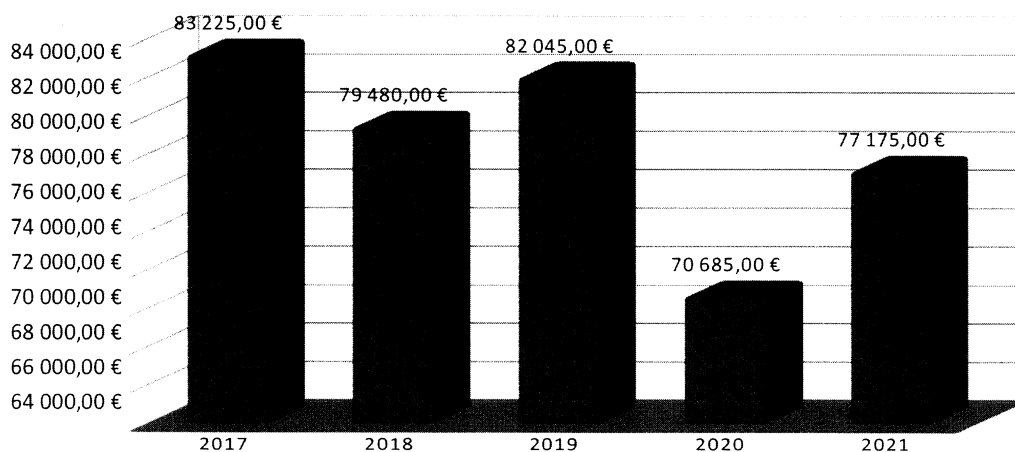
Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Répartition par catégorie



Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Attributions



Les frais de funérailles

Une aide maximale de 400,00 € peut être attribuée et versée directement au service des pompes funèbres après évaluation de la situation sociale et des ressources de la personne décédée et de ses proches.

Pour la détermination du montant, il est demandé aux personnes proches de fournir les mêmes documents que pour une demande d'aide alimentaire par CAP ainsi que les ressources de l'époux (se) et de(s) enfant(s) vivant encore au foyer pouvant contribuer à ces frais.

Les familles doivent également indiquer les institutions ou associations auprès desquelles des demandes ont été déposées.

	2019	2020	2021
Nombre de dossiers traités	10 (5 rejetés)	3 (2 rejetés)	5 (dont 1 aide exceptionnelle → indigent : 769,00 €)
Montant total attribué	2 000,00 €	400,00 €	2 369,00 €

Les secours exceptionnels

Ceux-ci peuvent être accordés par le Président du CCAS après examen de la situation du demandeur et rédaction d'un rapport établi par le travailleur social dans la limite de 400,00 €. Le conseil d'administration est informé lors de la réunion suivant l'attribution du secours.

Une demande a été examinée en 2020 pour un montant de 65 €. Une aide exceptionnelle, reprise dans l'aide funéraire, a été accordée en 2021, pour un montant de 769,00 €.

Classes de découverte, de neige, vertes

Pour déposer une demande, les familles doivent fournir les justificatifs liés au quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à l'organisateur de la classe découverte, neige ou verte. **Aucune aide n'a été sollicitée depuis 2017.**

3 - Les autres dossiers

Aide aux séjours en Colonie

Concernant les colonies organisées par la commune, l'aide financière est apportée aux familles qui ne bénéficient pas de l'aide aux temps libre versée par la CAF, du fait de leurs revenus. Le montant de cette attribution est variable en fonction du quotient familial. L'aide est directement déduite du coût du séjour réclamé aux familles et versée par le CCAS à la ville de Longuenesse.

Aide Colonie – Montant versé par le CCAS			
Année	Colonie Hiver	Colonie Eté	Total versé
2019	1 780,00 €		1 780,00 €
2020 (8 familles)	1 300,00 €		1 300,00 €
2021	Annulée en raison du contexte sanitaire		

☞ Les aides diverses

Le CCAS a également traité en 2021 :

- Croix Rouge : 3 demandes de colis
- Restos du Cœur : 12 demandes de colis
- Banque Alimentaire : 6 colis de dépannage
- Bethléem : 3 demandes de colis
- Ligue contre le Cancer : 3 demandes d'aide

☞ Les Médailles de la famille française

La médaille de la famille française est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. L'attribution de la médaille est honorifique, c'est-à-dire qu'elle rend hommage à ces personnes et leur témoigne la reconnaissance de la Nation.

C'est le bénéficiaire qui demande son attribution. En 2021, une personne a demandé un dossier mais ne l'a pas ramené. Par contre, en 2022, un dossier de 2019 sera mis à l'honneur.

☞ La permanence de L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dévoilée en Septembre 2018, l'UDAF a été labellisée Point Conseil Budget sur les arrondissements d'Arras, Lens et Saint-Omer.

Elle tient, depuis Septembre 2020, des permanences au bénéfice des Longuenessois, dans les locaux de la mairie, chaque mercredi matin de 9 heures 00 à 12 heures 00.

L'UDAF a pour mission de :

- Conseiller et aider pour la gestion du budget
- Prévenir le surendettement et du mal endettement en proposant des alternatives,
- Soutenir les jeunes adultes et les familles monoparentales.

☞ Les réorientations

En fonction des situations, le CCAS réoriente certains bénéficiaires vers la Croix Rouge, la Banque alimentaire, Bethléem ou encore les Restos du Cœur pour des colis alimentaires.

☞ Le Centre de Vacances de la Ville à Morbier

Ce Centre de vacances est ouvert aux écoles, aux associations mais aussi aux particuliers (groupe de 15 personnes minimum) qui souhaitent y organiser un séjour.

La location est gratuite pour les écoles de Longuenesse et pour les associations dont le siège se trouve sur la commune pour des séjours destinés aux mineurs et pour l'amicale du personnel de la Ville.

Par ailleurs, les écoles de Longuenesse perçoivent lors de l'organisation d'une classe de découverte ou de neige un montant de 6,10 € par nuitée (dans la limite de 6 nuitées) et par enfant.

Enfin, le CCAS peut aider les familles ayant des difficultés à financer le départ de leur enfant afin que tous puissent profiter d'un séjour selon le quotient familial.

Comme vu plus haut, il existe également une aide pour le départ en colonie, pour les séjours organisés par la commune.

4 – L'Habitat

☞ Nombre de logements sur la commune

La commune de Longuenesse a, sur son territoire **4 639 logements** dont **206 sont vacants**. **1 634** sont des habitations à loyer modéré répartis comme suit :

Logement – chiffres 2021							
https://sous-developpement/le-parc-locatif-social-au-1er-janvier-2021							
Répartition par mode d'occupation							
Loué	Vacants	Vide	pris en charge par une association	occupés avec ou sans contrepartie financière	occupé pour de l'hébergement temporaire	Ensemble du parc social	Nombre de logements en QPV
1466	85	24	26	33	0	1634	838
Répartition par type de logement							
Individuel	Collectif	Nombre de pièces					
		1	2	3	4	5 et plus	Total
212	1422	218	253	652	348	163	1634

Logements à loyer modéré sur Longuenesse (année 2020 – Données extraites du SNE)*			
Type de logement	Nombre de logements au 01/01/2020	Nombre de demandes de logement en attente au 31/12/2020	Nombre de logements attribués en 2020
T1	168	37	22
T2	253	86	31
T3	639	93	62
T4	333	69	29
T5	131	10	12
T6	17	0	0
T7	0	0	0
T8	0	0	0
T9 et plus	0	0	0
TOTAUX	1 541	295	156

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2020	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2020
O.P.H. DE PAS DE CALAIS	700	84
S.A. FLANDRE OPALE HABITAT	458	38
IMMOBILIERE NORD ARTOIS SA D'HLM	257	20
HABITAT 62/59	122	14
SOLIHA BATISS LOG INSERT HTS FRANCE	2	0
Habitat Logement Immobilier	1	0
SIA HABITAT	1	0
TOTAUX	1 541	156

De nouvelles constructions sont prévues par les bailleurs sociaux sur la commune, entre autres :

- sur le site de l'ancienne salle Apollinaire
- sur le site de l'ancienne école Jaurès
- dans le quartier de la Mélodie

Le Guichet Logement

En 2017, il a été décidé la mise en place d'un Guichet Logement permettant aux demandeurs de constituer leur dossier et d'obtenir leur Numéro Unique d'Enregistrement en Mairie. Celui-ci a démarré en novembre 2018. Si, jusque décembre, le nombre de demandeurs se présentant en Mairie était plutôt faible, désormais, le guichet reçoit régulièrement des demandes d'information sur les logements, les bailleurs..., enregistre nouvelles demandes, modifie ou complète certains dossiers. Suivant la situation de ceux-ci, des interventions sont quelquefois adressées aux bailleurs.

BILAN ACTIVITE GUICHET LOGEMENT				
Nombre d'accueil Guichet				
	2019/2020		2021	
Pour création de demande	30		55	
Pour modification d'un dossier	27		35	
	57		90	
<i>En 2019, le guichet avait traité 27 nouvelles demandes.</i>				
Commissions d'attribution				
	2019/2020		2021	
	Nombre de Commissions	Nombre d'attribution de logements	Nombre de Commissions	Nombre d'attribution de logements
Pas-de-Calais Habitat	23	84	35	72
Flandres Opale Habitat	13	38	22	73
3 F		20	21	30
	36	142	78	175
<i>6 logements ont été attribués suite à une création par le guichet.</i>				
Radiations depuis le 1er janvier 2019				
Pour attribution de logements	10		20	
Pour non renouvellement de la demande	16		9	
Interventions auprès des bailleurs depuis 2019				
<i>Lors d'une intervention, les 4 bailleurs susceptibles d'attribuer un logement sont contactés : Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, 3 F, Habitat Haut de France</i>				
	Interventions		Attributions	
2019	6			
2020	14			
2021	23		14	

Les Commissions d'Attribution

Par ailleurs, des commissions d'attribution ont régulièrement lieu avec les trois bailleurs locaux, ce qui a permis l'attribution de 175 logements sur la commune : 1 à 2 par mois selon le bailleur (Pas-de-Calais Habitat, Flandres Opale Habitat, 3 F). Une adjointe déléguée assiste à chacune d'elles.

Un système de cotation verra le jour dans le courant de l'année 2022. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision attribuant un certain nombre de points selon la situation du demandeur. Toutefois, la Commission d'attribution restera pleinement décisionnaire.

L'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

La ville de Longuenesse est signataire du contrat de ville, pour ce qui la concerne, au titre du quartier Saint-Exupéry/Léon Blum situé sur les communes d'Arques, de Longuenesse et de Saint-Omer.

A ce titre et selon les dispositions de l'article 1388 du Code Général de Impôts, le patrimoine des bailleurs signataires du contrat de ville présents en quartier politique de la ville est éligible à un dispositif d'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Deux bailleurs sociaux (Pas-de-Calais Habitat/Flandre Opale Habitat ex-Logis 62) présents sur le quartier politique de la ville de Longuenesse ont signé le contrat de ville de la CAPSO et peuvent donc prétendre à cet avantage fiscal.

En contrepartie, ces organismes HLM s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service et à mettre en place des actions spécifiques pour ces habitations.

Il convient de préciser que cet abattement qui représente environ **143 200 € par an** (Pas-de-Calais Habitat/Flandres Opale Habitat) est compensé à 40 % par l'État et donc à 60 % par les collectivités locales qui perçoivent le foncier bâti (commune, département).

Les bailleurs sociaux doivent, afin de bénéficier de l'abattement :

- avoir signé le contrat de ville,
- déclarer leur patrimoine auprès des services fiscaux,
- établir une convention spécifique en contrepartie de l'abattement établie entre le bailleur, la commune, la CAPSO et l'État.

Les conventions étaient établies pour une durée de 3 ans, par bailleur et par ville, précisant, le cas échéant, un plan d'actions par quartier prolongé pour 2 ans (2019-2020). Il a été acté par délibération une nouvelle prolongation sur 2021 et 2022.

Les plans d'actions doivent concerner les axes suivants :

- renforcement de la présence du personnel de proximité,
- formation/soutien du personnel de proximité,
- sur-entretien,
- gestions des déchets et encombrants/épaves,
- tranquillité résidentielle,
- concertation/sensibilisation des habitants,
- animation, lien social, vivre ensemble,
- petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors NPNRU)."

☞ Le Fonds de Solidarité Logement et Energie

Les aides du FSL/FSE peuvent notamment permettre de financer :

- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement),
- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Elles s'adressent :

- aux locataires,
- aux propriétaires occupants,
- aux personnes hébergées à titre gracieux,
- aux résidents de logement-foyer.

Le FSL/FSE tient compte de l'ensemble des ressources de toutes les personnes composant le foyer, à l'exception :

- des aides au logement,
- de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Il s'agit d'une réorientation vers la MDS ou la MAHRA Service Logement si la demande est recevable.

☞ L'aide financière pour le paiement des factures d'eau

Suite à la mise en place de chèques Eau Solidarité sur les communes de la CAPSO dont le service des eaux potables est géré par la société des eaux de Saint-Omer, une aide financière peut être attribuée pour le paiement des factures d'eau.

Elle s'adresse aux personnes ayant des revenus modestes et est soumise à des conditions de ressources.

La société des eaux alloue un budget annuel de 2 000,00 € maximum à la commune de Longuenesse afin d'aider les abonnés en difficulté de paiement de leurs factures d'eau. Cette aide prend la forme de « chèques Eau dématérialisés » accordés aux demandeurs par le CCAS.

Le but est d'aider le plus d'abonnés en difficulté.

Le CCAS peut ainsi attribuer une somme d'argent à chaque demandeur en fonction de sa propre analyse de la situation de l'abonné. Le CCAS doit envoyer une fiche navette par la suite.

En accord avec les services de la CAPSO, un bilan trimestriel des aides accordées par chaque commune est dressé ce qui permet d'informer régulièrement chaque CCAS des montants accordés et du solde restant à allouer.

Les bénéficiaires peuvent être propriétaires ou locataires. Il doit s'agir de la résidence principale et la personne doit résider sur la commune de Longuenesse depuis au moins 3 mois.

En 2021, le CCAS a traité 3 dossiers pour un montant respectif de 152,96 €, 82,70 € et 276,46 €.

☞ La prévention et la gestion des expulsions

Le CCAS traite les dossiers d'expulsion dont la liste est transmise par la Sous-Préfecture. Il est chargé de recevoir les locataires en impayé pour évaluer leur situation : teneur de l'impayé, démarches effectuées, aides demandées, organismes contactés...

Ce dossier est alors transmis en Sous-Préfecture. Cette démarche intervient en amont afin d'éviter les expulsions définitives.

31 dossiers ont été suivis 2019, 16 dossiers en 2020 ainsi que 4 Diagnostics Social Financier (DSF). Cela s'explique par le confinement et le report de la fin de la trêve hivernale qui ont fait baisser le nombre de demandes d'expulsion.

En 2021, le CCAS a traité 26 dossiers :

- 16 dans le cadre de la CCAPPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions)
- 3 DSF (Diagnostic social et Financier)
- 7 demandes d'avis/réquisition de la force publique.

Le DSF est réalisé par un intervenant social. Il concerne les ménages assignés en résiliation de bail pour impayé de loyer. Il permet :

- d'apporter au juge les éléments sociaux et financiers indispensables à la prise de décision ;
- de donner au ménage des informations utiles pour l'aider à résoudre les difficultés rencontrées, orientation vers les organismes et dispositifs adaptés à la situation. (MDS, UDAFF, Banque de France etc...).

C'est un outil qui reprend les informations concernant l'identité du locataire. Il précise les caractéristiques relatives à la situation locative de la personne. Il indique s'il y a eu une reprise du paiement des loyers et détaille la situation d'endettement locatif et la capacité de remboursement du locataire. Il mentionne les préconisations et les observations de l'intervenant social.

Les agents du CCAS réalisent les DSF des personnes accompagnées par le service.

La liste des ménages assignés est envoyée par le conseil départemental.

☞ La domiciliation

La domiciliation est définie par la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable pour les décrets 2007-893 du 15 mai 2017 et 2007-1124 du 20 juillet 2017 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable. Dès la fin d'année 2016, le CCAS a souhaité mettre en place ce dispositif sur Longuenesse.

Il permet :

- o d'une part, aux personnes sans domicile fixe, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils et sociaux et,
- o d'autre part, de regrouper à une même adresse le suivi des différents courriers.

Un suivi est alors organisé avec des rendez-vous réguliers.

	2020	2021
Nombre de dossiers traités	14	13
Nombre en cours au 31 décembre de l'année	4	8

Un partenariat non formel est organisé avec le Centre de Détention concernant les détenus sans adresse fixe.

5 – Nos aînés

☞ Le portage de repas – Budget C.C.A.S depuis le 1er janvier 2019 (Ville auparavant)

Ce service fonctionne du Lundi au Dimanche y compris pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le prix des repas varie en fonction des revenus du bénéficiaires (avis d'imposition de l'année précédente). Ainsi, il varie de 4,00 € à 7,50 €. La répartition est actuellement comme suit :

Prix du repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €
Nombre	2	1	4	7	12	24

Les repas sont confectionnés par une société de restauration et sont livrés prêts à réchauffer en emballages individuels. Les repas sont livrés à domicile ou peuvent être pris au Foyer Mailland.

Le menu de la semaine suivante, accompagné d'un bon de commande, est remis aux bénéficiaires. Ce dernier est à rendre avant le mercredi de la semaine en cours pour enregistrement et transmission à la société de restauration.

Le CCAS prend en charge la gestion administrative de ce portage ainsi que la mise à disposition du personnel technique chargé de la distribution, des locaux, du matériel et du véhicule.

Portage de Repas - Distribution					
	2017	2018	2019	2020	2021
Total distribués	9 674	9 892	9 234	10 219	11627
Portage	8 009	8 170	7 554	9 242	9993
Mailland	1 665	1 722	1 680	977	827
Total bénéficiaires	53	82	66	65	65
Portage	37	67	53	57	60
Mailland	16	15	13	8	5

☞ Registre des personnes isolées

Durant l'été 2020, le CCAS a mis en place un plan sanitaire ainsi qu'un dispositif de veille pour les risques exceptionnels (canicule, épidémie , grand froid).

Le CCAS tient un registre de personnes isolées sur la base du volontariat :

- Personnes de plus de 65 ans
- Plus de 60 ans inaptes au travail
- Personnes isolées en situation de handicap

Les personnes inscrites reçoivent ainsi un appel du service lors des situations exceptionnelles.

A ce jour, 162 personnes sont inscrites.

Si nécessaire, un second appel ou des démarches sont proposées.

☞ Les visites à domicile

En fonction des situations, les agents du CCAS rendent visite aux personnes isolées pour les aider dans certaines démarches administratives.

Pendant la crise sanitaire, pour les plus isolés certaines courses ont été effectuées.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de services civiques, il est envisagé le recrutement de deux personnes pour rendre visite aux personnes âgées.

☞ Les manifestations

Différentes actions sont menées, tout au long de l'année, à l'attention des personnes les plus âgées de la Commune.

Certaines comme le goûter, le voyage, le repas et le colis ne concernent que les 65 ans et plus tandis que la Semaine Bleue s'intéresse aux personnes dès 60 ans.

Cela commence, en avril, avec un goûter. Puis, en juin, un voyage est organisé.

En octobre, comme chaque année depuis plus de 10 ans, le plus de 60 ans ont pu participer à la Semaine Bleue qui se déroule sur 4 jours.

En 2021, comme en 2020, la commune s'est trouvée dans l'obligation d'annuler le goûter.

Mais, dès septembre, nos aînés ont pu profiter d'un voyage à Harnes qui a réuni 385 personnes.

Puis, pendant la semaine bleue, les 4 jours se sont organisés ainsi :

1. le lundi 11 octobre, la revue «Champagne» de la troupe Métronome a réuni **539 personnes**,
2. le mardi, c'est **88 joueurs** qui ont participé à un concours de belote,
3. le mercredi, le spectacle «Les Intemporelles » de la troupe Métronome, a regroupé **461 spectateurs**,
4. le jeudi, pour la pièce de théâtre «Les Bauderches en vadrouille » par les Insolites, **425 d'entre eux** étaient présents
5. pour les 65 ans et plus, le samedi 16 octobre, un Repas qui a réuni 710 convives

Enfin, en décembre, pour les Fêtes de Noël, des colis sont distribués aux :

- aînés et majeurs avec reconnaissance MDPH → 2 346 colis
- résidents de l'EPHAD et en long séjour à Helfaut → 87 colis
- enfants faisant l'objet d'une reconnaissance MDPH → 20 colis fantaisie

Bilan actions – Nombre de personnes concernées								
	Nombre de personnes de 65 ans et +	Goûter	Voyage	Colis			Repas	Semaine bleue (dès 60 ans Moyenne sur les 4 jours)
				Domicile (Colis)	EPHAD (coffret de parfum)	Personnes en situation de handicap – 18 ans (Colis fantaisie)		
2021	2 312	ANNULE	385	2 346	87	20	710	375

Bilan actions – Dépenses								
	Goûter	Voyage	Colis		Repas	Semaine bleue (dès 60 ans)	TOTAL	
			Domicile	EPHAD & Fantaisie				
2021	ANNULE	30 374,32 €	Colis	59 568,70 €	1 816,56 €	31 786,00 €	12 551,38 €	142 944,15 €
			Brioches	6 025,00 €				
			Gardiennage des colis	822,19 €				
			Total	68 232,45 €				

☞ Association

La ville verse, chaque année, une subvention pour le Club du 3ème Age (voir montant ci-après). Par ailleurs, une navette est mise à disposition, chaque jeudi, pour que le Club puisse se réunir à la Salle Mailland.

6 –L'aide aux associations caritatives

La ville soutient de nombreuses Associations à visée sociale en leur attribuant des subventions annuelles basées sur leur demande et le compte de résultat de l'année précédente.

Subventions	
Association	2021
La Croix Rouge Française	1 200,00 €
Association Bethléem	400,00 €
Le Secours Catholique	200,00 €
Le Comité de Solidarité	1 500,00 €
Ass. Solidarité Saint-Vincent de Paul	200,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €
Les Rayons de Soleil	700,00 €
Sté Nationale Entraide Médailleurs Militaires	90,00 €
Bien vieillir	200,00 €
GSCF (Groupe de Secours Catastrophe Français)	200,00 €
Club du 3ème Age	1 700,00 €
Donneurs de sang	1 300,00 €
Association Croix d'Or	820,00 €
Audomarose	1 000,00 €
Association Coeur Toujours	250,00 €
APF France Handicap	100,00 €
APEI	260,00 €
Association Nationale des Visiteurs de prison	300,00 €
TOTAL	10 920,00 €

Subventions	
Association	2021
Comité de Locataires du Quartier Maillebois	950,00 €
Comité CLCV Audomarois	320,00 €
Association du Lotissement DELTA	1 000,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €
TOTAL	3 370,00 €

Les Restos du Cœur reçoivent également, chaque semaine, du pain pour leurs bénéficiaires et, à l'occasion des Fêtes de Noël, tout comme le Comité de Solidarité, coquilles et friandises pour les enfants

(897,96 € pour les deux associations). Par ailleurs, les services de la Ville assurent, chaque semaine, le transport de marchandises pour ces associations.

Achats de pains	
2020 (+ Eté 2020 et hiver 2020/2021 : dons par les boulangeries)	1 345,05 €
2021	1 088,40 €

7 – Les actions santé

👁 Les actions courantes

Lorsque cela s'avère nécessaire, les agents du CCAS orientent les bénéficiaires vers les médiatrices santé de la CAPSO.

De même, elles renseignent et orientent vers la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour l'accès aux soins non programmés pour les gens n'ayant plus de médecin traitant.

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

👁 Pendant la crise sanitaire

En 2020 et 2021, la commune a mis en place plusieurs distributions de masques pour les bénéficiaires des CAP (pour toute la famille) et pour les élèves des écoles.

De même, en plus de la diffusion des campagnes de vaccination, des rendez-vous ont été pris pour les personnes isolées. Des appels réguliers leur ont été passés.

Comme indiqué précédemment, au plus fort de la crise, des courses ont été faites pour les plus isolés.

II – LA POLITIQUE ENFANCE JEUNESSE

1 - Les Nourrissons

☞ Les naissances

La Commune de Longuenesse a enregistré

- 88 naissances en 2020 (43 garçons et 45 filles),
- 89 en 2021

A chaque naissance, un compte pouvait être ouvert au nom de l'enfant. Un établissement bancaire participait à cette action, la Société Générale. La Ville déposait alors 25,00 € sur ce compte et il en est de même pour l'établissement où celui-ci est ouvert.

Si en 2018, nous avons enregistré 17 ouvertures de livrets, en 2019, malgré 96 naissances, 2 ouvertures de livrets ont eu lieu. Aucune ouverture de livret n'a été enregistré en 2020, ni en 2021.

La commune a donc décidé d'étudier le remplacement d'un versement sur un livret par un chèque cadeau.

☞ Le Pôle Petite Enfance

Le pôle petite enfance regroupe le Multi-Accueil Méli-Mélodie et le Relais Petite Enfance.

Le Multi-Accueil est ouvert de 7 heures 30 à 8 heures 30 du lundi au vendredi.

En 2021, il a accueilli **21 enfants de Longuenesse ce qui représente 17 familles.**

C'est désormais une compétence CAPSO.

☞ La Halte-Garderie Centre Social

Le « Paradis des Enfants » accueille des enfants de 4 mois à 5 ans révolus, en accueil régulier ou occasionnel.

L'après-midi s'adapte au rythme de l'enfant, alternant les jeux libres et diverses activités d'éveil répondant aux besoins et capacités des tout-petits autant qu'aux demandes des plus grands.

Le multi-accueil veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés, il favorise l'éveil et l'autonomie et les prépare à leur entrée à l'école.

Il est ouvert les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le jeudi de 13h30 à 18h00 (Fermé en août et la deuxième semaine de chaque période de petites vacances scolaires).

☞ Les Consultations des Nourrissons

➤ **Les visites périodiques**

Les enfants de Longuenesse peuvent bénéficier d'un suivi médical mensuel, organisé par le Département lors de Consultations de Nourrissons (PMI), au Centre Lamartine et au Multi-Accueil Méli-Mélodie.

➤ **Les Fêtes de Noël**

En fin d'année, à l'occasion des Fêtes de Noël, la Ville organise un après-midi goûter qui réunit les enfants, ayant fréquenté régulièrement les PMI, et leurs familles.

Après un spectacle de Noël adapté à l'âge des enfants et un goûter, le Père Noël leur rend visite pour leur remettre jouets et friandises. **En 2020, l'après-midi récréatif n'a pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire. En 2021, l'après-midi a été adapté à la crise sanitaire : les enfants ont assisté au spectacle et reçu leur cadeau mais le goûter n'a pas eu lieu.**

Fêtes de Noël – Consultation des Nourrissons			
Année	Nombre d'enfants	Nombre de familles	Coût total
2019	58	50	2 031,80 €
2020	95	84	1 464,18 €
2021	122	109	1 452,42 €

2- Les jeunes de 2 à 15 ans

☞ La scolarité

➤ **Les effectifs**

La commune de Longuenesse regroupe 5 écoles primaires et 1 école maternelle regroupant un effectif de 876 élèves (UEE comprise : 12 élèves).

EVOLUTION DES EFFECTIFS SUR 5 ANS					
	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle Blériot	29	30	32	36	45
Primaire Centre	135	143	144	143	148
Primaire Pasteur	134	129	124	129	118
Primaire Blum	179	167	171	161	185
Primaire Sand	229	237	229	231	236
Primaire Verlaine	165	173	160	153	144
TOTAL GENERAL	871	879	860	853	876
Répartition					
Maternelles	362	363	338	333	336
Primaires	509	516	522	520	540

Dans ce cadre, la Ville prend en charge de nombreux postes :

1. Frais de personnel et ATSEM...
2. Les achats de fournitures scolaires, livres et matériel éducatif, les achats de matériel d'équipement... (dont T.B.I. et site informatique) ,
3. Les contrats d'Entretien Photocopieurs,
4. Les livres de prix et dictionnaires en fin d'année,
5. Les places pour le Cirque de la Générosité et les achats de friandises et coquilles de Noël,
6. une partie des sorties (subventions projets éducatifs, subvention Morbier), des frais liés à l'U.S.E.P. (subvention),
7. La subvention pour les classes de découverte à Morbier,
8. La subvention aux cantines scolaires,
9. Le fonctionnement des garderies scolaires et des études surveillées (Municipalisées en 2018)
10. des actions particulières comme l'action fruits, les déplacements à la Médiathèque (toutes deux mises en pause du fait de la situation sanitaire),
11. l'achat de matériel d'investissement,
12. Les travaux et l'entretien des bâtiments...

➤ Le personnel

Qu'il soit ATSEM ou Agent technique, du personnel communal est affecté dans chaque établissement scolaire.

RECAPITULATIF PERSONNEL AFFECTE AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Etablissement	
Centre	3
Pasteur	3
Blum	4
Sand	5
Verlaine	4
Blériot	2
TOTAL	21

Par ailleurs, les écoles bénéficient d'un service dédié et les agents d'une responsable passant régulièrement dans les établissements.

➤ Le fonctionnement

RECAPITULATIF DES DEPENSES SCOLAIRES 2021	
Type de dépense	Montant
Fournitures et livres scolaires, matériel Educatif, ramettes papier	28 177,92 €
Contrat d'entretien copieurs	1 004,11 €
Subventions projets éducatifs	4 747,00 €
U.S.E.P.	1 126,00 €
Livres de prix et dictionnaires <i>(avec élèves scolarisés à l'extérieur et IME)</i>	7 273,80 €
Places de Cirque <i>(avec IME : 438,00 €)</i>	7 665,00 €
Transport Cirque	642,40 €
Passage du Père Noël <i>(avec IME : 579,00 €)</i>	5 699,10 €
Produits d'entretien et d'hygiène	12 480,43 €
TOTAL	68 815,76 €

➤ L'investissement

En 2020 et 2021, les achats de matériel d'investissement se sont répartis comme suit :

	2020	2021
Equipement annuel	23 221,84 €	27 251,50 €
Renouvellement photocopieurs		17 042,40 €
Total	23 221,84 €	44 293,90 €

Toutes les classes élémentaires et maternelles grands bénéficient de l'installation d'un T.B.I. Un site informatique existe dans chacune des écoles. Un renouvellement du mobilier a été effectué entre 2016 et 2021. Il a pris en compte les éventuelles ouvertures de classe (dédoublément CP et CE 1).

En 2022, l'acquisition de matériel informatique est prévue. Pour cela, la Ville pourra bénéficier d'une subvention de l'Etat de 22 025,00 €.

➤ Les travaux

En 2021, différents projets ont vu le jour :

Réfection toiture terrasse groupe scolaire Verlaine	70 700,00 €
Occultation grille de l'école G. Sand	700,00 €
Cloisons séparatives GS Blum	3 000,00 €
Elagage platane école Léon Blum	2 400,00 €
Remplacement menuiseries maternelle Blériot	110 500,00 €
Rénovation BBC école Blum	1 875 300,00 €
Installation filaire Internet Blum	15 300,00 €
PPMS groupe scolaire	1 000,00 €
Abattage école G. Sand (7 arbres) + plantation	15 000,00 €
Peinture GS Blum	19 000,00 €
Revêtement de sol GS Blum	13 800,00 €
Création parking école du Centre	15 300,00 €
Modification sanitaires dans tous les GS	5 000,00 €
TOTAL	2 147 000,00 €

A partir de 2022, d'autres sont prévus :

Remise en peinture du passage des élèves G. Sand	600,00 €
Remise en peinture classes après travaux GS Sand	10 000,00 €
GS Verlaine Réfection enrobés cheminement (reprises)	2 000,00 €
Remplacement des portails et visiophones dans les GS	74 000,00 €
Création d'une cour arborée GS Sand	15 000,00 €
Préau GS Blum	18 700,00 €
Remise en peinture classes GS Blum	20 000,00 €
Revêtements sols GS Verlaine	120 000,00 €
Revêtement de sol Blum	28 600,00 €
Clôture GS Blum	1 000,00 €
Clôture GS Sand	500,00 €
Clôture GS Pasteur	10 000,00 €
Capteurs CO ² GS	4 000,00 €
GS remplacement extincteurs et BAES	20 000,00 €
Réhabilitation énergétique Blum	301 500,00 €
Audit énergétique ensemble des écoles	21 500,00 €
Exploitations des installations de chauffage ensemble des écoles	35 000,00 €
TOTAL	682 400,00 €

➤ Les Garderies Scolaires

Elles fonctionnent les jours de classe, sur du temps périscolaire :

1. le matin, de 7 h 30 à 8 h 30 et,
2. le soir de 16 h 10 à 18 h 15.

Les familles règlent la garderie par l'achat de cartes de 10 vacations (1 heure de surveillance) à 6,00 €.

Elles sont au nombre de cinq : Centre, Pasteur, Blum, Sand, Verlaine, l'Ecole Blériot bénéficiant, quant à elle, de l'ALSH Salamandre.

Garderies Scolaires								
	2019/2020				2021 (2020/2021 & 2021/2022)			
	Inscriptions			Vacations (1 heure)	Inscriptions			Vacations (1 heure)
	Maternelle	Elémentaire	Total		Maternelle	Elémentaire	Total	
Total	144	207	351	17 747	98	191	289	13 028
Centre	36	55	91	6 426	24	54	78	4 798
Pasteur	16	41	57	3 060	12	31	43	1 748
Blum	33	23	56	1 716	17	21	38	781
Sand	32	40	72	3 602	23	45	68	2 930
Verlaine	19	43	62	2 830	16	39	55	2 621
Blériot	8	5	13	113	6	1	7	150

En septembre 2020, les cartes non-utilisées pendant la période du confinement sont restées valides de septembre à décembre. Il y a donc eu moins d'achat à cette période. En 2021, les familles ont acheté 12 990 cartes (6,00 € pour 10 vacances d'une heure) et 38 tickets (1,00 € pour 1 heure) ce qui a représenté une recette de 13 028,00 €.

COÛT DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES SCOLAIRES				
Etablissement	AGENT		Achat matériel et fournitures	Total
	Nombre	Coût		
Centre	1 le matin, 2 le soir	14 399,50 €	179,36 €	14 578,86 €
Pasteur	1 le matin, 2 le soir	10 952,64 €	118,25 €	11 070,89 €
Blum	1 le soir	7 238,52 €		7 238,52 €
Sand	1 le matin, 2 le soir	16 783,38 €	165,62 €	16 949,00 €
Verlaine	1 matin et soir	13 647,42 €	207,55 €	13 854,97 €
Blériot	1 le matin, ALSH le soir	6 775,75 €		6 775,75 €
TOTAL		69 797,21 €	670,78 €	70 467,99 €

Aucune commande n'a été effectuée pour la garderie Blum, à la demande de sa responsable, du fait des travaux en cours. Rien n'a également été demandé pour Blériot.

A l'école Blériot, c'est le périscolaire qui prend le relais le soir (ALSH SALAMANDRE).

A ces coûts s'ajoutent la gestion quotidienne de la vente des cartes et tickets qui s'effectue sous forme de régie de recettes.

➤ Les Etudes Surveillées

La municipalisation des Etudes Surveillées a été décidée en 2017. Aucune ouverture n'est intervenue en 2017/2018. En 2018/2019, l'information a été, de nouveau, diffusée dans les trois établissements concernés : Centre, Pasteur, Verlaine (minimum 12 élèves nécessaires).

Si Pasteur et Verlaine n'ont toujours pas, à l'heure actuelle, assez d'inscrits pour ouvrir une étude surveillée, celle de l'école du Centre fonctionne bien depuis 2018/2019. Deux enseignantes s'y consacrent chaque jour de classe.

L'Etude Surveillée fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les semaines scolaires de 16 heures 10 à 17 heures 25 avec une récréation de 15 minutes.

Etudes surveillées			
	2018/2019	2019/2020	2020/2021
NOMBRE D'INSCRITS	25	23	16
Coût de fonctionnement 2021			2 792,50 €

En 2021, les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école du Centre ont acheté **86 Pass Etudes**, ce qui représente une recette de **1 835,00 €**.

Il convient de souligner que les élèves de l'école Léon Blum peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs proposée au sein du centre social intergénérationnel. Les élèves de l'école George Sand peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs proposée au sein du centre social intergénérationnel mais aussi de celle proposée dans le cadre du CLAS Salamandre.

➤ La cantine scolaire

La cantine scolaire fonctionne de manière associative. Elle est ouverte dès le jour de la rentrée scolaire. Les enfants sont accueillis au Restaurant Scolaire du Parc de la Mairie de LONGUENESSE, chaque jour de classe.

Les inscriptions sont enregistrées mensuellement lors de permanences organisées par le Directeur Gestionnaire. Les repas peuvent être pris régulièrement ou suivants des jours déterminés par avance. Le règlement s'effectue au mois.

La Commune verse à la Cantine Scolaire une subvention d'équilibre reprenant le coût des denrées mais aussi les frais de transport et de personnel.

La cantine a confectionné en moyenne 227 repas par jour sur l'année 2020/2021 et en sert 254 par jour pour l'année en cours.

Subventions de Fonctionnement		
	2020	2021
Cantine	86 620,00 €	89 695,00 €

➤ Le transport scolaire

La commune a mis en place deux navettes :

- l'une concerne le transport des enfants vers l'école du Centre, suite à la fermeture, il y a quelques années de l'école Jaurès (effectuée par les Cars Bereyne) ;
- l'autre s'effectue entre l'école Blériot et l'école Sand. Elle concerne les enfants domiciliés dans le quartier Salamandre dont un frère ou une sœur et en maternelle à Blériot ou ayant effectué toute sa maternelle dans cet établissement et inscrit en élémentaire à Sand. Elle est effectuée avec le bus de la commune.

Ces deux navettes sont entièrement gratuites pour les familles.

Inscriptions aux Navettes		
	2020	2021
Centre	24	24
Blériot/Sand	13	17

Par convention, la CAPSO, dans le cadre de sa compétence, rembourse à la Commune 50 % du coût de ces transports, hors surveillance.

Par ailleurs, elle organise les transports vers la Bibliothèque, la piscine ... ou encore Enerlya (accord de la commune sollicité pour chaque déplacement). Ceux-ci font l'objet d'une facturation annuelle.

COUT DU TRANSPORT SCOLAIRE		
Type de transport	Coût	Observations
Navette Centre	18 155,50 €	Coût 2020/2021 – Cars Bereyne
Navette Blériot/Sand	14 747,50 €	Coût véhicule et agent
TOTAL	32 903,00 €	Remboursement CAPSO : 10 579,07 €
Transports occasionnels CAPSO	498,84 €	Chiffre année 2020 repris dans la délibération CAPSO du 16 décembre 2021 concernant l'attribution de compensation 2020

➤ La classe orchestre à Blum

Les 17 élèves CE 2 bénéficient, pendant 3 années scolaires de ce dispositif. Elle est actuellement accueillie au Centre Social Inter-générationnel, pendant le temps des travaux.

Deux professeurs dispensent les cours de chant, de rythme et de guitare.

Les instruments font l'objet d'une révision (coût : 1 134,00 €).

► Le Contrat Local Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement à la scolarité a pour objectif de :

- **Favoriser les savoir-être et les savoir-faire**, en ritualisant les temps collectifs, en mettant l'accent sur l'entraide, la bienveillance et le non jugement mais aussi en mettant en place des temps de jeux ludo éducatif ;
- **Aider les familles à reprendre confiance en leur capacité à accompagner leur enfant**, en leur proposant d'assister à des séances d'aide aux devoirs, ou en participant à des sessions de jeux ludo-éducatif ;
- **Favoriser le lien entre les familles, l'école et la maison de quartier**, en mettant en place une fiche de suivi à destination de tous les interlocuteurs et en étant un lien entre les professeurs et les parents si besoin ;
- **Accompagner l'enfant dans l'acquisition de méthodes de travail favorisant son autonomie**, en mettant en place un tableau des responsabilités, en fixant des objectifs simples, compréhensibles et atteignables mais aussi en ritualisant les séances (avoir la même place pour faire ses devoirs, établir une charte, des règles...).
- **Aider l'enfant à prendre confiance en lui** en valorisant ses efforts et ses plus petites réussites ;
- **Apprendre en s'amusant**, en mettant en place des séances de jeux ludo-éducatifs pour faire découvrir aux enfants une autre façon d'apprendre (jeux sur la conjugaison, la grammaire, la lecture ou encore les mathématiques).

Sur l'année scolaire 2020/ 2021 , le CLAS a accueilli :

- 7 CP
- 1 CE1
- 5 CE2
- 3 CM1
- 5 CM2 **pour 5 filles et 16 garçons.**

Tous les enfants peuvent s'inscrire au CLAS mais un ciblage via les écoles et les professionnels sociaux, tels que le PRE, est également organisé. Au total, le CLAS a fonctionné 35 semaines. L'accompagnement à la scolarité a débuté le 1er Septembre 2020 et s'est terminé le 2 Juillet 2021. 86 séances ont eu lieu. L'équipe d'accompagnement à la scolarité est composée de trois animatrices et d'une coordonnatrice. Cependant, une des animatrices a dû s'absenter pratiquement toute l'année scolaire pour effectuer des remplacements en garderie scolaire sur différentes écoles de la Ville.

ORGANISATION				
	16 h 00 - 17 h 00	17 h 00 - 17 h 30		17 h 30 - 18 h 00
	TOUT LE GROUPE	Du CP au CM2	Du CP au CM2	TOUT LE GROUPE
Lundi	ACCUEIL GOUTER	Accompagnement scolaire	Accompagnement scolaire	Activités à la carte
Mardi		Intervenants		
Jeudi		Jeux coopératifs (CP CE1 CE2) Jeux ludo-éducatifs (CM1 CM2)	Jeux ludo-éducatifs (CP CE1 CE2) jeux coopératifs (CM1 CM2)	Activités à la carte
Vendredi		Multi activités, Goûters débats, Jeux coopératifs, ...		

Soit, par semaine :

- 2 soirs de devoirs avec encadrante,
- 1 soir de jeux ludo-éducatifs et/ou de jeux coopératifs,
- 1 soir avec intervenant,
- 1 soir de jeux divers.

L'enfant qui le souhaite peut faire ses devoirs chaque soir mais sans la présence d'une accompagnatrice. Afin que les enfants aient des repères au sein de l'accompagnement :

- une intervenante s'est occupée principalement des CP et CE1,
- une autre des CE2 CM1 et CM2.

Enfin, une autre intervenante venait en renfort dès que cela était nécessaire. Aucun collégien ne s'est inscrit en 2020/2021. Elle a donc pu s'investir dans la préparation des jeux ludo-éducatifs pour l'ensemble des enfants. En parallèle de l'aide aux devoirs, sont proposées des rencontres avec intervenants autour de thématiques spécifiques. Ces rencontres ont pour but d'offrir aux enfants une ouverture culturelle, sportive, artistique et environnementale. Ont été proposés :

- Pour la période de Septembre / Novembre → Atelier théâtre « Le Sceau du Tremplin »
- Pour la période de Novembre / Janvier → Atelier Nature « A petit pas »
- Pour la période de Février /Avril → Hip Hop
- Pour la période de Avril /Juin → Atelier santé « Projet Nutrition »

☞ Les Accueil de Loisirs Sans Hébergement et colonies

La Commune a mis en place différents accueils de loisirs que ce soit sur les temps périscolaires (avant et/ou après la classe) ou extrascolaires (mercredi et vacances) :

1. ALSH Salamandre en temps périscolaire et extrascolaire,
2. ALSH Pasteur en temps extrascolaire,
3. ALSH Eté.

Ces accueils sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans (2 ans pour les enfants scolarisés dans les écoles Blériot et Pasteur, 3 ans pour le mois d'août) et jusqu'à 15 ans. Ils bénéficient d'un tarif selon le quotient familial (sauf la Garderie).

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	1 686,89 €	Etat	5 000,00 €
Services extérieurs	17,83 €	CAF	3 075,60 €
Rémunérations intermédiaires	2 858,23 €	Familles	297,11 €
Personnel	17 412,53 €		11 672,77 €
TOTAL	21 975,48 €		21 975,48 €

➤ **Les Mercredis et les petites vacances**

ALSH Salamandre

Il fonctionne, tous les soirs, le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires, également à la journée.

	2020	2021
- de 6 ans	465	1 148
+ de 6 ans	362	224
EFFECTIF TOTAL*	827	1 372
Nombre de jours de fonctionnement	88	134
Moyenne par soir	9	10

**l'effectif variant en fonction des activités gratuites organisées par le Groupe Scolaire Albert Camus.*

Cet accueil entre dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (financé par la CAF) pour les plus de 6 ans et bénéficie de la prestation de service CAF pour les moins de 6 ans. Par ailleurs, un projet REAAP (Réseau d'Ecoute et d'Aide à la Parentalité) a débuté, en mars 2017, pour les moins de 6 ans et, jusque 2019.

Depuis la rentrée de septembre 2017, avec le retour à la semaine de 4 jours d'école, cet accueil est ouvert le **Mercredi à la journée**. Ainsi, il fonctionne désormais de 9 h 00 à 12 h et de 14 à 17 h 00 avec une possibilité d'inscription à la demi-journée ou à la journée. Un repas est également prévu dans le cadre du fonctionnement. Un service de garderie est prévu pour le matin et le soir : de 7 heures 30 à 9 heures et de 17 heures à 18 heures 15.

Mercredi en période scolaire – Nombre moyen d'enfants accueillis/jour							
	2020			2021			
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	6/11 ans	12/17 ans	Total
Matin	11	39	50	22	59	2	83
Après-midi	54	104	158	91	166	47	304
Journée (avec repas)	112	261	373	205	324	1	530
Total sur l'année	177	404	581	318	549	50	867
Nombre de jours de fonctionnement	21			34			
Moyenne par mercredi	8	19	28	9	16	1	27

Pendant le vacances scolaires intermédiaires, l'ALSH Salamandre fonctionne selon les mêmes horaires et avec les mêmes services. L'inscription s'effectue à la semaine pour Salamandre comme pour Pasteur.

Pour ces périodes, ainsi que pour le mois d'août, la Ville perçoit l'Aide aux Temps Libres pour les familles bénéficiaires.

Vacances scolaires - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour		
	2020	2021
	De 9 heures à 17 heures + garderie	
Moins de 6 ans	183	198
6/11 ans*	435	445
12/17 ans	Inclus dans les + 6 ans	81
TOTAL SUR L'ANNEE	618	724
Nombre de jours de fonctionnement	29	29
Moyenne par jour (5jours/semaine)	21	25

*plus de 6 ans en 2020

Il n'y a pas eu d'ouverture pendant les vacances de printemps 2021 du fait de la crise sanitaire.

La prestation de service CAF est versée pour cet accueil que ce soit le mercredi ou les vacances.

BILAN FINANCIER GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	13 297,25 €	Plan Mercredi	4 268,22 €
Services extérieurs	520,92 €	CAF	7 780,12 €
Rémunérations intermédiaires	3 794,81 €	Familles	9 216,03 €
Personnel	77 763,72 €	ATL	619,50 €
Amortissement	204,38 €	Amortissement	204,38 €
Investissement	386,75	Commune – investissement	386,75 €
		Commune – équilibre	73 492,83 €
TOTAL	95 967,83 €		95 967,83 €

ALSH Pasteur

Il fonctionne le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires selon la même organisation que l'ALSH Salamandre.

Mercredi en période scolaire - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour						
	2020			2021		
	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total	- de 6 ans	+ de 6 ans	Total
Matin	9	60	69	5	33	38
Après-midi	18	10	28	9	31	40
Journée (avec repas)	90	356	446	206	460	666
Total sur l'année	117	426	543	220	524	744
Nombre de jours d'ouverture	21			55		
Moyennes par mercredi	6	20	26	4	10	14

Vacances scolaires - Nombre moyen d'enfants accueillis/jour		
	2020	2021
	De 9 heures à 17 heures + garderie 7 heures 30 à 9 heures et 17 heures à 18 heures 15	
Moins de 6 ans	276	247
6/11 ans*	419	598
12/17 ans	Inclus dans les + 6 ans	30
TOTAL SUR L'ANNEE	695	875
Nombre de jours de fonctionnement	29	29
Soit par jour (5 jours/semaine)	24	30

Bien, entendu, cet accueil bénéficie de la prestation CAF.

Plan Mercredi 2021

→ De Janvier à Juillet 2021

=> Le groupe des maternelles s'est rendu au Complexe Sportif d'Arques pour des ateliers gymniques. A raison d'une fois par mois entre Janvier et Juin 2021, les enfants ont pu s'initier et découvrir cette activité en salle.

=> Les enfants du groupe des plus de 6 ans, quant à eux, ont pu s'inscrire au projet vélo. Pour cela, il devait s'engager à participer à tous les ateliers, le mercredi matin afin de progresser et de valider par la suite, les 3 blocs. 8 enfants se sont inscrits. Ils ont, pour la plupart, valider le bloc 1 pendant la période de mars à juin 2021.

Ce projet vélo a pu voir le jour grâce à Mr Lambrecht, président de l'association de cyclotourisme.

=> Un projet autour du livre a également été proposé aux enfants de plus de 6 ans. Ils pouvaient se rendre à Média'tour sur des temps bien définis afin de découvrir les lieux. Puis, ils devaient rechercher des livres sur un thème donné. Le but était de mettre en scène certains passages du livre. Une petite représentation devant les enfants des autres groupes s'est déroulée fin juin.

→ De Septembre à Décembre 2021

=> Le groupe des maternelles, a débuté un nouveau projet autour de l'expression. Lors de ce premier trimestre, ils ont pu s'initier à l'art plastique en créant des décors pour la suite de leur projet, à l'art visuel (avec un intervenant vidéaste) et découvrir ou redécouvrir Média'tour.

=> Dès la rentrée de septembre, les plus de 6 ans ont pu poursuivre le projet vélo et ce, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Cette activité se faisant à l'extérieur, elle a été stoppée pendant la période hivernale. L'atelier a repris courant mars 2022.

=> Chez les 6/8 ans, un nouveau projet a vu le jour dès septembre : des ateliers culinaires. A raison de 2 ou 3 matinées, les enfants réalisent des tutos cuisines qui sont ensuite diffusés sur le site Facebook de Salamandre.

Ce projet sera reconduit en 2022 avec, certainement, quelques innovations.

=> Toujours chez les 6/8 ans, un projet conte a été proposé aux enfants. Après avoir choisi plusieurs livres à Média'tour, ils ont sélectionné l'un d'eux pour le lire à tour de rôle. Ils se sont enregistré avec un ajout de bruits de fonds. L'enregistrement a été diffusé sur le site Facebook de Salamandre.

Le but de ce projet était d'enregistrer plusieurs contes sur clé USB et de la transmettre dans les différentes écoles maternelles de la ville pour une utilisation pendant les temps calmes ou la sieste

BILAN FINANCIER GLOBAL			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	10 993,76 €	CAF	10 663,39 €
Services extérieurs	339,14 €	Familles	15 479,29 €
Rémunérations intermédiaires	3 418,84 €	ATL	133,00 €
Personnel	64 944,49 €	Amortissement	731,01 €
Amortissement	731,03 €	Commune – investissement	933,08 €
Investissement	933,08 €	Commune – équilibre	53 420,57 €
TOTAL	81 360,34 €		81 360,34 €

Les vacances d'été

Camps des Bruyères

Le Camp des Bruyères accueille les enfants des communes de Longuenesse, Saint-Omer, Wizernes et Salperwick. Il est ouvert de 7h45 à 18h15, avec un accueil facultatif des enfants, sans supplément, le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 17h00 à 18h15. Un service de ramassage par autocar est mis en place à partir de divers points sur les communes participant au fonctionnement des accueils. Le tarifs inclus toutes les prestations (animation, transport, repas, garderie).

Les enfants sont répartis selon leur âge en trois accueils sur Longuenesse :

- à l'école Pasteur, pour les 3-5 ans,
- à la Salle des Fêtes, Parc de la Mairie, pour les 6-10 ans,
- au Centre Culturel Lamartine pour les 11-15 ans (groupe séparé de 13-15 ans si effectifs suffisants)

La Ville de Longuenesse verse une participation pour son fonctionnement.

Participation communale		
	2020	2021
Camp des Bruyères	12 330,00 €	17 671,50 €

ALSH Août

Cet ALSH a, pour la première fois en 2021, fonctionné pendant 4 semaines, du lundi 2 au vendredi 27 août, de 9 heures à 17 heures (+ garderie : 7 heures 45 – 9 heures et 17 heures – 18 heures 15). Une inscription à la semaine est possible. Il est ouvert sur 2 sites :

- l'ALSH Pasteur pour les 3 à 5 ans
- la salle des Fêtes pour les + de 6 ans.

	2020	2021
Moyenne/jour	121	109
- de 6 ans	27	25
+ de 6 ans	94	84

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	16 231,02 €	CAF	8 460,46 €
Services extérieurs	221,33 €	Familles	16 027,70 €
Rémunérations intermédiaires	14 877,62 €	ATL	2 394,00 €
Personnel	60 067,43 €	Amortissement	1 033,90 €
Amortissement	1 033,90 €	CAF équipement 2019	493,40 €
Investissement	731,99	Subvention exceptionnelle COVID	7 338,00 €
		Commune – investissement	731,99 €
		Commune – équilibre	56 683,84 €
TOTAL	93 163,29 €		93 163,29 €

Les colonies

La Ville organise, pendant les vacances de février et d'été (juillet), des colonies qui permettent aux enfants d'aller découvrir ou redécouvrir le Jura. Tout comme les ALSH, celui-ci bénéficie d'un tarif suivant quotient familial. Les familles peuvent bénéficier de tickets colonies ou d'une aide du CCAS selon critères.

	2020	2021
Hiver	34	Annulée en raison de la crise sanitaire
Été	Annulée en raison de la crise sanitaire	15

En 2021, les enfants sont partis du 12 au 26 juillet, 11 d'entre eux sont domiciliés à Longuenesse, 4 dans une autre commune. L'équipe d'animation était constituée de 4 personnes. Pendant cette période, différentes sorties ont été organisées : Jura Splash, Croisière lac d'Annecy, Bowling la Chaumusse, Balade en chien de troupeau, Accrobranche, Sortie Lac de Chalain et Clairvaux les lacs.

BILAN FINANCIER			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	4 340,92 €	Familles	2 682,50 €
Services extérieurs	74,30 €	ATL – Tickets colonie	2 500,00 €
Rémunérations intermédiaires	7 569,49 €		
Personnel	18 305,84 €		
Amortissement	59,80 €	Amortissement	59,80 €
TOTAL	30350,35		30 350,35 €

Les activités ponctuelles

Ces activités sont organisées, chaque année. Certaines d'entre elles ont été annulées en raison de la crise sanitaire, en 2020 et 2021.

Le Carnaval

Chaque année, en mars, un carnaval est organisé à travers la Ville et permet de réunir le Centre Social Intergénération et les habitants des quartiers à proximité de la Mairie.

Celui-ci se termine par un jet de bonbons et un goûter à la Salle des Fêtes.

En 2021, un concours de déguisement a été organisé à la Média'Tour.

La chasse à l'œuf

Cette activité réunit les enfants de 3 à 8 ans, dans le parc de la Mairie, entre 10 heures et 11 heures 30. Elle a lieu dans la petite forêt et le terrain proches de l'Hôtel de Ville, en fonction des tranches d'âge 3/6 ans et 7/8 ans. Des œufs en or sont dispersés dans chaque parcours et l'enfant les trouvant reçoit un moulage de Pâques.

Un animateur donne les consignes au départ de chaque site. A la fin du parcours, un jeton est donné pour obtenir son sachet de chocolat. Les élus du Conseil Municipal des Jeunes y ont été associés en 2018 et 2019. Un stand de maquillage et une structure gonflable ont également été mis à disposition des enfants. Les parents présents ont pu prendre un café pendant le temps de l'activité.

	2018	2019
Inscrits	98	116
Présents	91	91

Les activités manuelles

Elles concernent les enfants de 6 à 11 ans et a lieu à la Média'Tour, sur deux jours.

La semaine du sport

Pendant cette semaine, les clubs sportifs interviennent auprès des enfants afin de leur faire découvrir leur passion. C'est ainsi que l'Amicale Laïque Tir, les clubs de basket-ball, gymnastique, badminton, handball, athlétisme, pétanque, football, tennis de table, judo ont pu accueillir les enfants dans les différentes salles de sport de la Ville. Enfin, le dernier jour une course d'orientation est organisée. Elle peut réunir jusqu'à 400 enfants sur la semaine.

Le Festival du Jeu

En 2021, la Fête du Jeu est devenue Festival du Jeu et s'est déroulée les samedi 27 et dimanche 28 août, au Stade des Chartreux.

Elle a fait l'objet d'un renouvellement avec le passage à deux jours au lieu d'une demi-journée.

Autre changement, en plus des activités habituelles (structures gonflables, jeux anciens, mini-golf, maquillage, pétanque), les familles ont pu profiter d'un circuit de karts, d'un laser-game, d'un parcours d'initiation au gyropode... et, à l'intérieur de la salle de sports, pour les «gamers », des jeux anciens ou récents, sur consoles, ordinateurs ou bornes d'arcade. Enfin, une initiation au pilotage de drone a été proposée.

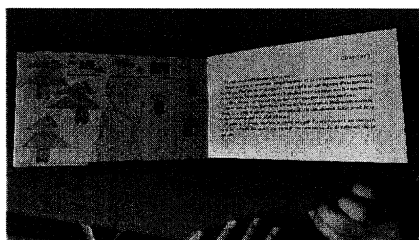
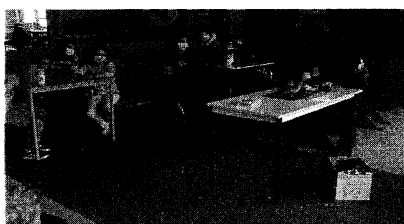
Plus de 2 000 entrées ont été enregistrées sur les 2 jours.

Le projet CLEA

Les enfants fréquentant l'ALSH Pasteur ont pu bénéficier d'un projet dans le cadre du CLEA.

Ainsi 19 d'entre eux, entre 3 et 11 ans ont créé une histoire puis un livre. Celle-ci a été inventée et écrite par eux, avec l'aide des animateurs.

Puis, une éditrice aux éditions Ventermiers, Elise Bétremieux, est intervenue le 19 mai, pour mettre en page et relier le livre. Elle a ainsi pu faire découvrir aux enfants son métier.



Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes dont les membres ont vu leur mandat prolongé d'un an du fait de la crise sanitaire, a fait l'objet d'un renouvellement en novembre 2021.

Ainsi, 24 jeunes ont été élus sur le territoire de Longuenesse :

Répartition des élus <i>(chiffre dépendant du nombre de candidatures)</i>	
Ecole du Centre	4
Ecole Pasteur	2
Ecole Blum	4
Ecole Sand	4
Ecole Verlaine	4
Collège Blaise Pascal	3
Collège de la Morinie	1
Collège de la Malassie	1
Ecole Saint-Bertin	1

Les jeunes élus bénéficient d'un budget leur permettant d'organiser leurs réunions et de mettre en place des actions. Une élue déléguée et un animateur les accompagnent pendant toute la durée du mandat.

Ainsi, le Conseil Municipal des Jeunes a pu, au cours de son précédent mandat mettre en place différentes actions telles qu'une exposition sur la SPA avec une récolte de dons, des ventes de boules de Noël à décorer avec une manifestation de souvenir en l'honneur du Lieutenant-Colonel Beltrame (la totalité de la recette étant versée au Téléthon), une récolte de Box Bonheur à l'occasion des Fêtes de Noël et, surtout, une Brocante en 2019 et 2020, toujours au profit du Téléthon qui a remporté un franc succès.

Le CMJL c'est aussi, en 2021, sept réunions de fonctionnement (le rythme est normalement d'une par mois mais le programme a été perturbé par la crise sanitaire), une récolte de stylos usagés (organisée par l'un de nos nouveaux élus avant son élection) au profit de France Terre d'Asile, une participation assidue aux différentes commémorations.

Leur mandat a également été marqué par la visite de l'Assemblée Nationale (2019) et la rencontre avec le Comité de Jumelage de Vedrin accompagnée d'une visite de Namur en juillet 2021. Cette sortie sera renouvelée avec les nouveaux élus ceci, dans le but, de mettre en place un jumelage avec une école de Vedrin/Namur. Les anciens élus ont pu, en fin de mandat, prendre un repas avec les élus adultes qui les ont accompagnés pendant trois ans.

CMJL – Dépenses 2021	
Achat pour réunions	102,84 €
Matériel pour actions	414,04 €
Vedrin/Namur	1 729,50 €
Total Fonctionnement CMJL	2 246,38 €
Repas de fin de mandat	1 127,27 €
Election Installation CMJL	
Badges, fournitures pour réunion	397,46 €
Mallettes	716,40 €
Echarpes	1 224,00 €
Total pour installation	2 337,86 €
TOTAL 2021	5 711,51 €



👁 Le Projet de Réussite Educative

➤ **Présentation**

Le PRE s'adresse aux 2 à 16 ans et leurs parents, nécessitant un «coup de pouce», résidant dans les Quartiers Politique de la Ville :

- Saint-Exupéry/L Blum,
- Quai du commerce/Saint sépulcre,
- OU dont les enfants sont scolarisés dans les établissements suivants :

. Arques :	Ecole Camus	REP+
. Longuenesse :	Ecoles Blum	REP+
	Sand	REP+
	Blériot	REP+
	Verlaine	
. Saint-Omer :	Ecoles Jules Ferry	REP+
	Paul Bert	REP+
	Charles Perrault	
	Michelet	REP+,
	Montaigne	REP+
	Prévert	REP+
	Condorcet	Quartier de veille
	Collège de la Morinie	REP +

Il cible donc deux quartiers prioritaires où se trouvent deux circonscriptions de l'Education Nationale comprenant 12 écoles et 1 collège.

Le PRE a été transféré du CCAS de Longuenesse à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} juillet 2021. Une convention a été rédigée avec les communes concernées pour arrêter les modalités de transfert et sécuriser la continuité du service.

Il est installé au Septuor où se trouve également l'Inspection Académique, Pas-de-Calais Habitat, Mahra le Toit Service Logement, Solidarité Jalon par le Travail.

Le loyer est financé par l'exonération de la TFPB consentie par la Ville de Longuenesse à Pas-de-Calais Habitat.

Son objectif principal : proposer de façon réactive un accompagnement aux enfants et aux familles, présentant des signes de fragilité, de façon à apporter un mieux dans leur réussite.

Il s'agit d'apporter aux enfants un soutien individuel tout en impliquant les parents, premiers éducateurs, en s'appuyant sur son parcours, qui s'inscrit dans différents champs : santé, culturel, éducatif, relations parents-enfants, scolaire ...

Cet objectif est travaillé via des accompagnements individualisés pouvant être complétés par des actions collectives, répondant aux objectifs fixés pour les enfants et leur famille. Différentes actions sont ainsi proposées, parmi elles, certaines sont financées exclusivement via les crédits alloués par la Caisse d'Allocations Familiales.

La démarche du PRE est donc globale et prend en compte l'environnement de l'enfant.

Mais c'est aussi une réponse individualisée composée :

- d'un suivi individuel,
- d'actions personnalisées selon les besoins de l'enfant et de sa famille.

L'équipe du P.R.E. est composée d'une coordinatrice et de deux référents famille.

L'intervention des référents famille consiste à rencontrer l'enfant et sa famille régulièrement, afin de définir ensemble, avec l'accord de l'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte, un projet d'accompagnement cohérent en lien avec les difficultés rencontrées, par la mise en place d'objectifs.

Lors des entretiens, le référent famille l'accompagne :

- par la mise en place d'objectifs selon les besoins repérés par la famille, l'école...
- pour de la guidance parentale, autour de difficultés familiales, scolaires, sociales...
- vers des ateliers mis en place pour la majorité des enfants et en fonctions des besoins.

Le référent famille est en lien permanent avec les écoles, où il est amené à participer aux équipes éducatives, et à rencontrer les enfants, dans le cadre scolaire.

Dans toutes ses missions, le référent famille est un relais, permettant aux familles de découvrir toutes les instances qui existent sur notre territoire. Ainsi, l'objectif visé est qu'elles soient en capacité de mobiliser les ressources institutionnelles de façon autonome.

L'Equipe Pluridisciplinaire Restreinte se réunit de façon mensuelle. Elle est composée d'un représentant de la C.A.F, de la M.D.S, des C.C.A.S. des trois communes, des centres sociaux, de l'Education Nationale par le biais du coordonnateur de la REP+, du R.A.S.E.D., de la psychologue

scolaire et d'une assistante sociale du DSDEN du Pas-de-Calais, Service Social en faveur des Elèves, de l'A.A.D.C.M.O, de la psychologue et l'équipe du PRE. Elle est consultée pour chaque demande d'entrée.

La COVID 19, malgré le dé-confinement, a perturbé le fonctionnement classique du PRE. L'équipe a su s'adapter à des protocoles en vigueur souvent changeant, à des possibilités ou non de lieux d'accueil, aux situations sanitaires diverses, etc...

Le coût annuel moyen du PRE est de 160 000,00 euros. Le dispositif bénéficie du soutien financier stable de l'état via l'appel à projet Politique de la Ville et de la Caisse d'Allocation Familiale. Les communes et la CAPSO consolident le budget annuel. En 2021, et compte tenu du transfert au 1^{er} juillet, ces dernières ont versées au CCAS 50% de la subvention prévisionnelle.

BUDGET GLOBAL PRE 2021	161 193,00 €
Répartition	
Agence Nationale de Cohésion des Territoires	101 242,00 €
CAPSO	20 882,00 €
ARQUES	4 960,00 €
SAINT-OMER	12 170,00 €
CCAS LONGUENESSE	8 539,00 €
CAF	13 400,00 €

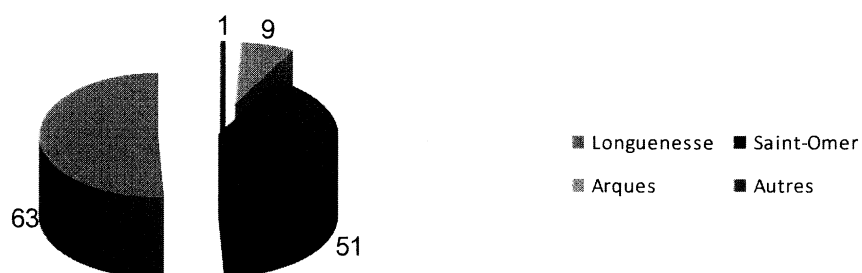
Financement du P.R.E. 2021 : 161 193,00 €

Répartition



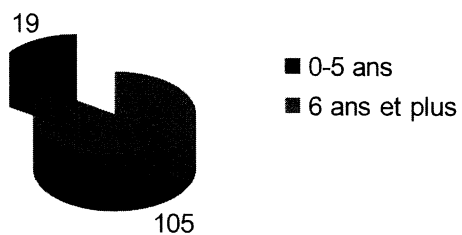
Nombre de suivis par commune		
	Nombre	%
Longuenesse	63	50,81%
Saint-Omer	51	41,13%
Arques	9	7,26%
Autres	1	0,81%
Total	124	

Répartition des suivis : 124

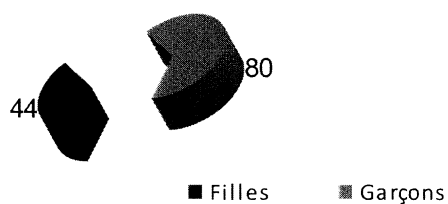


Nombre de suivis par tranche d'âge		Répartition Filles/Garçons	
0-5 ans	19	Filles	44
6 ans et plus	105	Garçons	80
Total	124		124

Répartition par tranche d'âge



Répartition Filles/Garçons



A cours de l'année 2021, le PRE a enregistré :

- 24 entrées pour Longuenesse et Arques
- 14 pour Saint-Omer

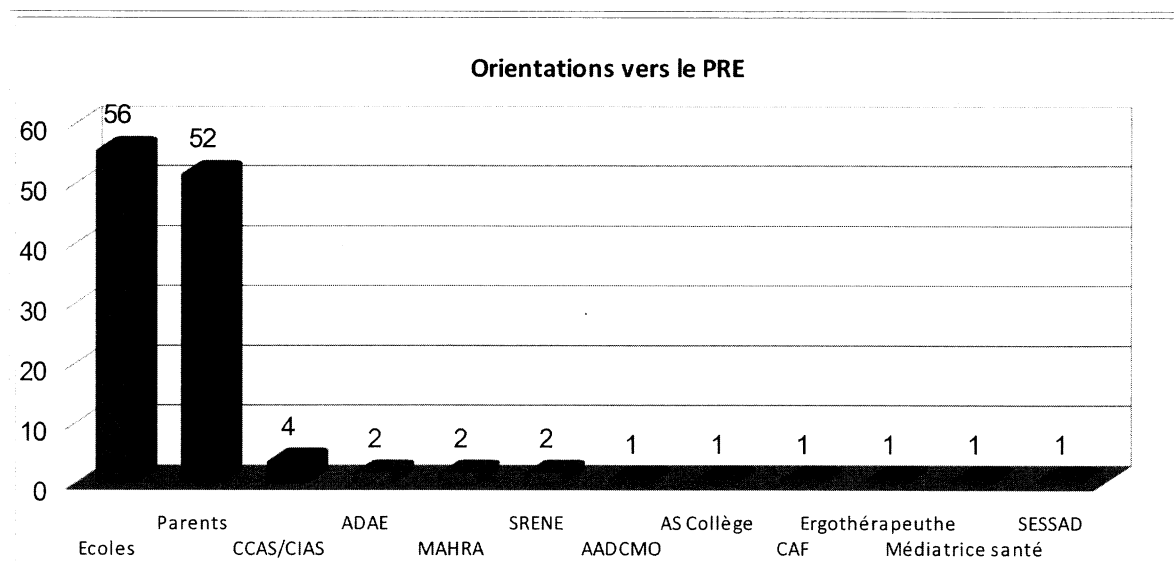
26 enfants sont sortis du dispositifs et 98 sont toujours accompagnés.

► Les suivis PRE en 2021

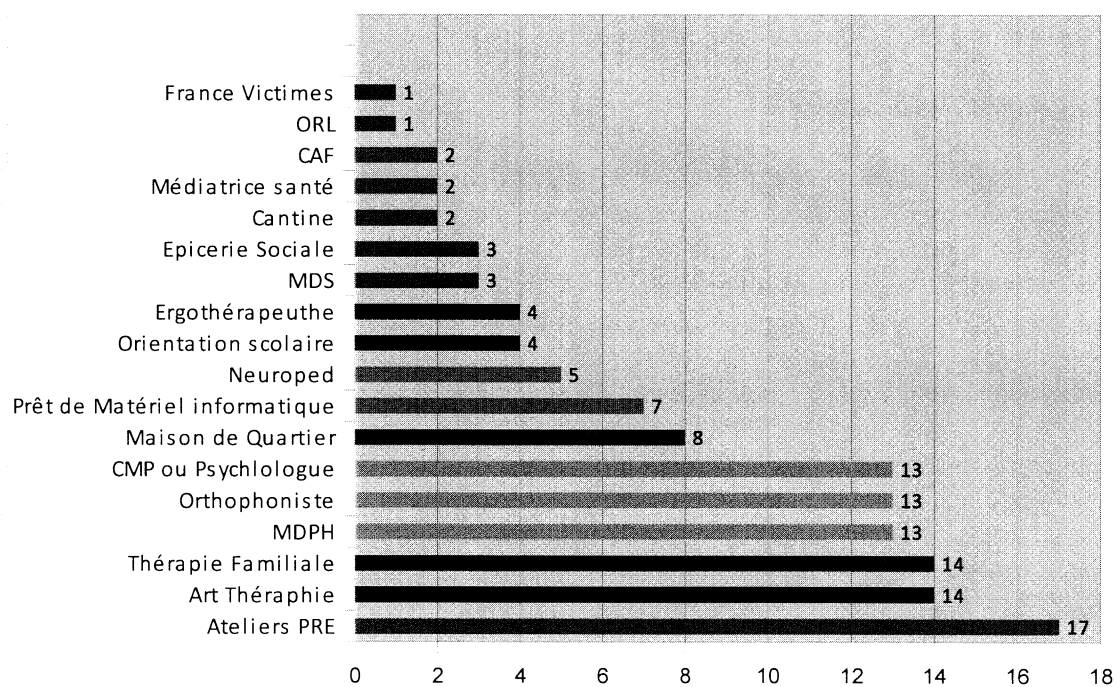
L'orientation des enfants s'effectue principalement par les familles, l'Education Nationale ou encore les partenaires.

Pour ce qui est de celle vers les professionnels, le PRE travaille davantage :

- à la rédaction des dossiers MDPH,
- au montage de dossier d'aides financières pour les divers bilans,
- à la prise de rendez-vous d'orthophonie, le secteur étant très encombré,
- à des accompagnements vers la Médiathèque par exemple



Orientations effectuées par le PRE : 126



➤ **Les actions 2021**

👁 **Soutien à la parentalité**

Il s'agit de l'accompagnement des parents dans la mise en place du parcours PRE de leur(s) enfant(s), par les référentes familles. Le but de chaque suivi est de déterminer des objectifs d'action pour répondre au mieux à «la» ou «les» problématique(s) rencontrée(s).

23 enfants, 19 parents ont rencontré la psychologue : guidance parentale, phobie scolaire, mal être, travail du deuil, gestion des émotions, lien fratrie.

En complément du soutien à la parentalité proposé, il est possible que l'équipe oriente la famille vers le thérapeute en systémie afin d'obtenir des axes de travail complémentaires ou, parfois, afin de débloquer des situations.

Les professionnels du PRE en bénéficient également sous la forme d'une supervision, permettant d'évoquer des situations d'accompagnement complexes.

👁 **Supervision**

La supervision permet d'analyser les pratiques professionnelles et d'avoir un soutien selon la situation rencontrée.

En 2021, l'équipe du PRE a souhaité approfondir ses connaissances sur la systémie en ajoutant un cycle de formation. Les temps de rencontre ont eu lieu sur 5 jours pour 6 professionnels

Suite à cela, l'équipe a souhaité développer l'accompagnement proposé aux familles les plus en difficultés en faisant certains entretiens avec un thérapeute systémique. En effet, cette approche a permis d'étayer les accompagnements et d'utiliser la systémie comme tiers médiateur.

Cette année 2021, 7 familles ont pu participer à ces entretiens.

👁 **De l'individuel vers le collectif**

Des actions collectives ont pu être proposées aux parents et enfants et ce, de façon adaptée afin de répondre aux exigences sanitaires. Pour les activités en extérieur, le port du masque et la désinfection des mains ont eu lieu lors de la montée dans le bus (aller et retour). En ce qui concerne les actions au sein du PRE, les gestes barrières, la distanciation ont été scrupuleusement respectés. Le PRE a, par ailleurs, fourni des masques aux parents et aux enfants durant les ateliers.

👁 **Accompagnement individuel par la psychopédagogue → Girafon : 3 enfants concernés**

En cette année particulière, l'organisation de l'atelier s'est adaptée en se déroulant via des rendez vous individuel et a accueilli 3 enfants. Les enfants ont pu faire le point sur leur propre profil d'apprentissage (visuel, auditif, kinesthésique...) dans le but de développer des techniques individuelles d'apprentissage. Ces outils sont très importants pour chaque enfant et le sont davantage pour ceux présentant des fragilités ou des difficultés scolaires.

☞ «Rivalités Frères/sœurs» → Girafon : 3 mères

Les rivalités entre frères et sœurs sont très fréquentes dans les familles. Cela fait plusieurs années que la demande est forte autour de cette thématique. Cette année, 3 mères en ont bénéficié.

L'atelier évoque à partir de situations vécues, l'importance de l'identification de la place et du rôle de chacun dans une famille, le fonctionnement de la famille et la place de l'écoute et de la communication non violente.

Cette action a été renforcée par l'intervention d'une psychologue lors de l'avant dernière séance pour élargir la vision et enrichir la connaissance des mécanismes mis en place par les liens fraternelles.

☞ *Vivre avec les écrans*

Groupe de 4 personnes ayant rencontré des aléas de présence. Le retour des adultes nous précise que le contenu est intéressant, déculpabilisant et progressiste.

Pour l'année 2022, l'idée sera de programmer ce type d'intervention au sein d'établissement scolaire.

☞ *Trop strict trop cool*

Un des retours de parents au PRE est également le travail autour de la position éducative.

Ainsi, le PRE a pu proposer un atelier nommé «trop strict trop cool» pour que cela puisse parler à de nombreux adultes.

Deux groupes de 4 adultes ont pu suivre ces séances enrichissantes où les échanges entre parents étaient aussi instructifs que les données prévues

Il est à noter que pour tous ces ateliers, les lieux et protocoles d'accueil ont été parfois difficiles. Le public, selon le niveau d'alerte concernant la pandémie, a été parfois « frileux » à reprendre des activités de groupe. En cette année 2021 la mobilisation a été un gros point de travail de l'équipe du PRE. Les référentes familles ont dû parfois insister afin de réussir à faire venir les adultes prévus. Malgré la pédagogie, l'ambiance et le sentiment de bienveillance, la venue dans les locaux et la réunion de personnes ont été les axes de travail les plus difficiles.

☞ *Art thérapie*

Pour cette première année de travail, plusieurs approches ont été choisies. Ainsi, pour des problématiques différentes, 6 enfants ont bénéficié de suivis individuels de chacun 6 séances d'une heure ; une fratrie de 3 a fréquenté l'atelier 6 semaines pendant 1 h 30 afin de développer des liens ensemble et de se respecter. Enfin un groupe de 5 adolescents préparant l'entrée en 6ème est venu sur 4 séances travailler le projet d'un Nid dans toute sa symbolique.

Cet accompagnement est une plus-value pour les référentes familles. Les bénéfices retirés sont remarquables pour les professionnels, le public accompagné (enfants ou adultes) prend conscience de problématiques travaillées parfois, le dialogue se crée,...

Cette technique d'approche est nettement favorisée pour un public qui souvent rencontre des difficultés à mettre ou à transmettre des mots ou ressentis sur les actes vécus et les émotions.

☞ **«Colonie PRE » 2021 à FORT MAHON → 14 enfants**

La colonie du PRE a pu avoir lieu lors des vacances de la Toussaint soit du 30 octobre au 6 novembre 2021 à Fort Mahon. L'organisation a été confiée par la CAPSO au service jeunesse de la Ville de Longuenesse.

Le projet a été préparé avec des objectifs précis comme l'hygiène, l'autonomie et les émotions. La colonie a permis à 14 enfants de développer ces savoirs «hors de la maison» à travers la mise en place d'activités ludiques à visée pédagogique. Ainsi l'accompagnement des animateurs a fait évoluer le degré d'autonomie de nombreux enfants lors de cette semaine.

Le lieu a été choisi afin de pouvoir travailler la séparation, l'éloignement entre parents et enfants. De plus, la proximité géographique a permis de faire un travail avec les parents par le biais d'une visite d'une journée. Les parents ont pu partager un temps d'activité avec leurs enfants et un repas.

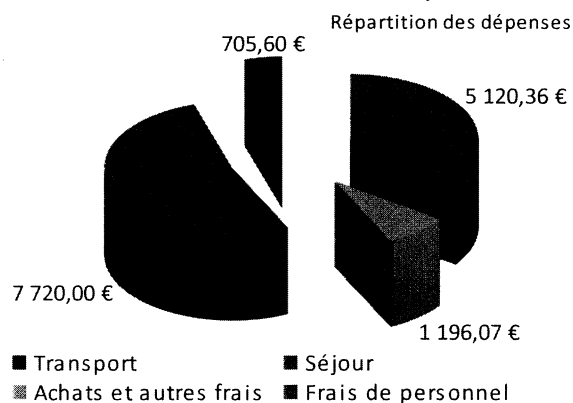
Le travail d'autonomie avait déjà porté ses fruits et certains parents étaient surpris de découvrir que leur enfant était en capacité de faire autant de choses (lavage des cheveux, brossage des dents, nouer ses lacets....).

Le lieu d'accueil, très adapté, créé pour des groupes a permis un encadrement et un accompagnement au plus proche des besoins des enfants.

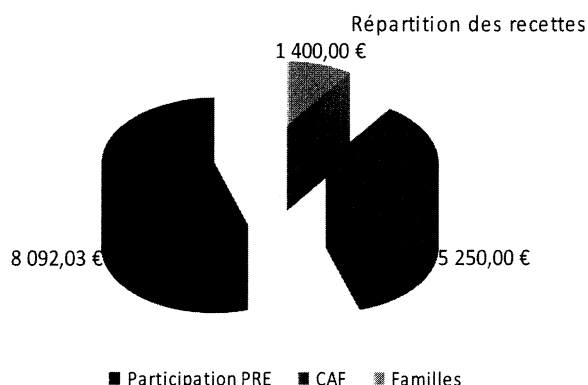
Si la météo n'a pas été favorable pour 2021, l'idée est de profiter de la période de Pâques pour 2022, comptant sur des jours meilleurs.

BUDGET COLONIE 2021	DEPENSES	RECETTES
	14 742,03 €	14 742,03 €
Transport	705,60 €	
Séjour	7 720,00 €	
Achats et autres frais	1 196,07 €	
Frais de personnel	5 120,36 €	
Participation PRE		
		8 092,03 €
CAF		5 250,00 €
Familles		1 400,00 €

BUDGET COLONIE PRE : 14 742,03 €



BUDGET COLONIE PRE : 14 472,03 €



3 - Les plus de 15 ans

☞ Le Relais Ecoute Jeunesse (Point Ecoute Information Jeunes)

Le Relais Ecoute Information Jeunes permet au 15/26 ans de bénéficier, s'ils en ont besoin, d'informations dans tous les domaines.

Le Pôle Jeunesse, Social et Entretien enregistre des demandes ponctuelles : BAFA, information sur la Bourse Nationale, formations possibles...

Un site Facebook dédié a également été mis en place. Toute documentation reçue par la Commune y est intégrée. Des publications y sont donc régulièrement effectuées. Cette page voit son nombre d'abonnés augmenter régulièrement.

En 2021, il a, de nouveau aidé deux jeunes dans le cadre de l'obtention du permis de conduire.

☞ L'organisation et le financement du stage BAFA

2021 a marqué l'organisation des premiers stages BAFA sur la commune. Deux sessions ont eu lieu :

- **une première du 3 au 10 juillet.** Il s'agissait d'un stage de base en demi-pension. Le coût s'élevait à 300,00 € mais les jeunes inscrits ont pu bénéficier de :
- l'aide du Conseil Départemental de 150,00 €,
 - de celle de la ville s'ils sont longuenessois (75,00 €).
 - A cela pouvait s'ajouter, si nécessaire et sous condition de revenu, celle du CCAS de 25,00 €.

Cette session s'est déroulée à Pasteur et à la Salle des Fêtes. **25 stagiaires ont participé à cette session.**

STAGE BAFA – Session juillet 2021			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	1 147,00 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	1 400,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	200,00 €		
Valorisation personnel	461,25 €		
TOTAL	1 808,25 €		1 400,00 €
	408,25 €		

→ **la seconde s'est déroulée du 18 au 23 décembre.** Il s'agissait d'un stage de perfectionnement sur le thème «Grands jeux et activités manuelles». Le coût de celle-ci était de 200,00 € pour les extérieurs et 150,00 € pour les longuenessois (aide de la ville déduite). Comme en juillet, si nécessaire le CCAS pouvait intervenir à hauteur de 25,00 €. Cette session s'est déroulée à la Salle des Fêtes et au Stade des Chartreux.

Sur les 14 stagiaires inscrits, 13 ont pu le valider.

STAGE BAFA Perfectionnement – Session décembre 2021			
Dépenses		Recettes	
Alimentation	327,86 €	Participation forfaitaire Foyers Ruraux	260,00 €
Aide financières (Ville + CCAS)	50,00 €		
Valorisation personnel	369,00 €		
TOTAL	746,86 €		260,00 €
	486,86 €		

Les étudiants

Une bourse communale est versée aux étudiants domiciliés à Longuenesse depuis plus d'un an à la date de rentrée scolaire. Celle-ci équivaut à 10 % du montant de la bourse nationale. Elle est versée en deux fois, en janvier et en juin.

	2019	2020	2021
Nombre de dossiers	95	82	74
Montant global de l'aide	26 555,62 €	25 104,03 €	21 418,50 €

☞ Les jeunes sans emploi (moins de 25 ans)

Les jeunes, sans emploi et non indemnisés reçoivent, à l'occasion des Fêtes de Noël, une allocation de 110,00 €.

	2019	2020	2021
Nombre de demandes	17	14	7
Montant global de l'aide	1 870,00 €	1 440,00 €	770,00 €

☞ Les Services Civiques

En 2021, la commune a décidé de recruter des Services Civiques pour 3 types de mission :

- une personne à la Média'Tour en qualité d'Ambassadeur du Jeu
- deux personnes pour un travail autour de la jeunesse
- deux pour des missions de contact avec nos aînés.

Le premier recrutement est intervenu pour la médiathèque et a débouché, suite au départ à la retraite d'un agent, à une embauche en contrat.

Les recherches pour les deux autres missions sont actuellement en cours.

Les jeunes bénéficient dans ce cadre d'une indemnisation à hauteur de 580,00 € par mois et de formations.

4 – Le Centre Social Inter-générationnel

Le Centre social de Longuenesse propose différentes activités selon l'âge des adhérents.

☞ *La Halte-Garderie*

☞ *Aux jeunes*

→ **Accueil de loisirs (ALSH)**

Il propose aux jeunes de 4 à 12 ans, des activités sportives, créatives et ludiques adaptés en fonction de leur âges.

Tous les mercredis de 14 heures à 17 heures et pendant les petites vacances scolaires, tous les jours de 14 heures à 17 heures.

→ **Accompagnement à la scolarité**

Tous les jours de 15 heures 45 à 18 heures.

Une équipe de bénévoles aident les enfants de 6 à 14 ans à faire leurs devoirs. Lorsque les devoirs sont terminés, les animateurs proposent d'autres activités aux enfants.

→ **Centre Animation Jeunesse (CAJ)**

Il propose aux adolescents de 11 à 17 ans ainsi qu'aux jeunes majeurs, des activités sportives et culturelles.

Le secteur jeune est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30, le mercredi de 13 heures 30 à 18 heures 30 et le samedi de 14 heures à 20 heures . Il est également ouvert pendant les vacances scolaires.

☞ **Aux seniors**

Pour les 55 ans et plus, il propose des activités de groupe, des sorties, des thés dansants... pour conserver le lien social, des activités pour préserver l'intellect et des activités physiques adaptées.

Par ailleurs, il mène des actions tout au long de l'année.

Subventions de Fonctionnement		
	2020	2021
Centre Social Inter-générationnel	250 000,00 €	250 000,00 €

III – LA POLITIQUE CULTURELLE

1 - Les Associations

La commune recense 11 associations intervenant sur Longuenesse et se concentrant sur l'animation et la culture. Selon leur demande, elles reçoivent des subventions dont le montant total est repris ci-après et bénéficient d'aide matérielle dans l'organisation de leurs manifestations.

Tout au long de l'année, différentes manifestations culturelles sont programmées. Elles sont abordées par la suite.

Animations & Culture – Subventions aux Associations	
2021	17 400,00 €

Ces associations sont :

Comité des Fêtes, Office Municipal de la Culture, Accueil Audomarois, Compagnie de Théâtre Face & Cie, Créagile 219, Harmonie Municipale de Saint-Omer, La Bagarnette, La Chorale Titelouze "A coeur Joie", Association du lotissement Delta, Club de scrabble audomarois, Association Chemin de Fer Touristique

2 - L'école de Musique, de Danse & d'Arts Plastiques

Désormais de compétence CAPSO, les activités Musique, Arts Plastiques et Danse se déroulent en partie sur Longuenesse, respectivement au Centre Lamartine pour les deux premières et au Centre d'Activités Saint-Quentin pour la dernière.

272 élèves sont inscrits dans ces trois disciplines sur Longuenesse dont 50 longuenessois.

3 - Média'Tour

La bibliothèque

La bibliothèque est ouverte au public 31 heures par semaine selon les horaires ci-dessous :

Mardi & Mercredi	Jeudi & vendredi	Samedi
9 heures – 12 heures 13 heures 30 - 18 heures	13 heures 30 - 18 heures	10 heures – 17 heures en continu

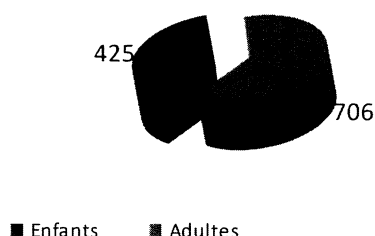
Un créneau est également réservé aux scolaires, le jeudi matin.

L'adhésion est gratuite pour tous, personnes domiciliées sur le territoire de la CAPSO ou hors CAPSO.

La bibliothèque recense actuellement 1 131 adhérents répartis comme suit :

	Enfants	Adultes	Total
Longuenessois	219	379	598
Extérieurs	206	327	533
TOTAL	425	706	1 131

ADHERENTS - Répartition Enfants/Adultes



ADHERENTS - Répartition Longuenessois/Extérieurs



La bibliothèque c'est :

29 454 emprunts ont été recensés en 2021. Ils concernent :

- 14 899 adultes
- 13 897 enfants

auxquels s'ajoutent :

- 542 périodiques adultes
- 116 périodiques enfants.

1 429 livres ont été achetés en 2021 dont 678 pour les adultes et 751 pour les enfants. Ainsi, le fond propre atteint désormais 9 894 livres dont :

- 4 916 livres jeunesse et 107 périodiques
- 4568 livres adultes et 303 périodiques.

Depuis octobre (après la période COVID), l'heure du conte est de nouveau proposée, un mercredi par mois de 15 heures 30 à 16 heures, pour les 4 à 8 ans.

Le mardi après-midi et certains vendredis, Média'Tour accueille des groupes de l'I.M.E. Le jeudi matin est, quant à lui, réservé aux écoles maternelles et primaires de Longuenesse. Le Centre Social Intergénération s'y déplace aussi le vendredi après-midi pour des activités diverses.

Enfin, pendant les périodes de vacances scolaires, les centres aérés de Longuenesse viennent régulièrement emprunter des livres.

👁 La Ludothèque

La ludothèque est ouverte toute l'année les mercredi et samedi. Toutefois, les horaires sont différents selon que ce soit hors ou pendant les vacances :

Hors Vacances		Vacances	
Mercredi	Samedi	Mercredi & Samedi	Jeudi & Vendredi
9 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 18 h 30	10 h 00 – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 00	10 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00	13 h 30 – 17 h 00

La ludothèque permet aux familles d'emprunter les jeux pour 15 jours. Les enfants de plus de 3 ans peuvent s'y rendre (sans adulte – 1 heure maximum) pour jouer sur place. 15 enfants peuvent être accueillis en même temps et l'activité est gratuite pour tous.

404 enfants de plus de 3 ans sont inscrits. La ludothèque fonctionne avec un agent à 20 heures/semaine et un Service Civique à 24 heures/semaine.

En 2021, 94 nouveaux jeux ont été achetés pour arriver à un stock de 371 à emprunter. A cela s'ajoute des jouets à utiliser sur place : Playmobil, dinette, poupées, Légo, animaux, voitures...

👁 Les Animations Média'Tour

Des activités ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, telles que :

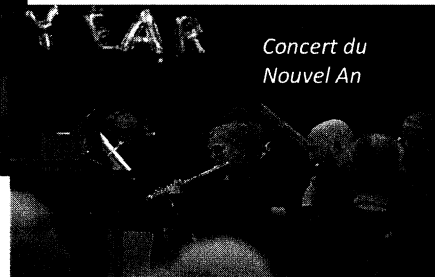
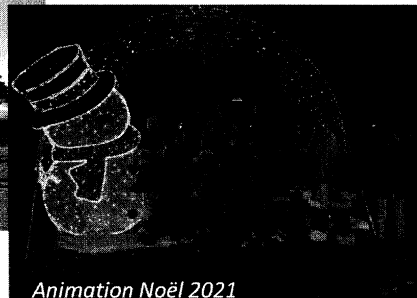
- **La Nuit de la lecture** (23 janvier 2021), dont la thématique était le « Bleu ». Cette année, Média'Tour a participé de façon numérique en présentant un album jeunesse sur le voyage et l'imaginaire.
- Un **concours de déguisements**, organisé pendant la période du carnaval (du 20 au 27 février 2021). Ainsi, 30 personnes sont venues avec leurs plus beaux déguisements. Des photos ont été prises et un vote a été effectué sur Facebook. Chaque participant est reparti avec un lot.
- La mise en circulation, au sein de la Média'Tour (20 au 27 février), d'un **kit voyageur**, constitué de cartes postales tirée des aquarelles de Sophie Bataille, de tampons, de badges. Cette action menée en partenariat avec la BAPSO et l'artiste du CLEA, Claire Audhuy, a permis aux adhérents de laisser libre cours à leur imagination.
- Lors de la **commémoration des 400 ans de la naissance de Jean de la Fontaine** (22 juin au 3 juillet), organisation d'une exposition présentant la vie et l'œuvre de l'écrivain. Sont venus s'y ajouter deux spectacles de Face&Cie ainsi qu'un atelier de fabrication de masque, des quiz et des jeux littéraires. L'exposition a été ouverte aux écoles primaires de Longuenesse, le jeudi matin.
- En partenariat avec le réseau de la BAPSO, présentation par Virginie Rahout, d'un **jeu de l'oie** pour les enfants de 7 ans (23 juillet). Basé sur la lecture d'un Kamishibai (sorte de petit théâtre japonais), l'histoire (Tuga et la Forêt Magique), invite les enfant à aider Tuga à sauver la forêt.

- **Micro-plongée dans le monde d'Alice aux pays des merveilles** : exposition réalisée par les résidents de l'APEI «Les papillons blancs » de Saint-Martin-lez-Tatinghem. (1er au 9 septembre 2021)
- Pendant les journées européennes du Patrimoine (18 septembre 2021) et, afin de découvrir les lieux marquants de l'histoire longuenessoise tout en s'amusant, **visite de la médiathèque** et découverte du jeu de société du patrimoine sur le Domaine de la Tour et la Ferme des Berceaux.
- **Bourse aux Livres** (22 septembre au 2 octobre) : 859 livres et 165 magazines vendus pour un montant de 547,00 €
- **2ème Anniversaire de la Média'Tour (9 et 10 octobre)** : rencontres et dédicaces avec des auteurs, conte sur le loup avec la venue de la mascotte, ateliers dessin et graphisme pour les enfants, concert folk-rock « La Belle Etoile », le samedi midi, concert pop-rock « Dr Jekyll et Mr Groove », le dimanche après-midi.
Une restauration était possible sur place.
200 personnes sont passées pendant ce week-end.
Cette animation a été organisée en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture, Alpha B et Mots et Merveilles.
- **Exposition de photos « Safari sur feuille »** proposée en partenariat avec Eden 62. Elle a permis de découvrir une biodiversité méconnue au travers de petites bêtes, notamment les insectes (12 octobre au 3 novembre)
Loto des insectes, organisé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux et destiné aux enfants dès 6 ans. Treize d'entre eux ont répondu présents et ont ainsi pu découvrir les insectes qui sautent, volent et butinent (20 octobre 2021).
- **Conférence** de Vincent Dumont, photographe et animateur à Eden 62 : découverte et immersion dans le monde des insectes et de la photo macro (28 octobre).
- **Soirée jeux de société**, organisée en partenariat avec le Bonne Pioche et l'Office Municipal de la Culture.
36 personnes ont passé un bon moment de rires et de convivialité (5 novembre).
- **Exposition « Hors les Murs »**, installée par le Musée Sandelin, sur le thème des « Parures et Accessoires ». Elle proposait de mettre en valeur des éléments de costumes de diverses époques et continents. Les objets provenaient, pour la plupart, des réserves du musée et, habituellement, inaccessibles au public.
Deux visites guidées ont également été prévues pour les visiteurs et les écoles de Longuenesse.
(16 novembre au 13 décembre)
- **Téléthon** → Vente de crêpes, confitures, jacinthes, bonbons. Une vente de cases a également été organisée. 140 cases ont été ainsi vendues et de nombreux lots ont été remis aux participants.
Une belle somme a été récoltée aux bénéfices de celui-ci (4 décembre)
- **Ateliers de fabrication d'étoiles 3D et de couronnes de Noël.**
24 enfants ont pu créer de jolies décorations pour la maison et ramener l'esprit de Noël dans leur famille. (18 et 22 décembre)

4 - Les Manifestations culturelles

☞ Théâtre, expositions, concerts (organisés par la Ville ou par des associations)

- Le festival de théâtre qui programme trois représentations par an avec une moyenne de 200 personnes pour les trois
- Des expositions à la Média'Tour : 5 en 2021
- Le concert Harmonie de Saint-Omer : en janvier, environ 120 personnes
- L'Été en Fête, le dernier ayant eu lieu le 30 juin 2019
- Le Festival du jeu, fin août, qui réunit environ 2 000 personnes
- L'Exposition de peintures et de créations artisanales, en septembre, avec environ 70 exposants
- Soirée jeux de société, en partenariat avec le magasin "Bonne Pioche", qui a réuni 36 participants



Par ailleurs, on trouve sur la ville de Longuenesse, une salle de concerts et spectacles : Scénéo.

Le Cirque de la Générosité

12, 13 et 14 novembre 2021 (organisation par le Comité des Fêtes)

Les élèves des écoles de Longuenesse peuvent assister à l'une des séances, réservée exclusivement aux établissements scolaires, le vendredi matin. En 2021, **1 050 places** ont été achetées pour les écoles et l'IME de Longuenesse.

A cette occasion, le CCAS en partenariat avec le comité des fêtes offre également des places de cirque aux bénéficiaires des CAP, aux bénéficiaires du RSA, aux bénéficiaires de l'allocation 16/25, et à diverses associations

Nombre total de places distribuées	2019	2021
	765	546
Répartition		
CCAS	344	208
Banque Alimentaire	100	150
Emmaüs	20	9
MAHRA	40	40
CMJL	44	24
I.M.E.	65	12
Restos du Cœur	49	40
Bethléem	10	20
Croix Rouge	15	30
PRE	78	13

En 2020, cette manifestation a été annulée au regard de la situation sanitaire.

IV – LA POLITIQUE JEUNESSE & SPORT

1 - Les Associations

La commune de Longuenesse recense 32 associations se consacrant à la jeunesse et au sport sur Longuenesse. Elles ont reçu, en 2021, pour leur fonctionnement, des subventions pour un total de **223 677,00 €**

Ces associations sont :

Association d'Education Physique et Gymnastique Volontaire, JSL Football, Club des Jeunes Judo, Longuenesse Basket club, Stade Longuenessois, Amicale Laïque Pétanque, Tennis de table, Tir, Volley-ball, Gymnastique, Longuenesse Nature Aventure (L.N.A.), Longuenesse BMX, Association Handball Maillebois, Association Guillaume Tell, Badminton Longuenessois, Longuenesse Malafoot, Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aikido longuenesse, Les Zooks Lovers, Longuenesse Futsal Club, Toreikan Budo Longuenessois, Passionnement Country et Line Dance 62, Just Cowboy country dancer's, Société de chasse de Longuenesse, Sports adaptés Audomarois, Ass. Sportive handicapés physiques, La marche pépère, Amis cyclotouristes du pays de Saint-Omer, Cercle d'Echecs, Vélo club de Saint-Omer, Association d'Action Educative – AAE, Association Longuenesse Jeunes

2 - Les équipements

La Ville de Longuenesse dispose de différents équipements sportifs :

- Salle de Sport Léo Lagrange
- Terrain de pétanque
- Salle de Sport des Chartreux
- Stade Jean-Marie BARBIER avec son terrain synthétique
- Complexe sportif des Bruyères
- Salle de Sport Maillebois

Elle apporte également aux associations sportives :

- une aide matérielle : mise à disposition gracieuse de salles de sports, de réception, prêt de matériel
- un entretien des locaux et des équipements
- une rénovation des installations
 - Travaux de peinture, menuiseries, toiture
 - Remplacement du tableau des scores pour le basket-ball (Complexe des Bruyères)

Parmi les projets de la commune, la construction d'une salle de sport en jonction de l'existante est prévue dans le quartier Maillebois.

En plus des équipements municipaux, il existe le Complexe Scénéo comportant un espace aquatique ainsi qu'un espace fitness et bien-être.

*Les tarifs de la piscine sont de 3,00 € pour les enfants de 4 à 14 ans et 4,00 € pour les adultes.
L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans et une carte de 10 entrées adultes est possible pour 36,00 €.*

3 - La reconnaissance du bénévolat

La commune met à l'honneur le bénévolat et ses associations. Ainsi, en 2021, une Médaille d'honneur de la Ville a été remise à 23 récipiendaires se décomposant comme suit :

- Bronze (10 ans) : 1 personne
- Argent (15 ans) : 7 personnes
- Or (20 ans) : 15 personnes

La cérémonie a eu lieu le dimanche 26 septembre.

De même, chaque année, les sportifs sont mis à l'honneur, lors de la Cérémonie des Récompenses aux Sportifs.

Celle-ci a eu lieu le 7 décembre, avec un invité, le sportif Didier RICHARD (para tir sportif).

Trois catégories de récompenses ont été distribuées : podium (42) , récompenses (62) et bénévoles (24) pour un total de 128 personnes. A cette occasion, ont été offerts :

- un sweat shirt pour la catégorie "podium",
- un polo maille piquée pour la catégorie "récompenses"
- un sweat shirt et polo pour la catégorie "bénévoles"

V – LA POLITIQUE DE LA VILLE

1 - Les subventions aux associations

Parmi les subventions versées par la Commune, certaines concernent, plus particulièrement, des associations situées dans les quartiers Politique de le Ville :

Subventions		
Association	2020	2021
Association Handball Maillebois (subvention exceptionnelle de 5 000,00 €)	27 000,00 €	32 000,00 €
Longuenesse Futsal Club	11 000,00 €	9 500,00 €
Arts Martiaux Ecole de Budo et d'Aikido Longuenesse	1 400,00 €	1 400,00 €
Comité des locataires du Quartier Maillebois	950,00 €	950,00 €
La Mélodie des Aviateurs	1 100,00 €	1 100,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Blum	278,00 €	1 039,00 €
Coopérative Scolaire Ecole Blériot	342,00 €	160,00 €

2 - Les actions portées par la Ville

Par ailleurs, des actions sont menées dans le cadre de la Politique de la Ville. Elles sont organisées et financées par la Commune : le CLAS (vu précédemment), Sala Samba, Sala'Laponie.

Sala Samba

Il s'agit d'une demi-journée festive organisée à destination des habitants issus du quartier Salamandre mais, ouverte à tous. Elle s'est déroulée le samedi 25 septembre à l'école Maternelle Blériot sous le thème du Brésil.

Les habitants ont ainsi pu voyager tout en s'initiant aux différentes pratiques purement brésiliennes (spectacle de rue, percussions brésiliennes, danseurs de capoeira...) et se retrouver.

Des initiations «samba» et «capoeira», instruments musicaux traditionnels brésiliens, un stand grimage ont été proposés.

Un point collation, des structures gonflables ont également été installés ainsi qu'un lieu de rencontre pour les familles.

Des déambulations dans le quartier ont aussi été mises en place.

Cette journée fut un succès avec plus ou moins de 180 visiteurs (100 adultes et 80 enfants).

Sala'Laponie

Il s'agit d'une demi-journée festive organisée au sein du quartier Salamandre sur le thème de Noël.

Ainsi, ont été proposés :

- des photos avec le Père Noël,
- un spectacle de magie,
- des créations de cartes de voeux,
- un goûter (offert aux personnes ayant participé à l'atelier),
- des déambulations avec le Père Noël.

Cet après-midi a regroupé environ 150 personnes (90 adultes et 60 enfants)

L'objectif des ces deux actions est de permettre aux habitants de se retrouver ailleurs que chez eux et de rompre l'isolement pour certains.

BILAN FINANCIER SALA SAMBA & SALA'LAPONIE			
DEPENSES		RECETTES	
Achat	713,44 €		
Rémunérations intermédiaires	8 478,00 €	Etat	4 000,00 €
Personnel	2 390,71 €	Commune – équilibre	7 382,15 €
Charges indirectes	800,00 €		800,00 €
TOTAL	12 382,15 €		12 382,15 €

3 - Les subventions Politique Ville

La Ville subventionne des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville, à savoir :

Action	Montant
Projet en lien avec le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	10 000,00 €
«Nos Quartiers d'Eté» Centre Social Inter-générationnel	6 000,00 €
«Au fil de l'eau» Association Découverte Pêche et Protection des Milieux	3 800,00 €

VI – L'ENVIRONNEMENT, LE CADRE DE VIE, LES TRAVAUX

1 - L'environnement, le cadre de vie

Les espaces verts

A chaque saison, ses aménagements. En 2021, comme l'année précédente et en plus de l'entretien courant, les services des Espaces Verts ont utilisé toute leur imagination pour décorer de nombreux points de la Commune avec, la majeure partie du temps, du matériel de récupération.

Les longuenessois ont pu ainsi profiter de différents décors.



Le développement durable

En septembre 2021, a été créé un service entièrement dédié aux Développement Durable.

Ses premiers axes de travail sont de :

- Promouvoir le recyclage à l'échelle communal :
 - en installant des bennes papiers cartons associatives en partenariat avec la CAPSO, aux abords des écoles, dont les bénéficiaires leur reviendront ;
 - en soutenant des initiatives de collecte solidaire en partenariat avec Terracycle
- Développer la mobilité douce (piéton et vélo) :
 - en accompagnant les longuenessois dans l'achat de vélo au travers de la prime vélo : 47 dossiers , soit une aide d'un montant de 3 610,00 €
 - en participant aux groupes d'échanges sur la pratique du vélo en partenariat avec d'autres communes du pôle urbain et l'ADAV
 - en lançant un projet d'étude des mobilités avec l'agence d'urbanisme
- Réfléchir sur la mise en valeur et l'accessibilité des espaces boisés de la ville en partenariat avec le Parc Naturel Régional

Bien entendu, une distribution gratuite de compost a été mise en place en 2021, comme les autres années.

Les maisons & balcons fleuris

Chaque année, la Ville organise un concours récompensant les plus beaux jardins et balcons. Élus, lauréats de l'édition précédente, et agents du service des espaces verts notent, par deux fois (en juin et en août), le travail des jardiniers longuenessois.

Une cérémonie est organisée en novembre, pendant laquelle chacun se voit remettre un bon d'achat (de 5,00 à 55,00 €).

En 2021, 135 longuenessois se sont inscrits. Tous ont été récompensés pour un montant total de 3 775,00 €.



Les jardins familiaux

Au printemps 2021, les dernières parcelles des Jardins Familiaux Jules Joly ont été remises aux longuenessois en ayant fait la demande.

Situés à proximité des quartiers politique ville, on trouve 30 parcelles. Les personnes en bénéficiant sont constituées en association.

Des abris de jardins ont été mis à disposition et les agents des services techniques ont procédé aux premiers aménagements.

Le coût de cette opération est de 28 448,20 € pour 2021. En 2020, 172 131 € avaient déjà été versés pour cette opération qui a par ailleurs reçue une subvention de 25 000 € la Région Hauts-de-France dans le cadre de la politique de la Ville.

Coût de l'opération	
Maîtrise d'œuvre	558,00 €
Parcelles de terrains	12 001,00 €
Travaux espaces verts	15 610,72 €
Panneau « Jardins Familiaux Jules Joly »	278,48 €
	28 448,20 €



112/



Les économies d'énergie : remplacement candélabres

Afin de favoriser les économies d'énergie, les candélabres de la commune sont remplacés par du matériel plus respectueux de l'environnement et plus économique.

Ainsi, en 2021, un montant de 176 076,26 € a été mandaté pour les secteurs des Paons et Vauban mais aussi pour les quartiers des Aviateurs et des peintres (324 candélabres).

2 – Les travaux

En plus des travaux déjà évoqués plus haut (écoles et candélabres), d'autres ont été mis en œuvre, parmi lesquels :

Remise en peinture buts de football	150,00 €
Filet hand-ball salle Maillebois	350,00 €
Pare ballons terrain de football extérieur Stade Jean-Marie Barbier	15 000,00 €
Remplacement menuiseries CS Maillebois	87 000,00 €
TOTAL	102 500,00 €

A partir de 2022, les perspectives sont :

Création/extension salle sports quartier Maillebois	4 500 000,00 €
Menuiseries salles Léo Lagrange, maison des association, hôtel de Ville et Lamartine	150 000,00 €
Création aires de jeux dans divers quartiers	100 000,00 €
Création vestiaires, douches, WC dans les anciens locaux de l'école maternelle Pasteur	50 000,00 €
Création boulodrome couvert	400 000,00 €
vidéoprotection sur l'ensemble de la commune en lien avec la CAPSO	Le montant sera retenu par la Capso sur l'attribution de compensation à partir de 2023
Remplacement des modulaires du stade Jean-Marie Barbier	200 000,00 €
Travaux divers de rénovation (chaudière) logement de fonction Complexe sportif des Bruyères	10 000,00 €
Média'Tour – aménagement parc	50 000,00 €
TOTAL	5 460 000,00 €

En régie

A ces travaux d'investissement, s'ajoutent les travaux exécutés en régie tout au long de l'année.

Ceux-ci touchent tous les domaines, peinture, plomberie, maçonnerie, espaces verts, transports de matériel...

En 2021, il a été recensé 2 637 heures pour un montant total de 46 157,00 €.

Les astreintes élus et services techniques

Afin de répondre aux besoins des administrés lorsque la Mairie est fermée, un service d'astreinte alliant un élu et un agent a été mis en place.

Lorsque celui-ci est activé, l'élu recevant l'appel estime la nécessité de faire intervenir les services et contacte l'agent.

Une délibération a été prise pour la mise en place de ces astreintes et les agents ayant choisi d'y participer sont indemnisés.

Ce service est déjà intervenu dans le cadre d'incendies, d'inondation, salage... En 2021, le coût des astreintes était de 7 663,00 €.

VII – LA SECURITE PUBLIQUE, LA PREVENTION

1 – Les équipements

Chaque année, nos policiers municipaux sont dotés des équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions, que ce soit la tenue, l'armement ou autres.

Par ailleurs, la ville a acquis 3 radars pédagogiques et un cinémomètre placés dans les endroits où la vitesse peut être plus importante.

Des parkings supplémentaires, en zone bleue (gratuit mais limité) sont créés afin faciliter le stationnement sur la commune.

Chaque été, l'opération «Tranquillité Vacances» est déclenchée afin de sécuriser le domicile des vacanciers pendant leurs absence de courtes ou longues durées. Le dispositif « Voisins vigilants» vient également renforcer la sécurité des habitants.

Enfin, est en projet la mise en place d'un équipement de vidéoprotection de 50 caméras sur la commune.

2 – La Cellule de Veille

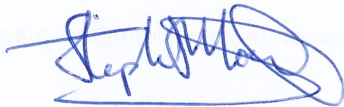
La Cellule de Veille se réunit une à deux fois par an. Elle regroupe le Sous-Préfet, le Procureur de la République, le Commissaire, des membres de l'Education Nationale, des représentants des bailleurs sociaux, de la mission locale, des Centres Sociaux, de la CAPSO, du Programme de Réussite Educative mais aussi des membres du Conseil Municipal et des services de la Ville dont la Police Municipale.

Y sont évoqués les problèmes de délinquance, d'absentéisme scolaire, les éventuels problèmes familiaux... tout cela dans le respect de l'anonymat.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la présentation du bilan des actions relatives au développement social urbain.

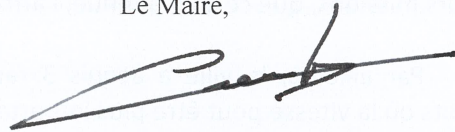
La séance est levée à 21 h 32

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Stephen MOUND, written in a cursive style.

Stephen MOUND

Pour extrait conforme,
Le Maire,

A black ink signature of Christian COUPEZ, written in a cursive style.

Christian COUPEZ

Affichage le 04/05/2022